

Etude d'impact au cas par cas

Projet de route de contournement de Bettancourt-la-Longue (51)

Mars 2013

A70357/A



Ciments Calcia
Italcementi Group

CIMENTS CALCIA

Usine de Couvrot

B.P. 80007

51301 VITRY-LE-FRANCOIS CEDEX

Interlocuteur : M. DUPIRE

Tél : 03 26 73 63 31

Mail : adupire@ciments-calcia.fr

Présenté par

AGENCE NORD-EST-

IMPLANTATION DE LILLE

SERVICE RISQUES INDUSTRIELS

Synergie Park -

5, avenue Louis Néel

59260 LEZENNES

Tél. : 03 20 43 25 55

Fax. : 03 20 05 54 87

Sommaire

Etude d'impact au cas par cas.....3

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage

Annexe 2. Plans de situation au 1/16000

Annexe 3. Reportage photographique

Annexe 4. Plans du projet

Annexe 5. Plan des Abords du projet

Annexe 6. Présentation de la ZNIEFF de type 2 "Bois, étangs et prairies du nord perthois"

Annexe 7. Présentation de la RAMSAR "Les étangs de la Champagne Humide"

Annexe 8. Présentation des zones Natura 2000

Annexe 9. Impacts sur l'eau, les milieux naturels et mesures compensatoires

Annexe 10. Présentation de la ZICO "Etangs d'Argonne"

Annexe 11. Présentation des enjeux environnementaux

Annexe 12. Occupation des sols

ETUDE D'IMPACT AU CAS PAR CAS

CERFA n°14734-02



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Route de contournement de Bettancourt-la-Longue pour accès à la carrière durant 8 mois d'exploitation annuelle.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom COVELLO

Prénom GILLES

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CIMENTS CALCIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gilles COVELLO - Directeur de l'usine de Couvrot

RCS / SIRET

6 5 4 8 0 0 6 8 9 0 0 1 3 9

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
catégorie 6 : Infrastructures routières d) toute route d'une longueur inférieure à 3 km	La route de contournement de Bettancourt-la-Longue sera une voie bidirectionnelle d'une longueur de 1162 m sur une largeur de 25 m (accotements et fossés compris). La largeur de la chaussée sera de 7 m (2 voies).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une nouvelle route d'accès à la carrière Ciments Calcia qui permettra de contourner par le sud-ouest la commune de Bettancourt-la-Longue.

4.2 Objectifs du projet

Ciments Calcia exploite pour sa cimenterie de Couvrot une carrière d'argile, marne et gaize située sur la commune de Bettancourt-la-Longue. Cette carrière est exploitée de mars à octobre soit durant 8 mois de l'année.

L'exploitation de cette carrière implique un trafic important de poids-lourds au niveau du village de Bettancourt-la-Longue. Aujourd'hui, ces poids-lourds n'ont d'autres choix que d'emprunter la RD314 qui traverse le centre-bourg de Bettancourt-la-Longue.

Afin de limiter les nuisances et les risques accidentogènes liés à cette intense circulation routière, la création d'un contournement du centre-bourg est envisagé.

L'itinéraire de ces poids-lourds est le suivant: il consiste à relier la carrière de Bettancourt-la-Longue à la cimenterie de Couvrot (située au sud-ouest de Bettancourt-la-Longue) ce qui signifie que tous les poids-lourds qui entrent ou sortent de la carrière se dirigeront vers le sud et emprunteront donc la nouvelle route puis la RD 314. Aucun poids-lourd ne sera, en théorie, amené à emprunter la RD314 en direction de Breuil.

Ce contournement, projeté à l'Ouest de la commune entre la RD314 au lieu-dit Les Souheillières et la voie communale n°4, permettra un accès direct à la carrière exploitée par Ciments Calcia.

Enfin, l'usage de cette nouvelle voirie bidirectionnelle sera réservé aux véhicules (légers et poids lourds) de Ciments Calcia.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le phasage des travaux est prévu en 4 étapes:

Phase 0: préparation avant travaux (dévoisement des réseaux si nécessaire, terrassement et travaux préparatoires)

Phase 1: Réalisation des terrassements et de l'assainissement (réalisation des déblais et remblais du tracé, réalisation des fossés et système d'assainissement annexe dont le raccord au réseau existant et l'aménagement de rejet dans le milieu naturel, réalisation du merlon)

Phase 2: Réalisation de la chaussée (mise en oeuvre du géotextile entre la PST et la couche de forme, mise en oeuvre de la couche de forme, mise en oeuvre de la structure de chaussée, mise en oeuvre de l'enrobé)

Phase 3: Travaux de finition (mise en oeuvre de la signalisation verticale, réalisation des aménagements paysagers, mise en oeuvre des clôtures).

Transversalement, la route sera ainsi constituée d'est en ouest des éléments suivants:

- Un merlon de 1,5 m de hauteur,
- Un fossé terre,
- Un accotement de 1 mètre de largeur,
- Une voie bidirectionnelle de 7 mètres de largeur;
- Un accotement de 1 m de largeur;
- Un fossé terre.

La durée de réalisation des travaux est estimée à 5 mois. Ils seront réalisés au printemps 2014 (les opérations de défrichage seront réalisées en amont de cette période entre décembre et février afin de les réaliser hors des périodes de nidification et de reproduction).

Les installations de chantier seront positionnées dans les champs en partie sud du tracé de la route sur des terrains appartenant à Ciments Calcia. L'accès au chantier sera fait directement depuis la route départementale RD 314 au sud de la commune de Bettancourt-la-Longue et sans la traverser.

A noter qu'au niveau de la conception, une structure de chaussée souple a été privilégiée du fait de l'aléa fort concernant le retrait et le gonflement des argiles (voir paragraphe 6.1 "Risques et Nuisances" de ce formulaire).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette nouvelle route d'accès sera utilisée uniquement par des véhicules liés à l'exploitation de la carrière (véhicules légers et poids lourds) et durant 8 mois de l'année puisque la carrière n'est exploitée que de mars à octobre.

Cette route aura une longueur de 1162 m et permettra de relier la route départementale RD 314 aux voies communales VC n°6, VC n°3 et VC n°4. La circulation prévue est de 90 rotations de véhicules / jour. La vitesse de circulation sera limitée à 50 km/h du fait de la proximité de la commune de Bettancourt-la-Longue.

Depuis la RD314, la chaussée engage un virage à droite (rayon maxi 220 m environ) sur un linéaire de 555 m environ avant de recouper la VC n°6. Ce tronçon comporte un point bas vers le PR260. Entre la RD 314 et ce point bas, la pente générale de la route est comprise entre 0 et -4%.

Entre le point bas et la VC n°6, la pente de la route est comprise entre 3 et 3,4%.

Puis, le tracé est quasiment linéaire sur 330 m environ, depuis la VC n°6 et jusqu'à la VC n°3. Ce tronçon comporte aussi un point bas vers le PR740. Entre la VC n°6 et le point bas, la pente générale de la route est tout d'abord de l'ordre de 5,5 %, puis de -2,3%. Ensuite, entre le point bas et la VC n°3, la pente générale de la route est comprise globalement entre 1,8 et 2,3 %.

Enfin, la chaussée engage un virage vers la gauche (rayon maxi 80 m environ) afin de contourner l'étang avant de se raccorder à la VC n°4 (275 m environ). La pente générale de ce tronçon est comprise entre 1,1 et 4,4%.

La nouvelle chaussée sera raccordée aux voies communales VC n°3, 4 et 6 et à la RD314 par l'intermédiaire de carrefour plan en X.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis à un dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 du code de l'environnement, régime de déclaration.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est renseigné afin de savoir si le projet porte atteinte au code de l'environnement et nécessite ou non la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la route	1162 mètres
Largeur de la route	7 mètres
Largeur du fuseau	25 mètres
Surface imperméabilisée	8134 m ² sans accotement
Surface du fuseau	28 000 m ²
Vitesse de circulation	50 km/h
Nombre de véhicules/jour	180 (90 rotations de camions)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bettancourt-la-Longue

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : (RD314 sud)

Long. 4 ° 53 ' 01.2" E Lat. 48 ° 49 ' 20.8" N

Point d'arrivée : (carrière)

Long. 4 ° 53 ' 08.1" E Lat. 48 ° 49 ' 51.1" N

Communes traversées :

Bettancourt-la-longue

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage des sols est de type prairies d'après le Corinne Land Cover (voir Annexe 12). Les terrains sur lesquels le tracé de la route est prévu sont des pâtures et des champs agricoles exploités.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

En septembre 2012, la commune de Bettancourt-la-Longue est régie par le Règlement National d'Urbanisme. (d'après cartographie de la DDT de la Marne: http://www.marne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DU-4_septembre_2012_cle03b13c.pdf).

L'élaboration de cartes communales est en cours sur la commune. Cependant, aucune interférence avec le projet n'est prévue. Ainsi, la DDT a donc dispensé de ce fait la nécessité d'une demande d'autorisation vis à vis de l'article R421-3B du Code de l'urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n° 210009879 "Bois, Etangs, Prairies du Nord Perthois": Surface d'environ 10 200 ha renfermant des bois typiques de la Champagne humide, des prairies de fauche ou pâturées, des cultures, quelques étangs et leur végétation riveraine. Voir fiche descriptive en Annexe 6.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PPBE du département de la Marne, les infrastructures concernées par un plan de prévention du bruit (A4, A6, traversée urbaine de Reims, A34, RN4, RN31, RN44, RN51) ne sont pas situées à proximité du projet. Le projet ne fait donc pas partie d'un territoire ayant fait l'objet d'un plan de prévention du bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site RAMSAR n°FR7200004 "Les étangs de la Champagne humide" - Zone humide d'intérêt mondial en France d'une superficie de 255 800 ha. Les étangs de la Champagne humide sont un vaste ensemble fluviatile, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs de forêts humides, de marais et de prairies gorgées d'eau toute une partie de l'année. Voir fiche en Annexe 7.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau concerne la commune de Bettancourt-la-Longue d'après Prim.net. Il a été prescrit le 14/01/03. Il n'est pas approuvé pour le moment d'après la base GASPAR. Après renseignements auprès de la DDT, il s'avère que ce PPRI ne va plus être prescrit pour la commune de Bettancourt-la-Longue du fait des études réalisées à ce sujet et de réflexions menées en interne au sein de la DDT. Cependant, la commune de Bettancourt-la-Longue reste soumise à l'aléa inondation d'après le dossier départemental des risques de la Marne.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic environnemental a été réalisé dans le cadre de l'étude d'avant-projet. Les résultats font figurer: deux anomalies en sélénium, aucune anomalie en composés organiques, aucun dépassement de seuil d'acceptabilité des terres en installations de stockage de déchets inertes. Les terres ne nécessitent donc pas de traitement particulier : le recouvrement induit par le projet assure le confinement des deux anomalies en sélénium.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pas d'après la base de données CARMEN. http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux forages AEP sont situés à 700 mètres à l'est en amont hydraulique du projet. Ce sont les puits d'indice 0190-7X-0013 et le forage d'indice 0190-7X-0062. Les volumes autorisés en 2012 dans le cadre de leur arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ne peuvent excéder 3 m³/h. Le périmètre de protection éloigné de ces forages est délimité au nord-ouest par la Chée, soit à plus de 400 m du projet. Le projet est situé hors zone d'alimentation de la nappe des alluvions et hors zone d'influence de ces captages d'eau potable. (Source:ARS)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'après la carte CARMEN patrimoine naturel Champagne Ardennes
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "ZPS -FR2112009 - Étangs de l'Argonne" est situé à 250 m à l'ouest du tracé du projet. Un second site Natura 2000 " APS - FR4112009 - Forêt et étangs de l'Argonne et vallée de l'Ornain" est situé à 1,2 km au sud-est est du tracé du projet. Voir fiche en Annexe 8.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est recensé sur la commune de Bettancourt-la-Longue. La commune n'est pas non plus concernée par un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun prélèvement d'eau n'est susceptible d'être réalisé au titre du projet que cela soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.</p> <p>=> En terme de prélèvement, aucun impact quantitatif sur la ressource en eau n'est à retenir aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation. L'impact en termes de rejet est étudié en page 8.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune est alimentée par la nappe des alluvions récentes de la Chée. Le projet est situé hors zone d'alimentation de cette nappe. Aucune arrivée d'eau n'a été constatée lors de la réalisation des fouilles à la pelle en 2012. Cependant, la présence de nappes superficielles de faible épaisseur n'est pas à exclure notamment au niveau du fond de vallon. Ainsi, des opérations ponctuelles de pompage pourront être nécessaires au cours des travaux. L'estimation du volume à prélever n'est à l'heure actuelle pas possible. Les services de la police de l'eau seront contactés au besoin. Les mesures appropriées seront mises en place lors de ces opérations.</p> <p>Durant l'exploitation, les eaux pluviales seront récupérées par le biais de fossés et rejetées pour une partie au réseau existant de récupération des EP de la commune de Bettancourt-la-Longue, pour une autre partie, rejetées au ruisseau Le Cru. Aucune modification des masses d'eaux souterraines en phase d'exploitation n'est donc attendue. Ce point est détaillé en Annexe 9.</p> <p>=> En phase travaux, de potentiels impacts qui feront l'objet de mesures ad hoc.</p> <p>Aucun impact qualitatif ou quantitatif n'est attendu en phase d'exploitation.</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au titre du terrassement seront générés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 840 m³ de terre végétale: elle sera remise en oeuvre pour l'aménagement paysager à hauteur de 17 525 m³ d'où un excédent de 8315 m³ réutilisés en carrière. - 12 825 m³ de déblais: remis en oeuvre pour les merlons à hauteur de 5950 m³ d'où un excédent de 6875 m³ réutilisés pour des aménagements en carrière de Bettancourt-la-Longue. <p>Cet excédent ne peut être réutilisé pour le projet du fait de leur impossibilité de traitement au liant mixte chaux + liant hydrique pour une réutilisation en remblai ou en couche de forme.</p> <p>Au global, l'excédent de matériaux est réutilisé et ne sera pas envoyé en Installation de Stockage de Déchets Inertes.</p> <p>=> Le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Pas de déchets inertes.</p>
est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessitera la mise en oeuvre de remblais supplémentaires pour la création de la route à hauteur de 5202 m³. Ces remblais pourront provenir de ressources naturelles issues de carrières (calcaire) ou bien de matériaux recyclés.</p> <p>A noter que les déblais extraits au titre des opérations de terrassement (volume de 12825 m³) auraient pu suffire à combler ce déficit. Cependant, une partie d'entre eux (6875 m³) ne sont pas aptes à être utilisés en tant que remblai pour la voirie et sont donc réutilisés par Ciments Calcia au titre du réaménagement de la carrière.</p> <p>Aucun matériau ne sera envoyé en Installation de Stockage de Déchets Inertes.</p> <p>=> Un impact sur les ressources naturelles du sol ou du sous-sol est à retenir.</p>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe principalement au droit de pâtures et de champs. En phase travaux, l'impact du projet sur la faune et la flore sera limité à un défrichage sur 1200 m² (soit 4% de la surface totale du fuseau de 28 000 m²). Des arbres seront donc replantés le long du tracé au ratio 1,5 pour 1. Des précautions seront prises au moment du chantier concernant le dérangement d'espèces (délimitation du chantier, période de démarrage des travaux hors des périodes de reproduction et nidification des animaux, limitation de l'éclairage et du bruit). A noter que la conception du projet a pris en compte la présence de la zone humide se situant au sud du bassin (ancienne fosse de la carrière remplie d'eau) situé au nord-ouest du tronçon: le tracé a été adapté. A noter que la Trame Verte et Bleue définissant notamment les corridors écologiques n'est pas encore aboutie en région.</p> <p>=> La phase chantier va entraîner le défrichage d'une zone. Des mesures sont prévues: les plantations réalisées le long du tracé pourront servir de corridor entre zone humide et zones boisées afin de faciliter le déplacement des espèces.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les incidences exprimées ci-dessus en phase travaux sont attendues sur les zones à sensibilité particulière (ZNIEFF type 2, RAMSAR, ZICO). Une attention particulière sera portée à la biodiversité locale, compte tenu du caractère humide de la zone, de l'interception du périmètre de ZICO, et de la proximité des périmètres de Natura 2000. Ce point est plus amplement détaillé dans l'annexe 9.</p> <p>=> La phase chantier va entraîner le défrichage d'une zone. Des mesures sont prévues: les plantations réalisées le long du tracé pourront servir de corridor entre zone humide et zones boisées afin de faciliter le déplacement des espèces.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La mise en oeuvre du projet va entraîner la monopolisation de terrains agricoles et le défrichement de 1200 m² de parcelle. Des replantations seront réalisées notamment le long du tracé de la route (avec un ratio 1,5 pour 1 avec des espèces identiques ou locales). Concernant les terrains agricoles, aucune Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) n'est identifiée sur la commune de Bettancourt-la-Longue. On identifie une Indication Géographique Protégée (IGP) "Volailles de la Champagne". Cependant, les terrains mobilisés par le projet ne sont pas concernés par cette IGP. D'après le recensement agricole 2010, la commune de Bettancourt-la-Longue possède une superficie agricole utilisée de 313 ha. Le projet occupera 2,8 ha de terres agricoles ce qui représente une mobilisation de moins de 1 % par le projet. De plus, une recréation de la transparence des pâtures interceptées par le projet sera réalisée par le biais de portails.</p> <p>=> La consommation d'espaces naturels et agricoles sera faible et fera l'objet de mesures ad hoc.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par un zonage de type plan de prévention des risques technologiques. De plus, aucune industrie susceptible d'avoir des effets externes en cas d'accident majeur n'est implantée à proximité du tracé de la route. Cependant, la présence de l'oléoduc Donges-Melun-Metz, qui traverse la carrière exploitée par Ciments Calcia, est à signaler. Il est situé à plus de 500 mètres au nord.</p> <p>=> Le projet ne sera pas impacté par des risques technologiques.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site étudié se situe en zone d'aléa fort pour ce qui est du retrait gonflement des argiles. De plus, la commune de Bettancourt-la-Longue a fait l'objet de la prescription en 2003 d'un Plan de Prévention des Risques Naturels concernant l'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Cette prescription n'est plus d'actualité. La commune de Bettancourt-la-Longue est classée en zone de sismicité très faible (1). Non concerné par mouvements de terrains, cavités souterraines, sismicité très faible avec aucun séisme ressenti sur la commune d'après SisFrance.</p> <p>=> Le projet est impacté par des risques naturels. La structure de la route tiendra notamment compte des aléas liés au retrait et gonflement des argiles.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La route de contournement est destinée à être utilisée par les camions de transport de la carrière. Leur circulation peut donc notamment être à l'origine d'envols de poussières. Pour limiter les envols de poussières, les pistes de la carrière sont régulièrement arrosées et les roues des camions sont systématiquement lavées avant sortie de la carrière. On peut noter également l'absence de rejets en nappe et un rejet maîtrisé au niveau des eaux de surface (voir Annexe 9). Le projet n'est a priori pas soumis à des risques sanitaires. Notamment pour ce qui est des risques présentés par la carrière, aucun document public ne fait état de risques sanitaires.</p> <p>=> Le projet n'est pas impacté par des risques sanitaires. Il ne sera pas non plus à l'origine de risques sanitaires pour la population.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de bruit en phase travaux. Ainsi, les précautions suivantes seront prises: réalisation de tous les travaux en période diurne, circulation liée à la carrière en période diurne. En phase d'exploitation: le trafic actuel lié à l'exploitation de la carrière est source de bruit pour les habitants. ce trafic va être déplacé vers le projet de route de contournement. Aucune augmentation de trafic n'est prévue. Ainsi, la source de bruit va être déplacée et non augmentée. Le projet n'est donc pas source de bruit supplémentaire en comparaison de la situation actuelle. De plus, un merlon de 1,5 de haut sera mis en place sur le côté est de la chaussée.</p> <p>=> Ainsi, en comparaison du bruit généré par la circulation actuelle liée à l'exploitation de la carrière au sein du village, l'impact apparaît comme positif.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'usage du projet sera celui de la circulation de camions privée liée à l'exploitation de la carrière. Le projet n'est donc pas de nature à émettre d'odeurs particulières. De plus, la réduction du trafic de poids-lourd en centre-bourg permettra d'atténuer les émissions des gaz d'échappement, ce qui, indirectement, diminuera les gênes olfactives liées à ces gaz.</p> <p>=> Ainsi, en comparaison des potentielles odeurs générées par la circulation actuelle liée à l'exploitation de la carrière au sein du village, l'impact apparaît comme positif.</p>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses en exploitation puisque aucun dispositif d'éclairage ne sera implanté en bordure du tracé de la route.</p> <p>Au titre du chantier, il peut engendrer des émissions lumineuses temporaires notamment si les travaux sont réalisés durant la période hivernale.</p> <p>=> Aucun impact dû aux émissions lumineuses n'est donc attendu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est une route de contournement de la commune de Bettancourt-la-Longue destinée à desservir la carrière directement depuis la section sud de la RD 314. Uniquement la circulation de véhicules liée à l'exploitation de la carrière y est prévue. Elle sera à l'origine de rejets de gaz de combustion (CO, CO2, NOx, SOx) et de poussières. Cependant, le trafic actuel lié à l'exploitation de la carrière traversant la commune de Bettancourt-la-Longue est déjà à l'origine de ces mêmes rejets. => Aucun impact en phase d'exploitation n'est donc attendu.</p> <p>La phase travaux sera également à l'origine de ces mêmes rejets à l'atmosphère. Concernant, les rejets de gaz de combustion, les engins seront entretenus de manière à limiter ces rejets. Pour ce qui est des rejets de poussières, des dispositions telles que l'arrosage des pistes de la carrière permettent de les limiter les envols. Il est à noter que les matériaux transportés sont de nature humide.</p> <p>=> Aucun impact en phase travaux n'est donc attendu.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques créés par le projet de route en exploitation sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruissellements liés à l'imperméabilisation d'une portion de terrain. L'eau qui s'infiltrait naturellement sur les terrains va ruisseler sur la future voirie; - Interception des ruissellements des parcelles situées en amont hydraulique de la future voirie. <p>En phase travaux, le projet est également susceptible d'engendrer des rejets. Des mesures adaptées seront également mises en oeuvre à ce titre. Cette thématique est détaillée dans l'annexe 9.</p> <p>=> De nouveaux rejets hydrauliques sont engendrés par le projet. En termes de rejets, l'impact qualitatif et quantitatif sur la ressource en eau est non négligeable. Les mesures mises en place pour le réduire sont détaillées dans l'annexe 9.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, il s'agit de l'ensemble des pollutions liées au ruissellement des eaux pluviales sur la voirie : usure de la chaussée, corrosion des éléments métalliques, usure des pneumatiques, éléments flottants, hydrocarbures et émissions dues aux gaz d'échappement. Des dispositifs de traitement seront mis en place.</p> <p>En phase travaux, les risques sont ceux de la production de matières en suspension issues notamment des travaux de terrassement de la parcelle, de la circulation des engins sur le site et du ruissellement sur les surfaces terrassées et non végétalisées lors d'événements pluvieux. La réalisation des travaux constitue également une source de pollution accidentelle potentielle : déversement accidentel d'hydrocarbures, fuite d'huile de carters moteurs et ou de circuits de commande hydraulique.</p> <p>=> Voir Annexe 9</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Afin de limiter l'impact visuel de la route sur les riverains, il est envisagé de mettre en oeuvre un merlon de 1,5 m de hauteur en bordure est de la voirie. Compte tenu du contexte paysager de l'ouvrage (prairie, bois...), les aménagements paysagers seront sobres et s'intégreront dans la végétation existante.</p> <p>Le dossier photographique présenté en Annexe 3 permet de situer le futur tracé dans son environnement.</p> <p>Aucun périmètre de protection de monument historique ou de sites inscrits ou classés n'est intercepté par le projet.</p> <p>=> L'impact sur le paysage sera limité compte-tenu des mesures qui seront mises en oeuvre.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation routière au sein du village de Bettancourt-la-Longue va être allégée, ce qui sera plus commode et plus agréable pour les habitants. La mise en place du contournement permettra de diminuer le risque accidentogène dû au trafic de poids-lourd en centre-bourg. En revanche, le projet amputera 2,8 ha de terres agricoles ce qui représente une mobilisation de moins de 1 % des terres agricoles de Bettancourt-la-Longue. Une recréation de la transparence des pâtures sera réalisée par le biais de portails pour les parcelles interceptées par la route.</p> <p>=> Un impact positif est donc à retenir pour ce qui est de la vie au sein du village de Bettancourt-la-Longue. Concernant, l'activité agricole des mesures sont prises afin de limiter au maximum l'impact du projet.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de contournement de la commune de Bettancourt-la-Longue est à l'origine d'impacts, qui feront l'objet de mesures adaptées, sur les thématiques ressource en eau, espaces naturels et paysage. Les projets connus dans le secteur à la date de rédaction de ce document sont les suivants d'après les avis et décisions de l'autorité environnementale publiés sur le site de la DREAL Champagne-Ardennes:

- Projet de révision du plan d'épandage des boues de la STEP des eaux de Reims Métropole pouvant également impacter la ressource en eau. La commune de Bettancourt-la-Longue n'est pas concernée par cet épandage. Ainsi, aucun impact cumulé avec le projet de route de contournement n'est attendu.
- Projet de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sable et gravier sur la commune d'ETREPY située à 9 km au sud-ouest du projet, pas de co-visibilité des projets donc pas d'impacts cumulés.
- Demande d'autorisation d'exploiter des hangars de stockage de luzerne et de régularisation administrative des activités d'un site utilisant de la biomasse comme combustible et l'augmentation du volume de stockage de charbon sur la commune de FRANCHEVILLE située à 25 km au nord-ouest du projet donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement;
- Demande d'autorisation d'exploiter des silos de stockage de céréales sur la commune de SOUMMESOUS située à 50 km à l'ouest donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement;
- Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers à Cheppes-la-prairie située à 30 km à l'ouest;
- Défrichement d'une parcelle sur la commune de Darnery située à 70 km au nord-ouest donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement;
- Défrichement d'une parcelle à Warmerville située à 75 km au nord-ouest donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement;
- Défrichement de deux parcelles à Sermaize-les-Bains située à 5 km au sud donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement;
- Lotissement à Fère-Champenoise situé à 70 km à l'ouest donc pas d'impacts cumulés du fait de l'éloignement.

=> Aucun impact cumulé avec le projet de route de contournement n'est attendu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les chapitres précédents font état d'impacts faibles ou négligeables concernant la plupart des thématiques. Les impacts liés à la création de cette route sont avérés au niveau de l'eau (rejets potentiels en phase travaux et rejets liés aux ruissellements en phase d'exploitation). Les mesures nécessaires sont mises en oeuvre notamment pour la phase d'exploitation: les fossés à redents permettent de limiter l'impact quantitatif et qualitatif des rejets hydrauliques créés par la route. Des impacts au niveau du milieu naturel sont aussi à retenir pour ce qui est de la phase travaux. Le dérangement d'espèces est susceptible de se produire durant la phase de défrichement. Toutes les précautions seront prises lors de la planification des travaux de défrichement afin de les réaliser hors des périodes de nidification et de reproduction. Le défrichement sera compensé par de nouvelles plantations au ratio 1,5 pour 1, ce qui permettra de recréer l'habitat détruit au cours des travaux. La transparence des pâtures sera également conservée.

D'autre part, la création de cette route va permettre d'améliorer les conditions de vie pour la population de Bettancourt-la-Longue ainsi que les conditions d'exploitation pour Ciments Calcia. En effet, la circulation liée à l'exploitation de la carrière sera concentrée sur cet axe de contournement ce qui sera bénéfique pour la population de Bettancourt-la-Longue: diminution du bruit lié à la circulation, amélioration des conditions de circulation dans le village, diminution des risques accidentogènes liés aux poids-lourds, éloignement des sources potentielles de poussières liées à la circulation des camions, limitation de la détérioration des chaussées. A noter de plus que la route de contournement de Bettancourt-la-Longue ne sera utilisée que de mars à octobre, c'est à dire 8 mois sur 12.

Compte tenu des impacts évoqués et maîtrisés du projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Présentation de la ZNIEFF de type 2 "Bois, étangs et prairies du nord perthois" relative au chapitre 5.2
Annexe 7 - Présentation de la RAMSAR "Les étangs de la Champagne humide" relative au chapitre 5.2
Annexe 8 - Présentation des zones Natura 2000 identifiées à proximité du projet relative au chapitre 5.2
Annexe 9- Impacts sur l'eau, les milieux naturels et mesures compensatoires relative au chapitre 6.1
Annexe 10 - Présentation de la ZICO "Etangs d'Argonne"
Annexe 11 - Présentation des enjeux environnementaux relative au chapitres 5.2 et 6.1
Annexe 12 - Occupation des sols relative au chapitre 5.1

9. Engagement et signature

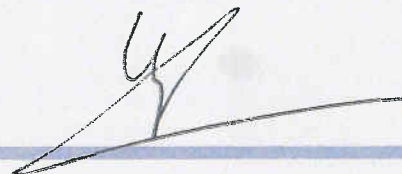
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Bettancourt-la-Longue**

le, **11/03/13**

Signature

G. COVELLO



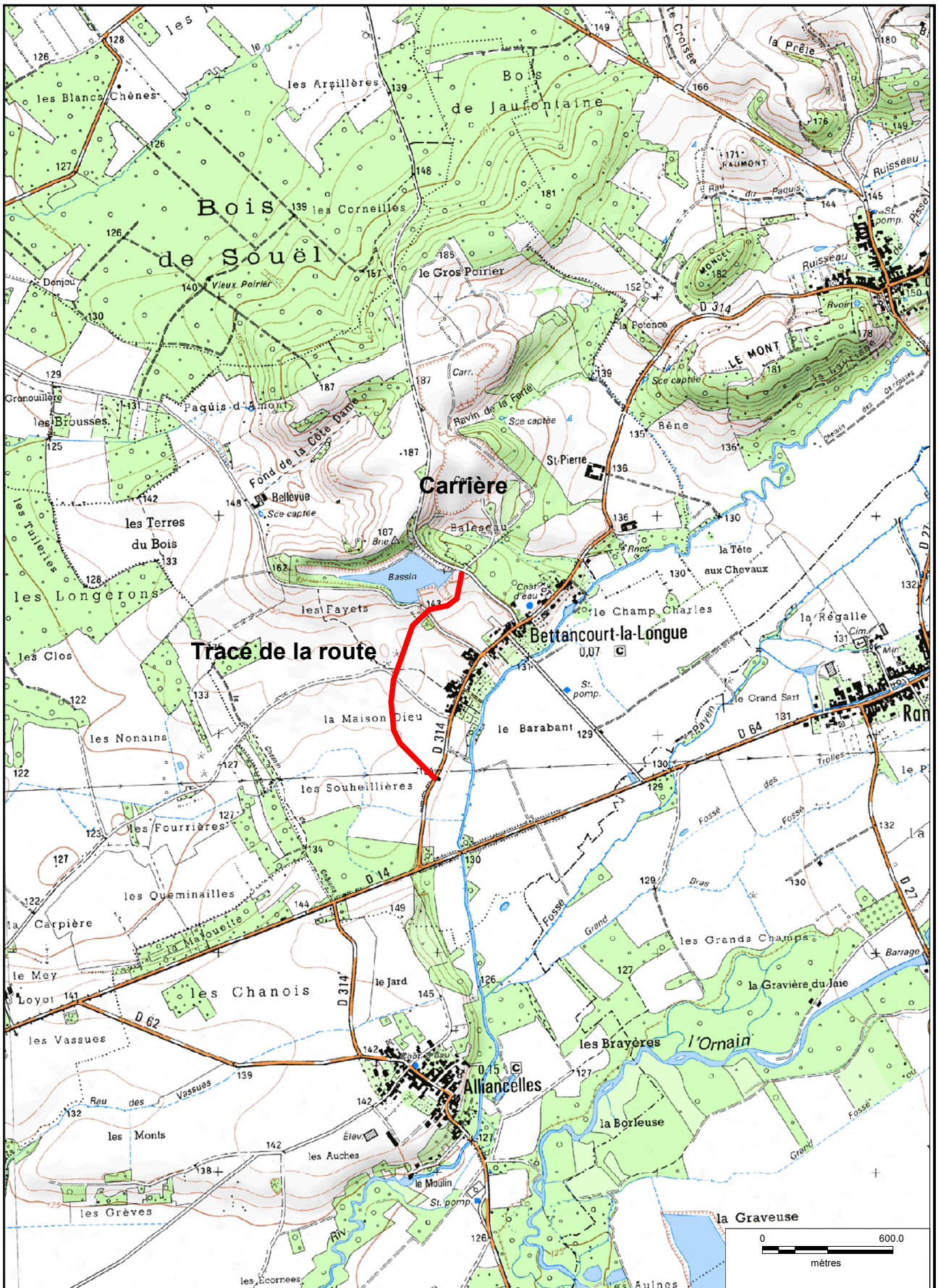
Ciments Calcia
USINE DE COUVROT
 Boîte Postale 80007
 51301 VITRY-LE-FRANCOIS
 Tél. : 03 26 73 63 00
 Fax : 03 26 73 63 99

Observations sur l'utilisation du rapport

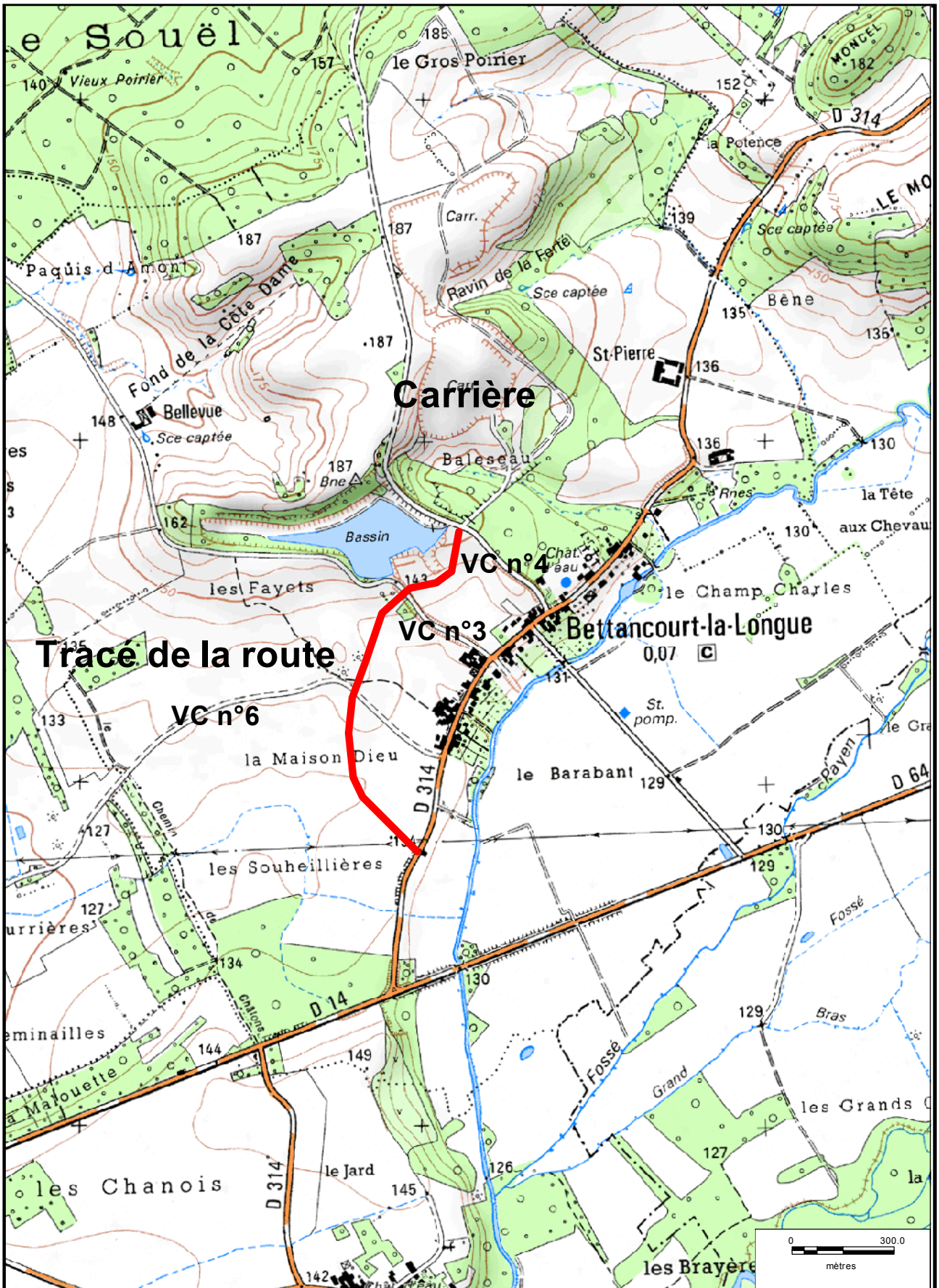
Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA GROUP ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation. La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA GROUP ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Annexe 2. Plans de situation au 1/25 000 et 1/16000

(2 pages)



Localisation du tracé de la route - Echelle 1/25000



Localisation du tracé de la route - Echelle 1/16000

Annexe 3. Reportage photographique

(25 pages)

Sommaire

	Pages
1. LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUES	4
2. SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE.....	6
3. SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation cartographique des prises de vue.....	4
Figure 2 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le projet	5
Figure 3 : Accès depuis la RD 314	6
Figure 4 : Vue depuis la parcelle n°5	7
Figure 5 : Passage au niveau du point bas de récupération des eaux de ruissellement du bassin versant n°2 (fossé existant).....	8
Figure 6 : Croisement de la voie communale n°6.....	9
Figure 7 : Traversée des parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6 (n°1)	10
Figure 8 : Traversée des parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6 (n°2)	11
Figure 9 : Vue depuis les parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6	12
Figure 10 : Traversée des parcelles agricoles vers la zone à déboiser (axe sud-nord)	13
Figure 11 : Passage au niveau des zones à déboiser (axe sud-ouest/nord-est)	14
Figure 12 : Croisement de la Voie Communale n°3	15
Figure 13 : Amorçage du virage de contournement de la zone humide depuis la zone à déboiser (axe nord-est/sud-ouest).....	16
Figure 14 : Contournement de la zone humide (n°1)	17
Figure 15 : Contournement de la zone humide (n°2)	18
Figure 16 : Fin de contournement de la zone humide	19

Figure 17 : Traversée des parcelles agricoles (axe nord/sud) (n°1).....	20
Figure 18 : Traversée des parcelles agricoles (axe nord/sud) (n°2).....	21
Figure 19 : Croisement avec la Voie Communale n°4.....	22
Figure 20 : Vue paysagère depuis la RD 314.....	23
Figure 21 : Vue depuis la voie communale n°3	24
Figure 22 : Vue paysagère depuis la VC n°4	25

1. Localisation cartographique des prises de vues

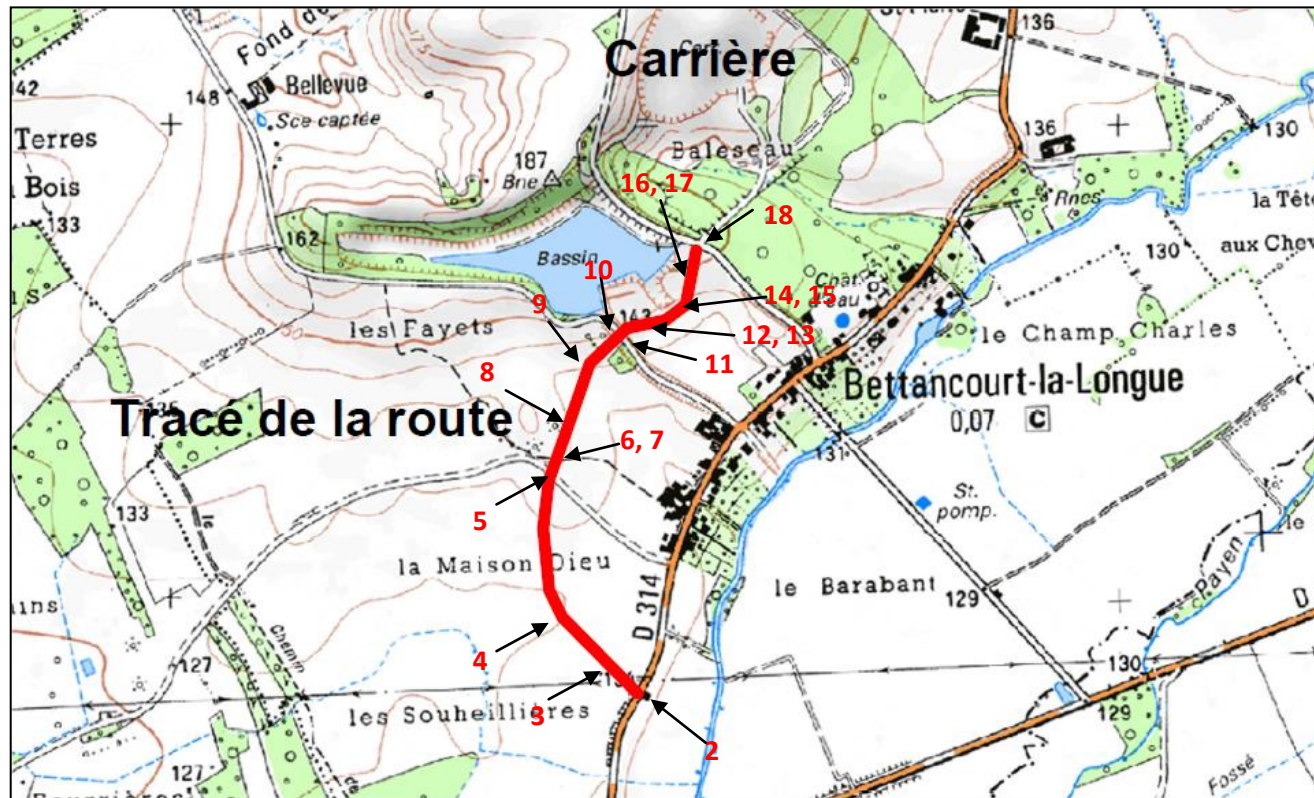


Figure 1 : Localisation cartographique des prises de vue

Légende :

N : numéro de la figure correspondante

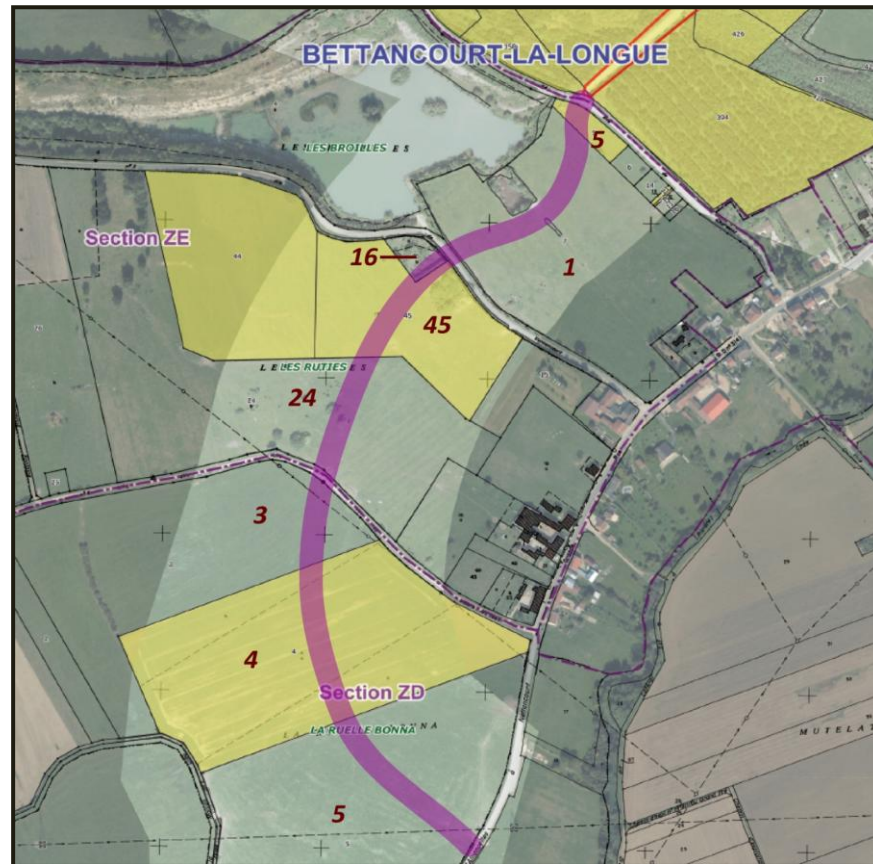


Figure 2 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le projet

2. Situation du projet dans l'environnement proche



Figure 3 : Accès depuis la RD 314

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 4 : Vue depuis la parcelle n°5

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Légende :

Figure 5 : Passage au niveau du point bas de récupération des eaux de ruissellement du bassin versant n°2 (fossé existant)

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 6 : Croisement de la voie communale n°6

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 7 : Traversée des parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6 (n°1)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 8 : Traversée des parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6 (n°2)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 9 : Vue depuis les parcelles agricoles vers la Voie Communale n°6

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 10 : Traversée des parcelles agricoles vers la zone à déboiser (axe sud-nord)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 11 : Passage au niveau des zones à déboiser (axe sud-ouest/nord-est)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 12 : Croisement de la Voie Communale n°3

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Angle de la
parcelle à
déboiser

Figure 13 : Amorcement du virage de contournement de la zone humide depuis la zone à déboiser (axe nord-est/sud-ouest)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 14 : Contournement de la zone humide (n°1)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 15 : Contournement de la zone humide (n°2)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 16 : Fin de contournement de la zone humide

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 17 : Traversée des parcelles agricoles (axe nord/sud) (n°1)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 18 : Traversée des parcelles agricoles (axe nord/sud) (n°2)

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 19 : Croisement avec la Voie Communale n°4

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie

3. Situation du projet dans l'environnement lointain



Figure 20 : Vue paysagère depuis la RD 314

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



Figure 21 : Vue depuis la voie communale n°3

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie



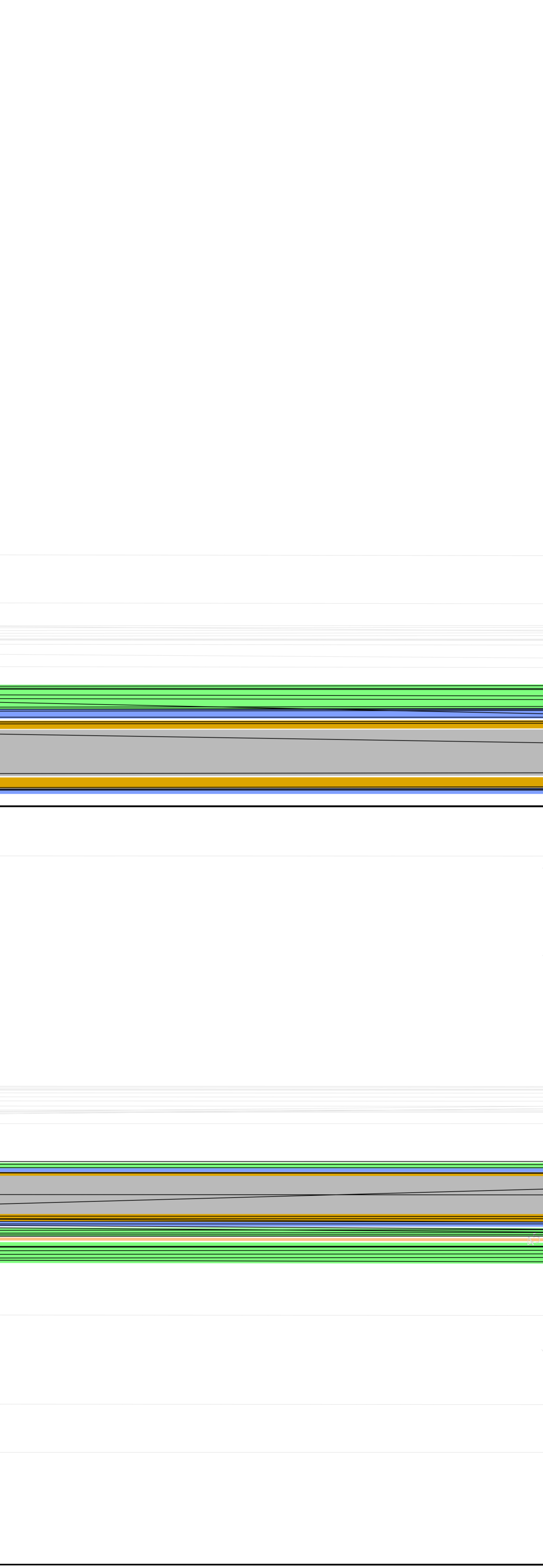
Figure 22 : Vue paysagère depuis la VC n°4

Légende :

— : Représentation de l'axe de la future voirie

Annexe 4. Plans du projet

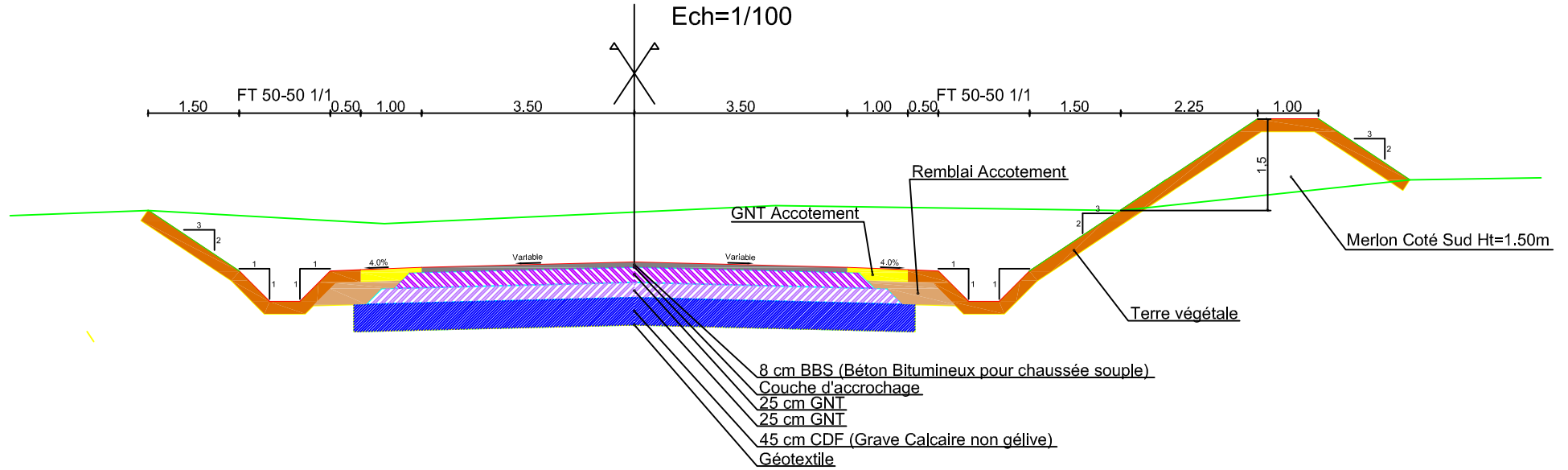
(3 plans)



3.1.3-Profiles en travers type

Cas en Déblai

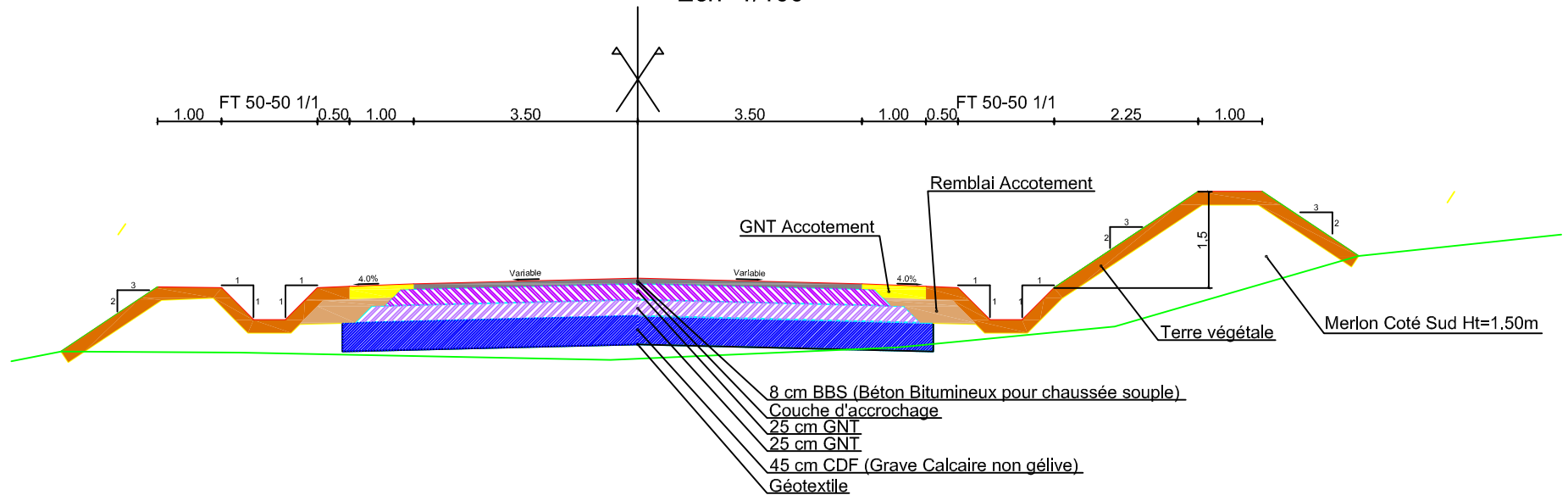
Ech=1/100



3.1.3-Profiles en travers type

Cas en Remblai

Ech=1/100



Annexe 5. Plan des Abords du projet

PROJET NON CONCERNE

Annexe 6. Présentation de la ZNIEFF de type 2 "Bois, étangs et prairies du nord perthois"

(7 pages)

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS, ETANGS ET PRAIRIES DU NORD PERTHOIS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 03830000

N° SPN : 210009879

Type de zone : 2

Année de description : 1988

Superficie : 10 190,00(ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1999

Altitude : 107 - 160 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

51057	BETTANCOURT-LA-LONGUE
51122	CHANGY
51130	CHARMONT
51218	VAL-DE-VIERE
51289	HEILTZ-LE-MAURUPT
51290	HEILTZ-L'EVEQUE
51311	JUSSECOURT-MINECOURT
51442	POSSESSE
51489	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE
51539	SOGNY-EN-L'ANGLE
51590	VANAULT-LES-DAMES
51601	VAVRAY-LE-GRAND
51602	VAVRAY-LE-PETIT
51608	VERNANCOURT
51635	VILLERS-LE-SEC
51658	VROIL

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

4124	35	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes
531	2	Roselières
224	1	Végétation aquatique flottante ou submergée
38	25	Prairies mésophiles

b) Autres milieux :

41H	2	Autres bois decidus
3187	0	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières
532	1	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
223	0	Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares
2212	2	Eaux dormantes mésotrophes
37	5	Prairies humides
441	0	Formations riveraines de saules
24	0	Eaux courantes
842	2	Haies
83321	5	Peupleraies plantées
82	15	Cultures

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
41	Forêts caducifoliées
862	Villages

Commentaires : Autres bois décidus = chênaie pédonculée-frênaie-ormie mésohygrophile

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

- 56 Colline
- 52 Plaine, bassin
- 54 Vallée
- 21 Ruisseau, torrent
- 31 Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 01 Agriculture
- 02 Sylviculture
- 03 Elevage
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 08 Habitat dispersé
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 05 Propriété d'une association, groupement ou société
- 60 Domaine de l'état
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 21 Forêt domaniale
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 915 Fermeture du milieu
- 620 Chasse
- 630 Pêche
- 450 Pâturage

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames

- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 25 Reptiles
- 27 Mammifères
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 42 Ralentissement du ruissellement
- 44 Auto-épuration des eaux

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	2	3	0	1	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	9	9	1	3	0	5	0	14	1	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	8	7	1	3				5					
Nb. sp. rares ou menacées	9	9	1	4		5		9	1				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique								1					

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaires : La ZNIEFF regroupe les milieux les plus riches de cette grande zone du Nord Perthois.

Commentaire général :

La ZNIEFF dite des bois, étangs et prairies du Nord Perthois occupe une vaste dépression située au pied de la Côte crayeuse champenoise, entre Changy, Possesse, Heiltz-l'Evêque et Nettancourt. Cette grande ZNIEFF de près de 10 200 hectares renferme des bois typiques de la Champagne humide, des prairies de fauche ou pâturées, des cultures, quelques étangs et leur végétation riveraine. Elle comprend 4 ZNIEFF de type I qui regroupent les milieux les plus remarquables. Il n'a été noté ici que les espèces protégées et/ou rares (inscrites sur les listes rouges), les listes d'espèces plus détaillées se trouvant dans les ZNIEFF I.

Les forêts sont variées et bien caractéristiques de cette région de Champagne : le type le plus répandu est la chênaie pédonculée-charmaie neutrophile à mésotrophe (sur sol limoneux). Les arbres dominants sont les chênes pédonculés, accompagnés surtout par le tremble, l'érable champêtre, le merisier et le frêne ; le taillis renferme le charme, l'orme champêtre, le noisetier, les aubépines, la viorne obier, le cornouiller sanguin. Le lierre, l'anémone des bois et l'ornithogale des Pyrénées dominent un tapis herbacé également constitué par l'iris fétide (deux des seules stations de l'est de la Marne et en limite orientale de répartition en Champagne-Ardenne), le gouet tacheté, la mercuriale vivace, la parisette, le sceau de Salomon multiflore, le muguet, la ficaire, etc. On y observe la vigne

sauvage (ou lambrusque), protégée en Champagne-Ardenne (où elle n'est connue aujourd'hui que de six localités marnaises dont trois sont représentées ici et dont la population de Possesse, qui a fait l'objet d'une ZNIEFF I, est de loin la plus importante).

Au niveau des vallons se différencie une chênaie pédonculée-frênaie-ormaie mésohygrophile. Les arbres dominants sont toujours le frêne et le chêne pédonculé, accompagnés par l'orme champêtre, l'orme lisse (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), l'aulne glutineux et l'érable champêtre. La strate herbacée s'enrichit de la laïche fausse-brize (à Charmont), de la laïche maigre, de la laïche des rivages, de la laïche des marais, de la laïche penchée, de la circée de Paris, de l'épiaire des bois, etc.

Dans les secteurs les plus engorgés apparaît l'aulnaie-frênaie à orme lisse et cassis (inscrit sur la liste rouge régionale).

Dans certaines lisières ou le long de certains chemins forestiers, se différencie un groupement végétal original abritant une flore particulière apparentée à la fois aux prairies humides du Molinion, aux prairies mésophiles de l'Arrhenatherion et aux lisières du Trifolion medii, auxquelles se mélangent de nombreuses espèces forestières venues du sous-bois. Plusieurs espèces rares se rencontrent dans ce groupement dont l'ophioglosse (petite fougère inscrite sur la liste rouge régionale des végétaux) et la grande aunée (rare dans le nord et l'est de la France), etc.

De nombreux étangs se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF (étangs de la Carpière, de Furgo, de Marengé, des Noues, de Censeau, de la Couverte, etc.). Certains figurent parmi les plus anciens et les plus riches (par leur faune et par leur flore) des étangs de Champagne humide et deux d'entre eux ont fait l'objet de fiches séparées (l'Étang Neuf et ses annexes à Possesse et le Vieil Étang de Sogny-en-l'Angle). Peu profonds, ils présentent une succession de milieux variés d'un grand intérêt floristique. Leurs eaux mésotrophes portent des groupements d'herbiers flottants à rubanier nain (rare et protégé en Champagne-Ardenne) et utriculaire vulgaire (inscrits tous les deux sur la liste rouge régionale), de très beaux herbiers à potamots (avec le potamot à feuilles aiguës et le potamot à tiges comprimées inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et des communautés à lentilles d'eau. On peut observer, au niveau de certaines bordures exondées, la laïche souchet inscrite sur la liste rouge régionale. Les roselières (phragmitaie avec roseau et baldingère en mélange, scirpaie, glycéracée basse à glycérie aquatique, typhaie à massettes à larges feuilles et massettes à feuilles étroites) sont sur certains étangs bien développées et jouent pleinement leur rôle d'abri pour l'avifaune. On peut y observer la renoncule grande douve, protégée en France et la germandrée des marais protégée au niveau régional. Des cariçaies se développent par endroits et sont constituées par de nombreuses laïches.

Les prairies couvrent plus du quart de la ZNIEFF : ces herbages permettent le maintien d'une flore (encore mal connue ici) en voie de régression comme l'ophioglosse par exemple.

La ZNIEFF possède également un intérêt entomologique important lié à la fois à la variété des espèces et à la présence de cinq libellules rares et menacées, inscrites sur la liste rouge régionale des Odonates (la grande aeschne, rare en plaine, l'aeschne printanière, l'aeschne isocèle, le gomphe vulgaire et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches) et d'une espèce en limite septentrionale de répartition dans la Marne (la libellule écarlate, d'origine méridionale).

Les amphibiens sont également bien représentés, avec notamment la rainette arboricole (annexe II de la directive Habitats, annexe II de la convention de Berne), le triton crêté (annexes II et IV de la directive Habitats et annexe II de la convention de Berne) et le triton alpestre (annexe III de la convention de Berne), protégés au niveau national, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (en tant qu'espèces vulnérables) et pour les deux premiers sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne, avec la salamandre tachetée. On peut également y rencontrer le crapaud commun, le triton ponctué et la grenouille agile, également protégés en France depuis 1993, ainsi que la grenouille rousse et la grenouille verte.

Le lézard des souches (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge régionale) est présent dans la ZNIEFF, avec le lézard vivipare, la couleuvre à collier et l'orvet.

La richesse avifaunistique de la ZNIEFF est remarquable, avec près de 150 espèces d'oiseaux rencontrées dont neuf nicheuses inscrites sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : fuligule milouin et canard chipeau (dont la ZNIEFF constitue un des derniers sites de reproduction régulière de ces deux espèces dans cette région de Champagne), rousserolle turdoïde (inscrite à l'annexe II de la convention de Berne et dans le livre rouge de la faune menacée en France en tant qu'espèce "vulnérable"), phragmite des joncs (nicheur peu commun en diminution) et rousserolle verderolle, busard des roseaux (nicheur rare en régression), faucon hobereau (nicheur très rare) et milan royal, pie-grièche écorcheur. La ZNIEFF est une zone de passage et constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux (grue cendrée, grèbe à cou noir, fuligule morillon, cigognes blanche et noire, divers chevaliers (guignette, aboyeur, sylvain et culblanc), aigrette garzette et grande aigrette, sarcelle d'hiver, canard pilet et canard souchet, balbuzard pêcheur, aigle botté, sterne pierregarin, guifette noire, héron pourpré et héron cendré,

garrot à oeil d'or, courlis cendré, etc.).

Le site dans son ensemble est également fréquenté par de nombreux mammifères : chauves-souris (barbastelle commune, vespertilion de Daubenton, vespertilion de Natterer, vespertilion à moustaches, oreillard roux, oreillard gris, etc.), chevreuil et sanglier, putois (sur liste rouge régionale), fouine, hermine, belette, chat sauvage, musaraigne aquatique (protégée sur tout le territoire national et sur liste rouge), etc.

La zone est dans un état général satisfaisant, mais elle est menacée par l'extension des cultures aux dépens des prairies, le drainage et l'intensification des prairies humides, l'assèchement ou le recreusement de certains étangs (pour la pêche ou la chasse), les plantations et la gestion forestière (bois à vigne sauvage).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210009880 L'ETANG NEUF ET SES ANNEXES A L'EST DE VANAULT-LES-DAMES
- 210002030 PARTIE NORD DE LA FORET DOMANIALE DE MONTHIERS A POSSESSE
- 210009366 BOIS DE LA CHENAIE A POSSESSE
- 210009870 LE VIEIL ETANG DE SOGNY-EN-L'ANGLE
- 210002026 MASSIF FORESTIER ET ETANGS DE BELVAL
- 210009869 BOIS DES USAGES A VANAULT-LES-DAMES

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1999
- DIDIER Bernard (1993 - 1999)
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1988
- HERVE Christophe - 1998
- LE ROY Emmanuel - 1999
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
- MILLARAKIS Philippe - 1992
- PETITJEAN Nicolas - 1999
- RIOLS Christian - 1993
- ROYER Jean-Marie - 1993

Sources / Bibliographies

- BOUCHET M.A. et al. - "Projet lac des Côtes de Champagne : Etude de la Faune et de la Flore. Rapport final". Tome 1 (rapport interne L.P.O.) (1994)
- DIDIER B. & ROYER J.M. - "La Forêt du Chesnay à Possesse - Marne - Expertise d'impact du plan de gestion". G.R.E.F.F.E. pour la DIREN Champagne-Ardenne, 25 pages + cartes (1993)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex bohemica</i>	2232		A					
<i>Cephalanthera longifolia</i>	3187	M	A					
<i>Eleocharis acicularis</i>	223		A					
<i>Iris foetidissima</i>	4124	LD	A					
<i>Potamogeton acutifolius</i>	224		A					
<i>Potamogeton compressus</i>	224		A					
<i>Sparganium minimum</i>	224		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones G-P								
<i>Inula helenium</i>	3187		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus lingua</i>	531		B					
<i>Ribes nigrum</i>	443		A					
<i>Teucrium scordium</i>	531		B					
<i>Ulmus laevis</i>	443		A					
<i>Utricularia vulgaris</i>	224		B					
<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i>	4124		B					
Insectes								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Anaciaeschna isosceles</i>								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Epitheca bimaculata</i>								
<i>Gomphus vulgatissimus</i>								
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	37		A					
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Hyla arborea</i>								
<i>Salamandra salamandra</i>								
<i>Triturus cristatus</i>								
Mammifères								
<i>Barbastella barbastellus</i>								
<i>Mustela putorius</i>								
<i>Myotis daubentoni</i>								
<i>Myotis mystacinus</i>								
<i>Myotis nattereri</i>								
<i>Neomys fodiens</i>								
<i>Nyctalus noctula</i>								
<i>Plecotus auritus</i>								
<i>Plecotus austriacus</i>								
Oiseaux								
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>		R						
<i>Acrocephalus palustris</i>		R						
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R						
<i>Anas strepera</i>		R						
<i>Aythya ferina</i>		R						
<i>Circus aeruginosus</i>		R						
<i>Falco subbuteo</i>		R						

<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Milvus milvus</i>								
Reptiles								
<i>Lacerta agilis</i>								

Annexe 7. Présentation de la RAMSAR "Les étangs de la Champagne Humide"

(2 pages)

*Les étangs, la richesse de la Champagne humide***Désignation** : 5 avril 1991.**Superficie** : 255 800 ha.**Localisation** : à 170 km à l'est de Paris, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne.**Accueil**

- Parc naturel régional de

la forêt d'Orient

Maison du parc

10220 Pinay

tél. 03 25 43 81 90

www.pnrfo.org

- Syndicat mixte du lac

du Der

Port Giffaumont

51290 Giffaumont-

Champaubert

tél. 03 26 72 62 87

- Office du tourisme du

lac du Der

Port Giffaumont

51290 Giffaumont-

Champaubert

tél. 03 26 72 62 80

- Maison de l'Oiseau et

du Poisson

Route départementale 13

51290 Outines

tél. 03 26 74 00 00

Les étangs de la Champagne humide sont un vaste ensemble fluviatile, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs de forêts humides, de marais et de prairies gorgées d'eau toute une partie de l'année. Il y a un contraste entre les étangs, généralement peu profonds avec une vase meuble, fine et riche en matières organiques et les réservoirs artificiels que sont le lac du Der-Chantecoq, réservoir de la Marne et les lacs d'Orient, d'Amance et du Temple, réservoirs de la Seine et de l'Aube, créés dans les années 1960 et 1990 pour réguler le débit des fleuves et des rivières.

Le site présente une très grande diversité écologique et accueille une vie sauvage abondante. C'est une étape incontournable pour la migration et l'hivernage de plus de 200 000 oiseaux d'eau, notamment pour les stationnements postnuptiaux de la cigogne noire et l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du héron pourpré et du butor étoilé... C'est l'une des rares zones d'hivernage de l'oie des moissons et l'unique lieu où hiverne le grand aigle de mer nordique (pygargue à queue blanche), mondialement menacé. Sept espèces de rapaces s'y reproduisent et bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux, étangs et forêts.

La flore du site y est remarquable avec la présence de plusieurs espèces très rares, pulicaires vulgaires, renoncules grandes douves, utriculaires... Les principales activités humaines sont consacrées à l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Le tourisme s'y développe : randonnées, sports nautiques, baignades...

Le site présente une grande richesse ethnobotanique avec l'importance du rôle des plantes que ce soit dans l'alimentation, l'artisanat, la médecine ou encore les légendes locales.

Cette zone a subi d'importantes perturbations par la mise en culture des prairies, les drainages et les plantations de peupleraies, l'aménagement des rivières et le développement de projets touristiques. La création des barrages-réservoir a cependant créé des milieux favorables aux oiseaux, complémentaires aux espaces agricoles ou forestiers avoisinants. Ils accueillent de très nombreux oiseaux migrateurs ou nicheurs.

Le parc naturel régional de la forêt d'Orient a mis en place une cellule « étangs » sur l'ensemble de la zone Ramsar afin de sensibiliser les acteurs du territoire et définir des modes de gestion durable de ces zones humides.

mpagne humide



1



2



1. Etang de la Champagne humide.

© Pascale Larmande - PNRFO

2. Pêche traditionnelle au filet.

© Pascale Larmande - PNRFO

3. Crapaud sonneur à ventre jaune, espèce protégée au niveau national et européen.

© Pascale Larmande - PNRFO

4. Une vue aérienne de la Champagne humide.

© P. Bourguignon



3



4

Annexe 8. Présentation des zones Natura 2000

(8 pages)



Le réseau Natura 2000



Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec le réseau

Rechercher par
espèce

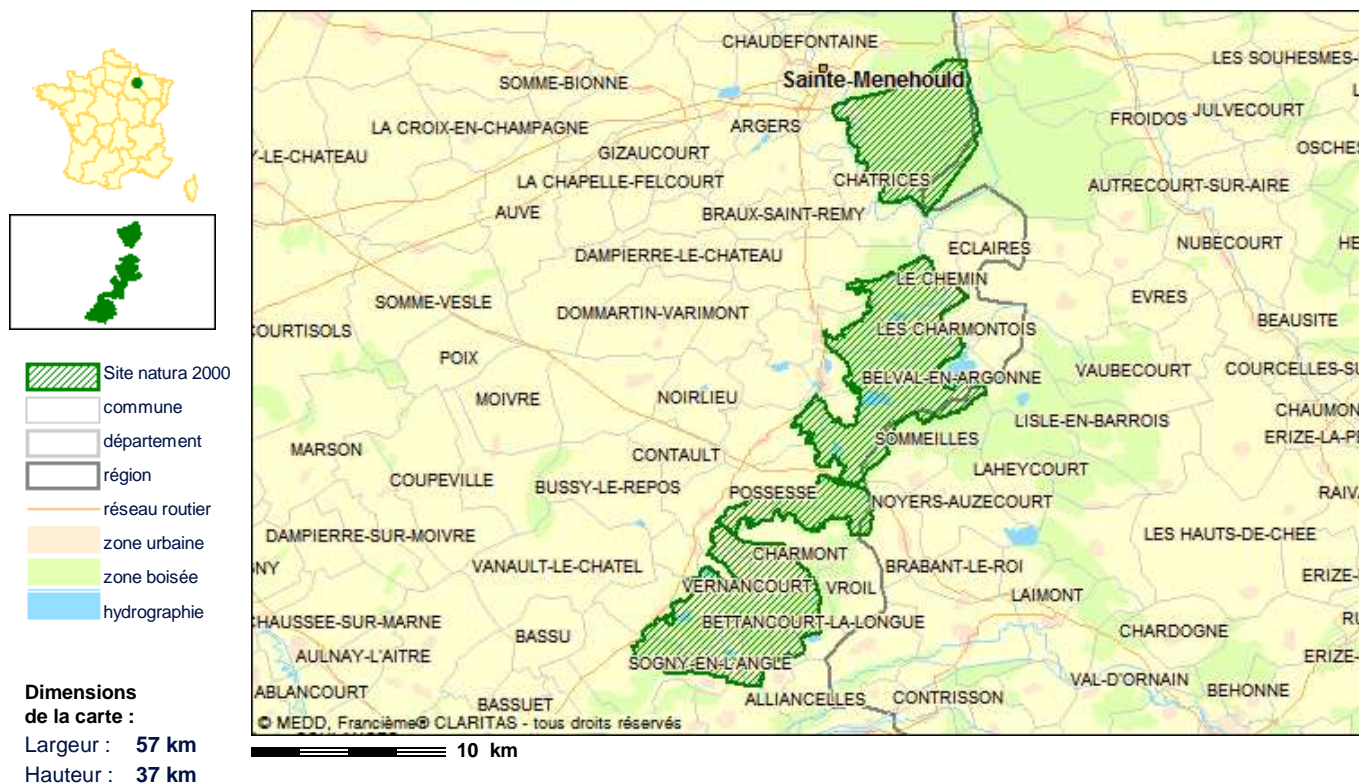
Rechercher par
habitat

Rechercher
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [marne](#) > **site fr2112009**

Etangs d'Argonne



IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** Etangs d'Argonne
- ▶ **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ **Code :** FR2112009

Liens utiles

[Lexique](#)
[Liste des sigles](#)

Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région :** Champagne-Ardenne
- ★ **Département :** Marne
- ★ **Communes :** Belval-en-Argonne, Bettancourt-la-Longue, Charmont, Les Charmontois, Le Châtelier, Chatrices, Le Chemin, Eclaires, Givry-en-Argonne, Heiltz-le-Maurupt, La Neuville-aux-Bois, Possesse, Sainte-Menehould, Saint-Jean-devant-Possesse, Saint-Mard-sur-le-Mont, Sivry-Ante, Sogny-en-l'Angle, Val-de-Vière, Vanault-les-Dames, Vernancourt, Verrières, Le Vieil-Dampierre, Villers-en-Argonne, Villers-le-Sec
- ★ **Superficie :** 14250 ha
- ★ **Altitude minimale :** 113 m
- ★ **Altitude maximale :** 252 m
- ★ **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :
 FR2100335 ETANGS DE BELVAL, D'ETOGES ET DE LA GRANDE ROUILLIE
 FR4100185 FORET DOMANIALE DE BEAULIEU

Vie du site

[Afficher les infos](#)

- ✳ **Mise à jour des données :** 03/2004
- ✳ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 02/2005

Description du site

[Afficher les infos](#)

La ZPS des Etangs d'Argonne se situe pour sa partie Nord en Argonne et pour sa partie sud en Champagne humide, labellisée comme site Ramsar. Elle se compose d'une multitude d'étangs et de zones humides favorables au stationnement et à la reproduction d'oiseaux d'eau et d'espèces paludicoles. D'autres espaces naturels tels que les forêts mélangées et les paysages bocagers, zones protectrices et véritables corridors écologiques, abritent également une avifaune riche et diversifiée.

Composition du site :

Forêts caducifoliées	48 %
Prairies améliorées	11 %
Forêts mixtes	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
Autres terres arables	7 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7 %
Forêts de résineux	5 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %

Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos](#)

Oiseaux

Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	Etape migratoire.
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Etape migratoire.
Bécassine sourde (<i>Lymnocyptes minimus</i>)	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.

Chevalier guigrette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Etape migratoire.
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cygne de Bewick (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Garrot à ïl d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Etape migratoire.
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucophée (<i>Larus cachinnans</i>)	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe jougris (<i>Podiceps grisegena</i>)	Etape migratoire.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Etape migratoire.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Etape migratoire.
Locustelle lusciniôïde (<i>Locustella luscinioides</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[a propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)



Le réseau Natura 2000



Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec le réseau

Rechercher par
espèce

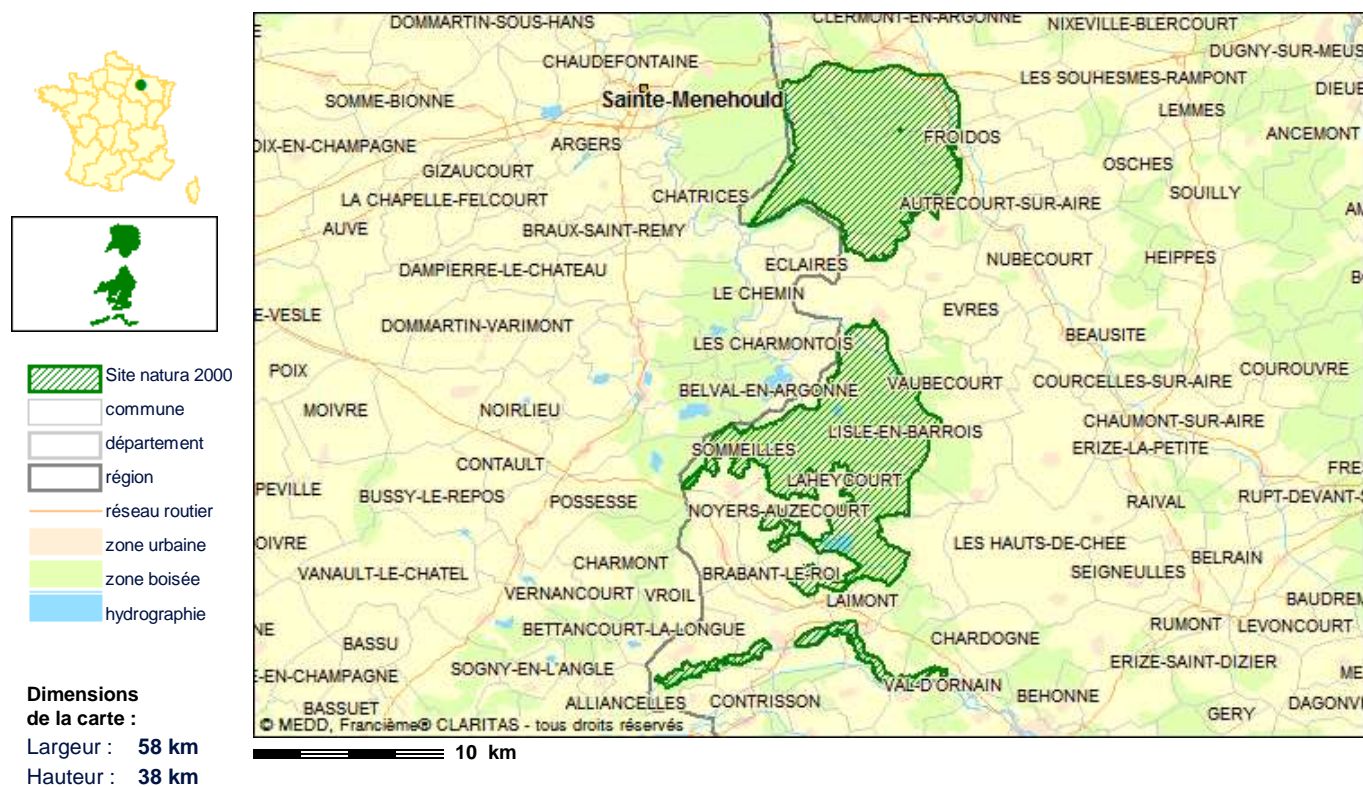
Rechercher par
habitat

Rechercher
par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [lorraine](#) > [meuse](#) > [site fr4112009](#)

Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain



IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain
- ▶ **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ **Code :** FR4112009

Liens utiles

- [Lexique](#)
- [Liste des sigles](#)

Localisation

[Afficher les infos](#)

- ★ **Région :** Lorraine
- ★ **Département :** Meuse
- ★ **Superficie :** 15308 ha
- ★ **Altitude minimale :** 126 m
- ★ **Altitude maximale :** 304 m
- ★ **Région biogéographique :** Continentale

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :

- FR4100183 FORÊTS DES ARGONNELLES
- FR4100185 FORÊT DOMANIALE DE BEAULIEU

Vie du site

[Afficher les infos](#)

✳ **Mise à jour des données :**

✳ **Vie du site :** Date de classement comme ZPS : 04/2006

Description du site

[Afficher les infos](#)

D'un point de vue ornithologique, on peut retenir la présence d'au moins cinq espèces plus ou moins en limite d'aire de répartition : Aigle botté, Bouscarle de Cetti, Bruant zizi, Gobemouche à collier, Pie-grièche à tête rousse, à répartition essentiellement continentale.

Les trois secteurs se distinguent bien concernant l'avifaune nicheuse :

- l'Argonne et ses forêts où l'avifaune forestière présente le plus d'intérêt : Pic noir, Pic cendré, Pigeon colombin et Cigogne noire, voire la Gélinoite si sa nidification était confirmée. La Cigogne noire trouve une réelle quiétude dans les boisements éloignés des routes forestières. De plus, les ruisseaux naturels, bien préservés car peu accessibles dans les fonds de vallon, assurent son alimentation :

Truites, Chabots et Loches franches.

- la Champagne Humide, avec ses grands étangs et ses boisements de Chênes, ainsi que ses secteurs prairiaux et de vergers, où pas moins de 12 espèces patrimoniales lorraines ont été recensées : Butor étoilé, Blongios, Busard des roseaux, Canard chipeau, Faucon hobereau, Marouette poussin, Fuligule milouin, Rousserolle turdoïde, Gobemouche à collier, Pics mar et cendré, Pie-grièche écorcheur et Martin pêcheur.

- la vallée de l'Ornain avec la présence de la grande Aigrette, du Chevalier culblanc, du Chevalierguignette, du Cincle, de l'Hirondelle de rivage, du Petit Gravelot et de la Rousserolle verderolle. L'intérêt biologique de la vallée de l'Ornain apparaît remarquablement élevé, du fait notamment de la surface importante d'habitats alluviaux, prioritaires au titre de la directive "Habitats", soumis à une dynamique naturelle, avec érosion active des berges et inondations régulières et de sa biodiversité, la plus élevée de la ZPS : 24 espèces citées :

* 4 espèces de l'annexe I de la directive "Oiseaux",

* 9 espèces de la liste complémentaire du Muséum National d'Histoire Naturelle,

* 9 espèces patrimoniales pour la Lorraine, dont cinq inconnues comme nicheurs dans les deux autres régions naturelles : Grande Aigrette, Hirondelle de rivage, Chevalier guignette, Cincle et Petit Gravelot.

Pour ce qui est de l'avifaune hivernante, en Champagne Humide, les plans d'eau jouent un rôle quantitatif important pour le Canard colvert, la Foulque, les Fuligules milouin et morillon, et qualitatif pour des espèces rares en Lorraine comme le Canard souchet, le Harle piette, le Harle bièvre, le Garrot à oeil d'or et l'Oie cendrée. À noter également, en Champagne Humide et dans la vallée de l'Ornain, un hivernage récent et relativement important de la Grue cendrée (500 individus à 1000 ind.), dont les effectifs augmentent d'année en année, et de l'Oie cendrée (120 à 250 ind.) dont les effectifs semblent également en augmentation. Cette évolution est sans doute à mettre en relation avec l'hivernage de ces deux espèces sur le lac du Der. Pour l'alimentation des passereaux granivores hivernants, les mégaphorbiaies de la vallée de l'Ornain jouent un rôle certain.

La ZPS constitue une halte migratoire importante pour de nombreux migrateurs, notamment la Cigogne noire, l'Oie cendrée et la Grue cendrée, cette dernière présentant des effectifs de plusieurs milliers d'individus. Enfin on peut noter la richesse ornithologique de l'étang du Morinval, dont la population d'oiseaux, présente tout au long de l'année, en fait un plan d'eau d'intérêt régional, voire national.

La ZPS se compose de trois entités : l'Argonne au Nord et la Champagne Humide au centre, constituées essentiellement de forêts et de prairies avec un nombre important d'étangs naturels eutrophes, et la vallée de l'Ornain au sud.

La principale caractéristique de la ZPS est de se trouver à un carrefour biogéographique, en marge des domaines continental et atlantique, réunissant trois régions naturelles : la Champagne Humide, l'Argonne et le Perthois.

Ce contact de régions très différentes augmente la diversité en habitats et donc la potentialité faunistique.

Composition du site :

Forêts caducifoliées	69 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	16 %
Autres terres arables	7 %
Forêts mixtes	5 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Forêts de résineux	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos ▼

Oiseaux

Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Reproduction. Hivernage.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Reproduction. Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Résidente.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Résidente.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Reproduction. Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Hivernage.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Hivernage.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne de Bewick (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	Etape migratoire.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Reproduction. Hivernage.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Résidente.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Résidente. Hivernage.
Garrot à lil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Hivernage.
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucopnée (<i>Larus cachinnans</i>)	Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Reproduction. Hivernage.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Résidente.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Harelde boréale (<i>Clangula hyemalis</i>)	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Hivernage.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	Hivernage.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Résidente. Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.

Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Hivernage.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Reproduction.
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Reproduction.
Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction.
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Reproduction.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Hivernage.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Tadome de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Etape migratoire.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Reproduction. Hivernage.

⁽³⁾ *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 mai 2011. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



© Ministère de l'écologie et du développement durable

[a propos des cookies](#) [Droit d'usage des fonds cartographiques](#)

Annexe 9. Impacts sur l'eau, les milieux naturels et mesures compensatoires

(15 pages)

Sommaire

	Pages
1. IMPACTS SUR L'EAU	3
1.1. CONTEXTE.....	3
1.1.1. Géologie.....	3
1.1.2. Hydrogéologie.....	3
1.1.3. Hydrographie.....	4
1.2. APPROVISIONNEMENT ET CONSOMMATION	4
1.2.1. Eaux superficielles.....	4
1.2.2. Eaux souterraines	4
1.3. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT	5
1.4. IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU	6
1.4.1. En phase travaux	6
1.4.2. En phase d'exploitation	7
2. IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS	9
2.1. CONTEXTE.....	9
2.2. IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS	9
2.2.1. Situés au droit du projet : ZNIEFF, ZICO et RAMSAR	9
2.2.2. Situés à proximité du projet : NATURA 2000	10
2.2.3. Situé à proximité du projet : zone humide.....	11
3. MESURES MISES EN PLACE	12
3.1. EN PHASE TRAVAUX	12
3.1.1. Limitation de la pollution du milieu	12
3.1.2. Limitation du dérangement d'espèces.....	13
3.2. EN PHASE D'EXPLOITATION	14
 LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Localisation du projet sur les bassins versants interceptés	5
Figure 2 : Période d'utilisation des zones humides par les oiseaux.....	13
Figure 3 : Exemple de fossé à redents	14
Figure 4 : Exemple de fossé à redents	15

1. Impacts sur l'eau

1.1. Contexte

1.1.1. Géologie

D'après la carte géologique de la France, feuille n° 190 – Révigny-sur-Ornain, le substratum du projet comporte, de haut en bas :

- Les Alternances de faciès gaize et de marnes (n6cGM) de l'Albien supérieur élevé, Vraconien. Cette unité cartographique correspond au passage latéral de faciès entre les « Marnes de Briennes » au Sud et la « Gaize » au NNE,
- Les argilites silteuses calcaires du Gault (Albien moyen à supérieur), constituent un ensemble macroscopiquement homogène d'argilites calcaires grises à noirâtres souvent très fossilifères.

Des fouilles à la pelle ont été réalisées au droit du tracé. Sous la terre végétale, les faciès rencontrés sont les suivants :

- Des limons bruns, à tendance fortement argileuse,
- Une argile grise, assez raide,
- Une marne grise / bleue, indurée.

Ainsi, les terrains sont peu perméables et présentent donc une sensibilité faible vis-à-vis de potentielles pollutions.

1.1.2. Hydrogéologie

Dans le secteur, la principale ressource en eau est contenue dans les formations calcaires du Jurassique. Le Jurassique est sub-affleurant au Sud-Est de Révigny-sur-Ornain où il est présent directement sous les alluvions de l'Ornain. Il plonge ensuite sous les formations très peu perméables du Crétacé inférieur où il atteint la profondeur de 190 m à Saint-Jean-Devant-Possesse.

Cette ressource captive, non vulnérable aux pollutions ni aux sécheresses, est exploitée notamment pour l'alimentation des communes de Révignysur-Ornain, Laheycourt, Auzécourt, Noyers-le-Val et Laimont.

La forte profondeur et la faible productivité de cet aquifère font que ce dernier n'est pas exploité aux alentours de Bettancourt-la-Longue. La commune est alimentée par la nappe des alluvions récentes (graviers, sable et argile) de la Chée. Elles recouvrent la formation des "argiles du Gault" de l'Albien moyen, très peu perméables.

Les alluvions sont hétérogènes dans leur nature et épaisseur. Lorsqu'ils sont plus grossiers (graviers), ils peuvent présenter une transmissivité de $1.10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ à $1.10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$.

Le gradient est de l'ordre 1 à 2 ‰, le sens d'écoulement étant dirigé vers l'Ouest-Sud-Ouest. Le projet est situé hors zone d'alimentation de la nappe des alluvions.

Lors de la réalisation des fouilles à la pelle en octobre 2012, aucune arrivée d'eau n'a été constatée dans les sondages (rapport Antea Group A69033-A de novembre 2012).

Cependant, la présence de nappes superficielles de faible épaisseur n'est pas à exclure, notamment au niveau du fond de vallon.

1.1.3. Hydrographie

Les éléments hydrographiques présents à proximité du projet sont les suivants :

- Le cours d'eau « La Chée » située entre 160 et 400 m à l'est du projet ;
- Le ruisseau du Cru située à 180 m au sud-ouest du projet.

Le ruisseau du Cru, qui est intermittent dans le secteur, entre en confluence avec le ruisseau de Flançon entre les communes de Doucey et Jussecourt-Minecourt, à plus de 8 km au Sud-Ouest du point de rejet prévu. Ce dernier se jette dans la Vière, affluent de la Chée, au droit de la commune de Vavray-le-Grand.

D'après les données disponibles de suivi de la qualité de l'eau (station de Merlaut n°03096650), la Chée, en aval immédiat de la confluence avec la Vière, est en bon état écologique en 2010.

1.2. Approvisionnement et consommation

1.2.1. Eaux superficielles

Le projet ne sera à l'origine d'aucun prélèvement d'eau en ce qui concerne les eaux superficielles et ceci aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation.

1.2.2. Eaux souterraines

Le projet ne sera à l'origine d'aucun prélèvement d'eau en ce qui concerne les eaux souterraines et ceci aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation.

En termes de prélèvement, l'impact quantitatif sur la ressource en eau est donc nul.

1.3. Gestion des eaux de ruissellement

Les seuls rejets hydrauliques qui peuvent être générés du fait de la création de cette route sont les suivants :

- Ruissellements liés à l'imperméabilisation d'une portion de terrain. L'eau qui s'infiltrait naturellement sur les terrains auparavant va ruisseler sur la future voirie ;
- Interception des ruissellements des parcelles situées en amont hydraulique de la future voirie.

Ce phénomène peut favoriser les inondations et il est donc nécessaire de mettre en place les mesures adéquates.

Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées correspondant aux voiries seront gérées en deux secteurs distincts et collectées en deux points bas :

- Au droit de la Voie Communale n°3 (reliant Vernancourt et Bettancourt-la-Longue) réceptionnant les eaux de ruissellement du bassin versant Nord, noté bassin versant 1 ;
- Au droit du fossé de drainage agricole rejoignant le ruisseau du Cru et réceptionnant les eaux de ruissellement du bassin versant Sud, noté bassin versant 2.

Du point de vue hydraulique, le projet se situe dans l'emprise du bassin versant intercepté 1 de 2,2 hectares, ainsi que du bassin versant intercepté 2 de 13,3 hectares (voir figure suivante). Ce bassin versant naturel est occupé par des parcelles agricoles (prairies et terre cultivées).

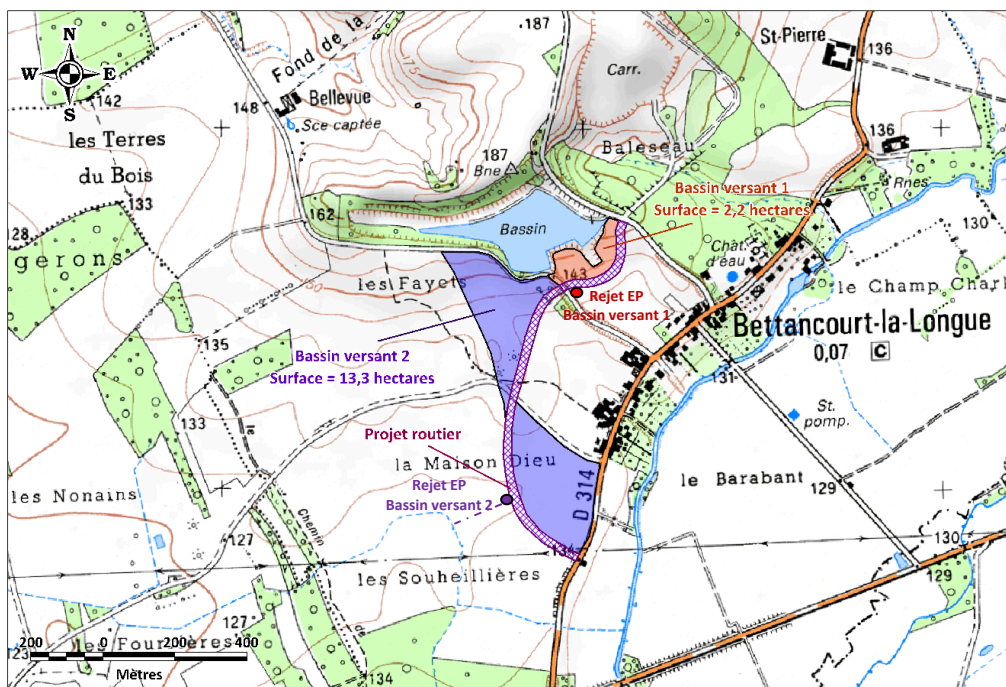


Figure 1 : Localisation du projet sur les bassins versants interceptés

1.4. Impacts sur la ressource en eau

1.4.1. En phase travaux

1.4.1.1. Eaux superficielles

Les principales incidences de la phase travaux sur la qualité des eaux superficielles concernent le risque de **rejet de matières en suspension** issues notamment des travaux de terrassement de la parcelle, de la circulation des engins sur le site et du ruissellement sur les surfaces terrassées et non végétalisées lors d'évènements pluvieux.

La réalisation des travaux constitue également une **source de pollution accidentelle** potentielle : déversement accidentel d'hydrocarbures, fuite d'huile de carters moteurs et ou de circuits de commande hydraulique.

L'impact potentiel du projet en phase chantier n'est pas négligeable ; il sera important de maîtriser les rejets par des mesures appropriées dès le début des travaux (voir présentation des mesures mises en place au chapitre 3).

1.4.1.2. Eaux souterraines

Les principales incidences de la phase travaux sur la qualité des eaux souterraines concernent le **risque de rejet de produits polluants dans le sol ou le sous-sol**, notamment lors du lavage des véhicules de chantier, du remplissage de réservoirs à carburant, etc.

Du fait de la faible perméabilité des sols, du caractère captif de l'aquifère et de sa faible productivité, l'incidence du projet sur l'aquifère des calcaires jurassiques sera faible voire nulle.

Le projet est situé en dehors de la zone d'alimentation de la nappe des alluvions de la vallée de l'Ornain. En effet, il concerne le bassin versant du ruisseau du cru au nord de la vallée de l'Ornan et de la Chée.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur les eaux souterraines en phase travaux.

1.4.2. En phase d'exploitation

1.4.2.1. Eaux souterraines

Les eaux de ruissellement des voiries seront récupérées par le biais de fossés à redents et rejetées pour une partie :

- Au réseau existant de récupération des eaux pluviales de la commune de Bettancourt-la-Longue ;
- Au milieu naturel (ruisseau du Cru) après avoir transité au sein des fossés à redents (permettant décantation et régulation des flux).

De plus, du fait de la faible perméabilité des sols, du caractère captif de l'aquifère et de sa faible productivité, l'incidence du projet sur l'aquifère des calcaires jurassiques sera faible voire nulle.

Enfin, le projet est situé en dehors de la zone d'alimentation de la nappe des alluvions de la vallée de l'Ornain puisqu'il concerne le bassin versant du ruisseau du cru au nord de la vallée de l'Ornain et de la Chée.

Ainsi, en phase d'exploitation, le projet de création de route n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines.

1.4.2.2. Eaux de surface

Quantitatif

L'incidence du projet sur les ruissellements sera essentiellement liée à la **création de surfaces imperméabilisées** : l'infiltration dans le sol sera empêchée sur toute la surface imperméabilisée. Sans mesures adéquates, **les débits ruisselés vers l'aval du projet seront augmentés**, entraînant une aggravation du risque inondation et le cas échéant, d'éventuelles dégradations.

Du fait de l'augmentation des débits ruisselés, des mesures ad hoc visant à limiter les rejets d'eaux pluviales sont prévues par le projet (fossés à redents présentés dans le chapitre 3).

Qualitatif

La création d'une voirie de circulation est susceptible d'avoir un impact sur la quantité de **charge polluante émise en direction du milieu récepteur** :

- Pollution chronique :

Il s'agit de l'ensemble des pollutions liées au ruissellement des eaux pluviales sur les voiries : usure de la chaussée, corrosion des éléments métalliques, usure des pneumatiques, éléments flottants, hydrocarbures et émissions dues aux gaz d'échappement.

Toutefois, cette charge polluante sera faible car la voirie interne a une surface active réduite (11 620 m²) et ne sera empruntée que par les véhicules de la carrière Ciments Calcia.

Des mesures adéquates sont prévues afin de limiter l'incidence de la pollution chronique sur le milieu naturel (fossés à redents présentés au chapitre 3).

- Pollution accidentelle :

La pollution accidentelle est aléatoire. Elle survient à la suite d'un déversement accidentel de matière polluante lors d'un accident de la circulation. La gravité de ses conséquences est très variable en fonction de la nature et de la quantité de produit déversé, mais aussi du lieu de déversement (délai et facilité d'intervention) et de la ressource susceptible d'être contaminée.

Ce risque est limité compte tenu de la faible vitesse des véhicules sur la voirie interne au contournement. Les accidents qui pourraient survenir auraient donc a priori une gravité limitée et il y a très peu de risques qu'ils engendrent un déversement de matière polluante.

Le risque de pollution accidentelle par déversement (notamment d'hydrocarbures) pouvant être lessivé par les eaux de ruissellement reste très faible mais il peut avoir des conséquences importantes sur l'environnement.

Les mesures mises en place permettant de limiter l'impact de la pollution chronique sur le milieu naturel permettront également de le limiter en cas de pollution accidentelle. Elles sont présentées au chapitre 3.

2. Impacts sur les milieux naturels

2.1. Contexte

Les zonages naturels présents au droit au projet ou bien à proximité du projet sont les suivants :

- Au droit du projet :
 - Une ZNIEFF de type 2 n° 210009879 « Bois, Etangs Et Prairies Du Nord Perthois » concerne une partie du tronçon nord du projet ;
 - Une zone humide d'intérêt mondial en France, site RAMSAR FR7200004 « Les étangs de la Champagne Humide » ;
 - Une ZICO n°CA04 « Etangs d'Argonne » ;

- A proximité du projet :
 - Un site Natura 2000 FR2112009 « ZPS – Etangs de l'Argonne » situé à **250 m à l'Ouest** du projet ;
 - Un site Natura 2000 FR4112009 « ZPS – Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » situé à **1,2 km au Sud-Est** du projet.

2.2. Impacts sur les milieux naturels

2.2.1. Situés au droit du projet : ZNIEFF, ZICO et RAMSAR

Les menaces pesant sur les ZNIEFF, ZICO et site RAMSAR, désignés pour leur caractère humide, sont notamment les pollutions agricoles et urbaines de la rivière, la dynamique naturelle (abandon du pâturage et embroussaillage), le grignotage des marais par la culture (maraîchage en particulier) et la plantation de peupliers, la création d'étangs, les dépôts de gravats divers, l'assèchement progressif de la nappe de la vallée. Le projet routier ne présente aucune de ces menaces.

Les espèces remarquables, qu'elles soient floristiques ou faunistiques, sont en grande partie inféodées aux zones humides.

Le ruisseau du Cru, où seront rejetées les eaux de ruissellement de la voirie, s'écoule en direction opposée à la ZNIEFF et à la ZICO. Le risque de pollution de ces zones naturelles à caractère humide lors de la phase chantier par des matières en suspension, des hydrocarbures ou des huiles de moteur dans cet espace naturel remarquable est donc nul.

Ces eaux de ruissellement seront dirigées, du fait de la topographie et des fossés à redents prévus, vers les points bas destinés à leur récupération. Elles n'impacteront donc pas la zone humide située à proximité du tracé.

Enfin, seul le défrichement de 1200 m² prévu sur le tracé pourrait être problématique si la zone constitue un habitat pour certaines des espèces aviaires recensées au titre de la ZNIEFF, de la ZICO ou de la RAMSAR. Les précautions suivantes seront par conséquent prises :

- Les travaux seront réalisés hors des périodes de nidification, ainsi aucune destruction d'espèce ne sera faite ;
- La destruction d'habitat ne sera que temporaire puisque des plantations seront réalisées tout le long du tracé suivant un ratio 1,5 pour 1 avec des espèces identiques voire locales. Ainsi, la reconstitution des habitats potentiellement occupés par les espèces aviaires sera réalisée à proximité de la zone défrichée.

La phase travaux est susceptible d'entraîner des perturbations au niveau des zonages interceptés. Toutes les précautions évoquées ci-dessus seront mises en place pour les limiter.

2.2.2. Situés à proximité du projet : NATURA 2000

Dans un premier temps, il faut rappeler que les deux zones Natura 2000 ne sont pas directement concernées par l'emprise du projet routier. **Le projet de route n'est pas situé en zone Natura 2000.**

Ainsi, il est peu probable que ces zones soient impactées par le projet du fait des points suivants :

- **Concernant la Natura 2000 FR2112009 « ZPS – Etangs de l'Argonne » située à 250 m à l'Ouest du projet :**

Il n'existe pas de relation hydraulique directe entre le projet et cette même Natura 2000 du fait de :

- Concernant les eaux de surface, pas de ruissellements depuis le bassin versant 1 (voir Figure 1) vers la zone humide ni vers la Natura 2000 du fait de la présence d'une crête topographique. Les eaux de ruissellement issues de la voirie et du bassin versant 1 (voir Figure 1) sont dirigées par le biais de fossés à redents vers le réseau d'eaux pluviales de la commune de Bettancourt-la-Longue ;
- Concernant les eaux souterraines, l'écoulement de la nappe des alluvions récentes de la Chée se fait vers l'ouest-sud-ouest. Le projet n'est de plus pas situé dans la zone d'alimentation de cette nappe.

- **Concernant la Natura 2000 FR4112009 « ZPS – Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » située à 1,2 km au Sud-Est du projet :**

Aucun corridor écologique n'est recensé entre le projet et la Natura 2000 FR4112009. La route départementale RD314 constitue notamment un obstacle à la communication entre le projet et la Natura 2000 FR4112009. Il n'existe de plus pas de relation hydraulique directe entre le projet et cette même Natura 2000 puisque :

- Concernant les eaux de surface, les eaux de ruissellement sont dirigées vers le ruisseau du Cru après traitement et régulation par les fossés à redents. L'écoulement de ce ruisseau à lieu du nord-est vers le sud-ouest ;

- Concernant les eaux souterraines, l'écoulement de la nappe des alluvions récentes de la Chée se fait vers l'ouest-sud-ouest. Le projet n'est de plus pas situé dans la zone d'alimentation de cette nappe.

Enfin, de manière globale, les milieux généraux que sont la zone humide ou les plans d'eaux, qui peuvent être des refuges pour les espèces aviaires recensées au sein de ces Natura 2000, ne seront pas perturbés par le projet.

Concernant les terrains mobilisés par le projet, ce sont uniquement des parcelles agricoles : les surfaces non boisées ne sont pas des lieux stratégiques d'accueil pour les espèces aviaires.

Seul le défrichement de 1200 m² sur le tracé pourrait être problématique si la zone constitue un habitat pour certaines des espèces aviaires présentes sur la Natura 2000. Cependant, les précautions suivantes seront prises :

- Les travaux seront réalisés hors des périodes de nidification, ainsi aucune destruction d'espèce ne sera faite ;
- La destruction d'habitat ne sera que temporaire puisque des plantations seront réalisées tout le long du tracé suivant un ratio 1,5 pour 1 avec des espèces identiques voire locales. Ainsi, la reconstitution des habitats potentiellement occupés par les espèces aviaires sera réalisée à proximité de la zone défrichée.

Ces différentes précautions permettent de limiter l'impact en phase de travaux sur ces zonages naturels.

La phase travaux est susceptible d'entraîner des perturbations. Toutes les précautions évoquées ci-dessus seront mises en place pour les limiter.

2.2.3. Situé à proximité du projet : zone humide

Il est à noter que la présence d'un environnement sensible a été prise en compte dès la conception du projet. En effet, au nord du tracé se situe une zone humide, qui a été créée du fait de l'exploitation de la carrière.

Initialement, le tracé devait se situer au droit de cette zone humide. Cependant, dès l'examen des sensibilités au droit du tracé, il a été décidé au stade conception de prévoir le contournement de cette zone humide afin de prévenir toute incidence.

D'ailleurs, d'après la Figure 1, les ruissellements issus de la voirie ne seront pas dirigés vers la zone humide. L'écoulement est naturellement dirigé, du fait de la topographie, de la zone humide vers la voirie.

3. Mesures mises en place

3.1. En phase travaux

Les impacts potentiels des travaux portent pour l'essentiel sur la qualité des eaux. Dans cette optique, il sera demandé à l'entrepreneur de réaliser un Plan d'Assurance Environnement dans lequel il explicitera les moyens de protection de l'environnement qu'il mettra en place lors du chantier. Il reprendra notamment les points présentés ci-après.

3.1.1. Limitation de la pollution du milieu

Des mesures **préventives** seront prises afin d'éviter la production importante de matières en suspension et leur transfert vers l'aval ainsi que le déversement sur le sol et le sous-sol de produits polluants (huiles, graisses, hydrocarbures...) :

- mise en place d'un équipement minimum de l'aire de chantier (avec des bacs de rétention pour produits inflammables, bidons destinés à recueillir les huiles usagées, fosses septiques destinées à recueillir les eaux usées, fossés ceinturant les aires de stationnement des engins). Ces mesures permettront de confiner les produits potentiellement polluants,
- limitation des défrichements et des décapages aux surfaces strictement nécessaires aux emprises du projet et végétalisation rapide des surfaces terrassées,
- réalisation des travaux si possible en dehors des périodes pluvieuses,
- arrosage des pistes pour limiter l'envol de poussières,
- maintenance préventive du matériel et des engins,
- étanchéification des aires de ravitaillement, de lavage et d'entretien des engins et interdiction de tout entretien en dehors,
- stockage de carburant et de matériel sur des aires aménagées à cet effet,
- récupération et évacuation des huiles usées de vidange dans des réservoirs étanches,
- collecte et évacuation des déchets du chantier selon les filières agréées ;
- information et formation des personnels de chantier sur les mesures à mettre en œuvre.

Ces ouvrages feront l'objet d'un entretien régulier pendant toute la phase travaux et d'un contrôle complet à la fin des travaux. Les décantats générés durant les travaux seront évacués vers une filière conforme à la réglementation en vigueur.

Si une fuite accidentelle a lieu, le maître d'œuvre devra avoir les moyens de circonscrire rapidement la pollution générée par des **mesures curatives**. Selon la nature de la pollution, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- épandage de produits absorbants (sable) ;
- raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés ;
- Utilisation de kits anti-pollution équipant tous les engins.

3.1.2. Limitation du dérangement d'espèces

Comme vu précédemment, les impacts sur la faune auront lieu essentiellement durant la phase travaux et concernent plus particulièrement le dérangement d'espèces. Pour cela, les mesures suivantes seront mises en place :

- délimitation des emprises du chantier afin de ne pas engendrer des impacts indirects forts (ne pas déborder sur la zone boisée par exemple) ;
- Période de démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et nidification des animaux. Il faudra notamment veiller aux périodes de reproduction des oiseaux inféodés aux zones humides. Le tableau ci-dessous récapitule les périodes d'utilisation des zones humides par les oiseaux. Il vaudra mieux faire débuter les travaux entre octobre et février, période pendant laquelle la mobilité des oiseaux est la plus forte, ce qui leur permet de partir un peu plus loin s'ils sont dérangés ;

	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
utilisation des zones humides	halte migratoire		zone de nidification et d'alimentation				halte migratoire			quartiers d'hiver						
mobilité	forte		faible				forte			modérée						
période de nidification dans la région	nicheur précoce															
	nicheur tardif															

Figure 2 : Période d'utilisation des zones humides par les oiseaux

- limitation de l'éclairage, en restreignant la période de travail à la période diurne ;
- pour limiter le bruit :
 - limiter la vitesse des engins de chantier,
 - limiter la zone d'évolution des engins,
 - respecter les normes en vigueur concernant les émissions sonores des engins lourds.

3.2. En phase d'exploitation

La mise en place de **fossés à redents** le long de la future voirie permettra de collecter les ruissellements générés par les voiries. Ces fossés permettront également de récupérer d'éventuelles surverses en provenance de parcelles privées (bassins versants interrompus). Ces fossés à redents seront mis en place tout le long de la voirie.

Le volume de rétention présenté par les fossés peut offrir un volume de rétention équivalent à de grands bassins et une capacité bien supérieure à celle des canalisations de grande section. Le fossé, qui permet de canaliser l'eau vers un exutoire, permet également d'éliminer par évaporation, infiltration et évapotranspiration une bonne partie voire la totalité des écoulements.

Le fossé à redents constitue le système de plus performant de stockage et de ralentissement des écoulements. Les redents permettent de cloisonner le fossé tout en permettant un débit de fuite d'un compartiment au suivant. **Ainsi, l'incidence quantitative est limitée.**

Les fossés à redents, par un traitement en ligne, permettent également la décantation des matières en suspension au niveau de chaque cloisonnement. L'abattement de la pollution chronique est ainsi assuré. Ils favorisent également l'infiltration des particules en suspension. Sur de tels ouvrages, la décantation observée peut se traduire par un abattement de :

- 90% des MES ;
- 85% des métaux lourds ;
- 80% des hydrocarbures ;
- 75% de la DBO5 ;
- 75% de la DCO.

L'incidence qualitative est ainsi limitée.

Afin de résister à la pression et à la sape des eaux, les fossés à redents doivent avoir un profil d'équilibre et être stabilisés par des plantes. Plus la pente sera forte et plus les redents seront rapprochés.



Figure 3 : Exemple de fossé à redents



Figure 4 : Exemple de fossé à redents

La voirie étant réalisée selon un profil en travers « en toit », des fossés à redents seront positionnés de part et d'autre de la chaussée.

En fonction du profil en long de la chaussée, la voirie peut être positionnée en déblai, en remblai, ou sur le terrain naturel.

Au vu de la topographie générale du secteur, le futur tracé routier n'intercepte que de faibles surfaces du bassin versant naturel. Un seul fossé interceptant les eaux de la route ainsi que celles du bassin versant extérieur est donc prévu de chaque côté de la voirie.

Le dimensionnement de l'assainissement routier considèrera :

- que le tronçon de route VC4-VC3 se rejette directement dans les fossés existants de la VC3. La capacité des fossés de la VC3 à intercepter ces eaux supplémentaires sera vérifiée dans les phases ultérieures de conception (reprofilage éventuel à prévoir). Les eaux rejetés dans les fossés de la VC 3 rejoignent ensuite les réseaux d'eaux pluviales existants de la route départementale RD 314 au niveau du village de Bettancourt-la-Longue ;
- que le tronçon de route VC3-VC6-RD314 se rejette au niveau d'un point bas dont les eaux seront dirigées directement vers le milieu naturel (Ruisseau Le Cru) par un fossé drainant agricole existant.

Par ailleurs à chaque croisement des voiries actuelles, un busage des fossés existants sera réalisé pour le franchissement du croisement.

Annexe 10. Présentation de la ZICO "Etangs d'Argonne"

(4 pages)

ETANGS D'ARGONNE

numéro de la zone: CA04 # code SFF: 0200700
code ICBP: 007

département(s): Marne, Meuse

coordonnées: 48°49'-49°06'N # superficie: 44 100 ha
 14°45'-05°07'E

altitude: 110 à 250 m.

nom du rédacteur: Centre Ornithologique Champagne-Ardenne/C. RIOLS

date de rédaction de la fiche: Décembre 1991

commune(s) concernée(s):

- Belval en Argonne (51047)	- Possesse (51442)
- Vernancourt (51608)	- Vanault les Dames (51590)
- St Jean devant Possesse (51489)	- Sogny en l'Angle (51539)
- Villers le Sec (51635)	- Braux Ste Cohière (51082)
- Les Charmontois (51132)	- La Neuville aux Bois (51397)
- Remicourt (51456)	- Epense (51229)
- Noirlieu (51404)	- Dommartin-Dampierre (51211)
- Argers (51015)	- Elise-Daucourt (51228)
- Voilemont (51650)	- Ste-Ménéhould (51507)
- Verrières (51610)	- Châtrices (51138)
- Braux-St-Rémy (51083)	- Villers-en-Argonne (51632)
- Passavaut-en-Argonne (51424)	- Sivry-Ante (51537)
- Le Chemin (51143)	- Eclaires (51222)
- Le Vieil-Dampierre (51619)	- Somme-Yèvre (51549)
- Givry-Argonne (51272)	- Le Châtelier (51133)
- St-Mard-sur-le-Mont (51500)	- Charmont (51130)
- Vroil (51658)	- Bettancourt-la-Longue (51057)
- Val-de-Vière (51218)	- Futeau (55202)
- Beaulieu-en-Argonne (55038)	- Brizeaux (55081)
- Seuil-d'Argonne (55517)	- Vaubecourt (55532)
- Lisle-en-Barrois (55295)	- Villotte-devant-Louppy (55569)
- Laheycourt (55271)	- Sommeilles (55493)
- Nettancourt (55378)	

STATUT DE PROPRIETE:

02 privé
04 collectivité(s) locale(s)
05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

22	Lac, réservoir, étang, mares (eau douce) :	3 %
24	Cours d'eau :	1 %
37	Prairie humide :	3 %
41	Forêt de feuillus (à plus de 75 %) :	38 %
42	Forêt de résineux (à plus de 75 %) :	3 %
43	Forêt mixte :	5 %
53	Marais, roselière, végétation ripicole :	1 %
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées :	8 %
82	Cultures sans arbres :	31 %
83	Vergers, bosquets, plantations de peupliers :	2 %
84	Haie et bocage :	3 %

STATUT DE PROTECTION:

02.2.00 Aucune protection

ACTIVITES HUMAINES:

01	Agriculture :	31 %
02	Sylviculture :	48 %
03	Elevage :	11 %
04	Pêche :	4 %
05	Chasse :	95 %
09	Habitat: agglomération :	2 %

critères d'inclusion: E2, E4, E5, E6, E7, E8, E12, R2A, R3C

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX:

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1991

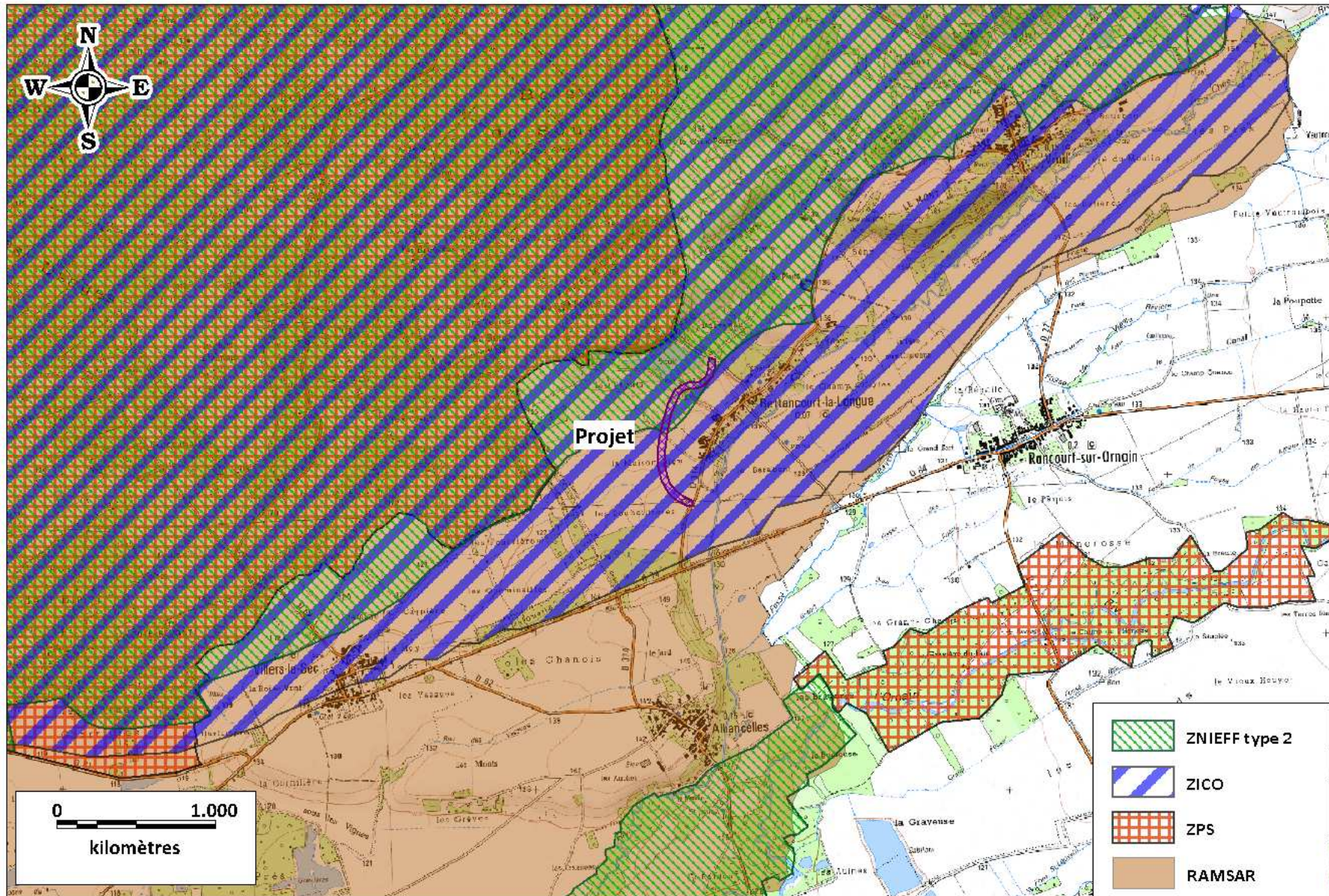
Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A006 Podiceps griseigena	1		
A007 Podiceps auritus			0-1
A017 Phalacrocorax carbo sinensis		0-30	30-120
A021* <u>Botaurus stellaris</u>	8-12	0-5	X
A022* <u>Ixobrychus minutus</u>	6-15		10-20
A023* Nycticorax nycticorax			0-5
A026* Egretta garzetta			0-2
A027* Egretta alba		0-1	0-2

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A029* Ardea purpurea	0-1		2-10
A030* Ciconia nigra			5-50
A031* <u>Ciconia ciconia</u>	0-2		2-10
A037* Cygnus (columbianus) bewickii			2-8
A038* Cygnus cygnus			0-4
A050* Aythya nyroca			0-2
A051 <u>Anas strepera</u>			100-250
A072* <u>Pernis apivorus</u>	20-30		50-150
A073* Milvus migrans	12-15		30-50
A074* Milvus milvus	6-10	0-10	30-80
A075* Haliaeetus albicilla		0-1	0-1
A081* <u>Circus aeruginosus</u>	<u>12-15</u>		30-40
A082* <u>Circus cyaneus</u>	6-10	10-20	25-30
A084* Circus pygargus	2-3		5-10
A092* <u>Hieraaetus pennatus</u>	1-3		2-5
A094* Pandion haliaetus			2-10
A098* Falco columbarius		0-5	15-80
A099 Falco subbuteo	5-8		10-15
A104* Bonasia bonasia	X		
A119* <u>Porzana porzana</u>	2-5		
A118 Rallus aquaticus	15-20	X	10-50
A122* Crex crex	0-3		
A127* Grus grus			50-250
A133* Burhinus oedicephalus	1-2		5-10
A196* Chlidonias hybrida			5-25
A197* Chlidonias niger			30-100
A222* <u>Asio flammeus</u>	0-2		5-10

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A229* Alcedo atthis	8-15	10-20	30-50
A234* Picus canus	4-15	X	
A236* Dryocopus martius	10-15	X	
A238* Picoïdes medius	15-30	X	
A272* Luscinia svecica	0-2		10-20
A321 Ficedula albicollis	10-20		20-50
A338* Lanius collurio	10-30		150-300
A340 Lanius excubitor	3-5	10-20	
A341 Lanius senator	3-6		5-10

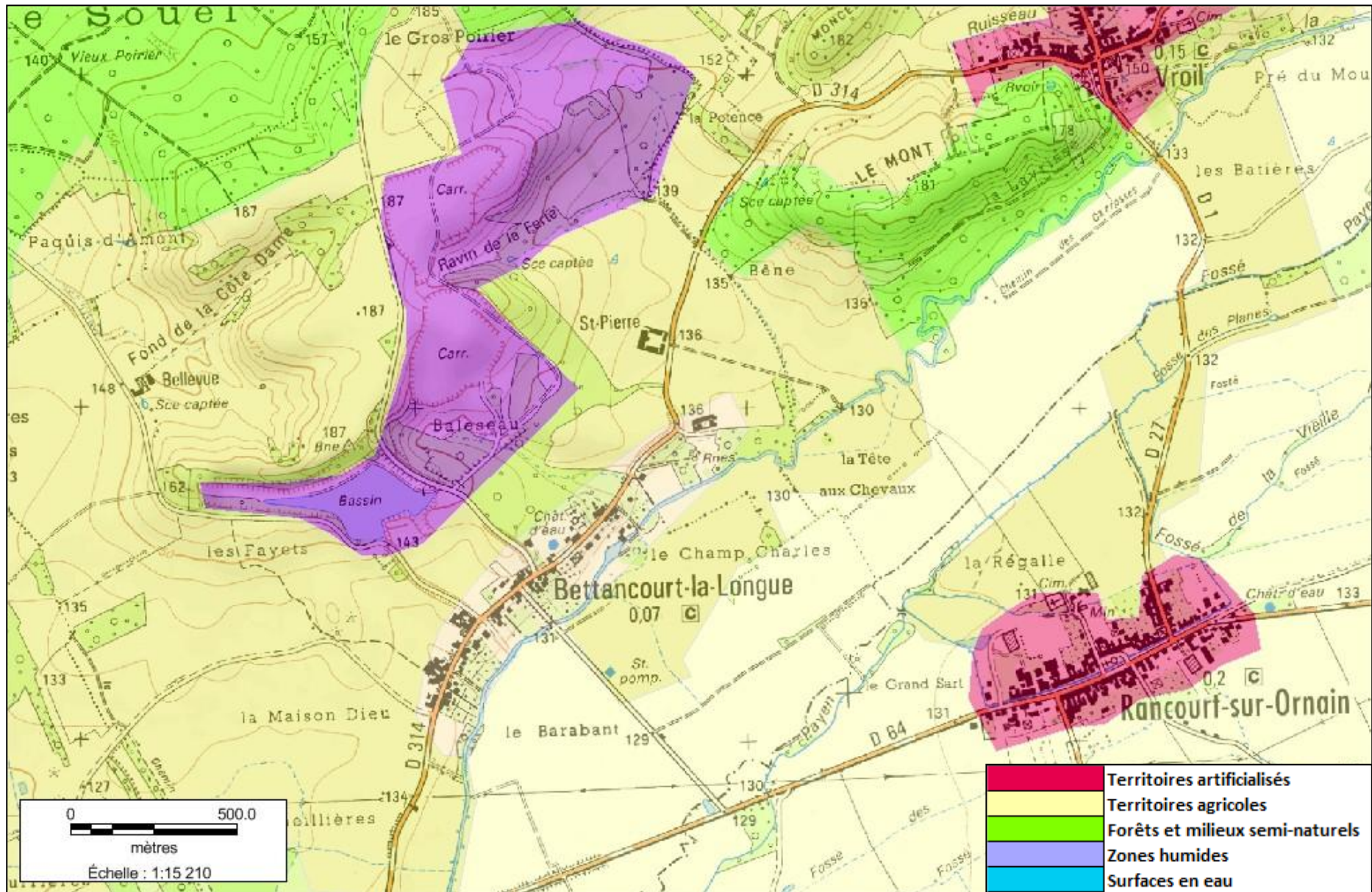
Annexe 11. Présentation des enjeux environnementaux

(1 page)



Annexe 12. Occupation des sols

(1 page)



Rapport

Titre : Etude d'impact au cas par cas – Projet de route de contournement de Bettancourt-la-Longue (51)

Numéro et indice de version : A70357/A

Date d'envoi : Mars 2013

Nombre d'annexes dans le texte : 12

Nombre de pages : 14

Nombre d'annexes en volume séparé : 0

Diffusion (nombre et destinataires) :

4 ex. Client (dont 1 sous format informatique)

1 ex. Agence

Client

Coordonnées complètes : CEMENTS CALCIA – Usine de Couvrot
B.P. 80007
51 301 VITRY-LE-FRANCOIS CEDEX
Téléphone : 03.26.73.63.31
Courriel : adupire@ciments-calcia.fr

Nom et fonction des interlocuteurs : Monsieur DUPIRE

Antea Group

Unité réalisatrice : Agence Nord-Est – Implantation de Lille –Service Risques Industriels - Synergie Park –5, avenue Louis Néel – 59260 LEZENNES

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Interlocuteur commercial : Elodie DUCOIN

Responsable de projet : Elodie DUCOIN

Auteur : Lise BASTIER

Secrétariat : Valérie DELOFFRE

Qualité

Contrôlé par : Julien DELEVAL Po Elodie DUCOIN

Date : 28/02/13 - Version A

N° du projet : CARP120117

Références et date de la commande : 4500923763 du 08/08/2012

Mots clés : Etude- d'impact, contournement, route

Route de contournement de Bettancourt-la-longue

*Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 du
Code de l'Environnement - Régime de déclaration*

Mars 2013

A69745/A



CIMENTS CALCIA

Usine de Couvrot

B.P. 80007

51301 VITRY-LE-FRANCOIS CEDEX

Interlocuteur : M. DUPIRE

Tél : 03 26 73 63 31

Mail : adupire@ciments-calcia.fr

Présenté par

AGENCE NORD-EST – IMPLANTATION DE LILLE

SERVICE INFRASTRUCTURES

Synergie Park - 5, avenue Louis Néel

59260 LEZENNES

Tél. : 03 20 43 25 55

Fax. : 03 20 05 54 87

Sommaire

	Pages
1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	3
2. LOCALISATION DU PROJET	4
3. CARACTERISTIQUES DU PROJET	7
3.1. CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES	7
3.2. TRACE ROUTIER.....	10
3.3. GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	10
3.4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	15
4. NOTICE D'INCIDENCES DU PROJET	18
4.1. ETAT INITIAL.....	18
4.2. INCIDENCES.....	38
5. MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES POUR REDUIRE LES EFFETS	42
5.1. MESURES POUR LIMITER L'INCIDENCE EN PHASE TRAVAUX	42
5.2. MESURES POUR LIMITER L'INCIDENCE EN PHASE D'EXPLOITATION.....	44
6. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE REFERENCE	48
6.1. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE NORMANDIE.....	48
7. MOYENS DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION EN CAS D'ACCIDENT	49
7.1. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN.....	49
7.2. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE.....	49
7.3. MOYENS DE SURVEILLANCE PENDANT LES TRAVAUX.....	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les coefficients Montana	13
Tableau 2 : Les résultats de dimensionnement	14
Tableau 3 : Rubriques du décret d'application de la loi sur l'eau concernant le projet	15
Tableau 4 : Compensation des volumes ruisselés par les zones imperméabilisées	46

Liste des figures

Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'étude (extrait carte IGN, source : Ciments Calcia)	5
Figure 2 : Localisation du projet sur fond cadastral et photographies aériennes	6
Figure 3 : Profils en travers type	8
Figure 4 : Vue en plan du projet	9
Figure 5 : Profil en long	9
Figure 6 : Localisation du projet sur les bassins versants interceptés	11
Figure 7 : Positionnement des fossés	12
Figure 8 : Etat d'avancement des SAGE du bassin Seine Normandie au 15/11/2011	17
Figure 9 : Extrait de la carte géologique de Révigny-sur-Ornain, Feuille n°190 au 1/50 000 (échelle non conservée)	19
Figure 10 : Climat de la Station de Saint-Dizier (Source : Météo France)	20
Figure 11 : Localisation des forages AEP	22
Figure 12 : Périmètres de protection des captages AEP de Bettancourt-la-Longue	23
Figure 13 : Carte aléa retrait/gonflements des argiles (source Infoterre)	24
Figure 14 : Arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune de Bettancourt-la-Longue (prim.net)	24
Figure 15 : Localisation des cours d'eau existants à proximité du projet (extrait carte IGN – sans échelle)	25
Figure 16 : Localisation des stations de mesure de la qualité de la Vière (MERLAUT : 03096650) et de la Chée (BETTANCOURT : 03096690)	27
Figure 17 : Qualité mesurée en 2010 aux stations 03096690 et 03096650	28
Figure 18 : Localisation des milieux naturels protégés ou remarquables	29
Figure 19 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité du projet	31
Figure 20 : Période d'utilisation des zones humides par les oiseaux	44
Figure 21 : Exemples de fossé à redents enherbé	45
Figure 22 : Coupes des fossés de gestion des eaux pluviales	46
Figure 23 : Traitement de la pollution au niveau d'une surface enherbée	47

Liste des annexes

Annexe 1 : Fiches descriptives des zones naturelles (RAMSAR, ZICO, ZNIEFF) (18 pages)

1. Identification du Demandeur

Demandeur :

CIMENTS CALCIA

Usine de Couvrot

B.P. 80007

51301 VITRY-LE-FRANCOIS CEDEX

Interlocuteur : M. DUPIRE

Tél : 03 26 73 63 31

Mail : adupire@ciments-calcia.fr

Maîtrise d'œuvre :

Le dossier est constitué par le bureau d'études **Antea Group**

Agence Nord Est

Implantation de Lille

Synergie Park

5 avenue Louis Néel

59260 LEZENNES

Tel : 03.20.43.25.55

Correspondant : Monsieur Joris MAVEL, ingénieur d'études

joris.mavel@anteagroup.com

2. Localisation du projet

Ciments Calcia exploite pour sa cimenterie de Couvrot une carrière d'argile, marne et gaize située sur la commune de Bettancourt-la-longue (51).

Pour limiter les nuisances liées à l'exploitation de cette carrière, Ciments Calcia s'est engagée auprès des autorités à créer une nouvelle route d'accès à la carrière qui contourne le village de Bettancourt-la-longue.

La localisation générale du projet d'aménagement routier est présentée en **Figure 1**.

Le projet routier d'une longueur totale de 1 162 m est localisé à l'Ouest de la commune de Bettancourt-la-Longue (département de la Marne). Il relie la RD314 au sud de la commune et la Voie Communale n°4 (VC n°4) au nord-ouest de la commune.



Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'étude (extrait carte IGN, source : Ciments Calcia)

Les références cadastrales des parcelles concernées par le projet sont fournies en **Figure 2**.



Figure 2 : Localisation du projet sur fond cadastral et photographies aériennes

3. Caractéristiques du projet

Compte tenu du fait que le tracé de la route est en courbe et qu'il présente également des pentes plus ou moins importantes sur l'ensemble de son linéaire, nous avons fait le choix de n'étudier que des solutions de voiries bidirectionnelles, et ce pour des raisons de confort des usagers.

Rappelons que la voie bidirectionnelle est réservée aux véhicules (légers et poids lourds) de Ciments Calcia.

Enfin, le projet étant situé sur la commune de Bettancourt-la-Longue, à proximité du centre du village, la vitesse de circulation sera limitée à 50 km/h.

3.1. Caractéristiques géométriques

La route a une longueur de 1162 m. Elle relie la route départementale RD314 à la voie communale n°4 (VC n°4).

Longitudinalement, le projet est composé de :

- Un tronçon de 555 ml environ entre la RD314 et la VC n°6. Ce tronçon comprend un point bas vers le P_R 260. Entre la RD314 et le point bas, la pente générale de la route est comprise globalement entre 0 et -4%. Puis, entre le point bas et la VC n°6, la pente générale de la route est comprise globalement entre 3 et 3,4 %,
- Un tronçon de 330 ml environ entre la VC n°6 et la VC n°3. Ce tronçon comprend également un point bas vers le P_R 740. Entre la VC n°6 et le point bas, la pente générale de la route est tout d'abord de l'ordre de 5,5 %, puis de -2,3%. Ensuite, entre le point bas et la VC n°3, la pente générale de la route est comprise globalement entre 1,8 et 2,3 %,
- Un tronçon de 275 ml environ entre la VC n°3 et la VC n°4 avec une pente générale comprise entre 1,1 et 4,4 %.

La vue en plan et le profil en long du projet sont fournis ci-après. Les plans sont joints en partie 3 du dossier AVP.

Transversalement, le projet est composé, d'Est en Ouest :

- d'un merlon de 1,5 m de hauteur environ,
- d'un fossé terre,
- d'un accotement de 1 m de largeur,
- d'une voie bidirectionnelle de 7 mètres de largeur (3,5 + 3,5 m),
- d'un accotement de 1 m de largeur,
- d'un fossé terre.

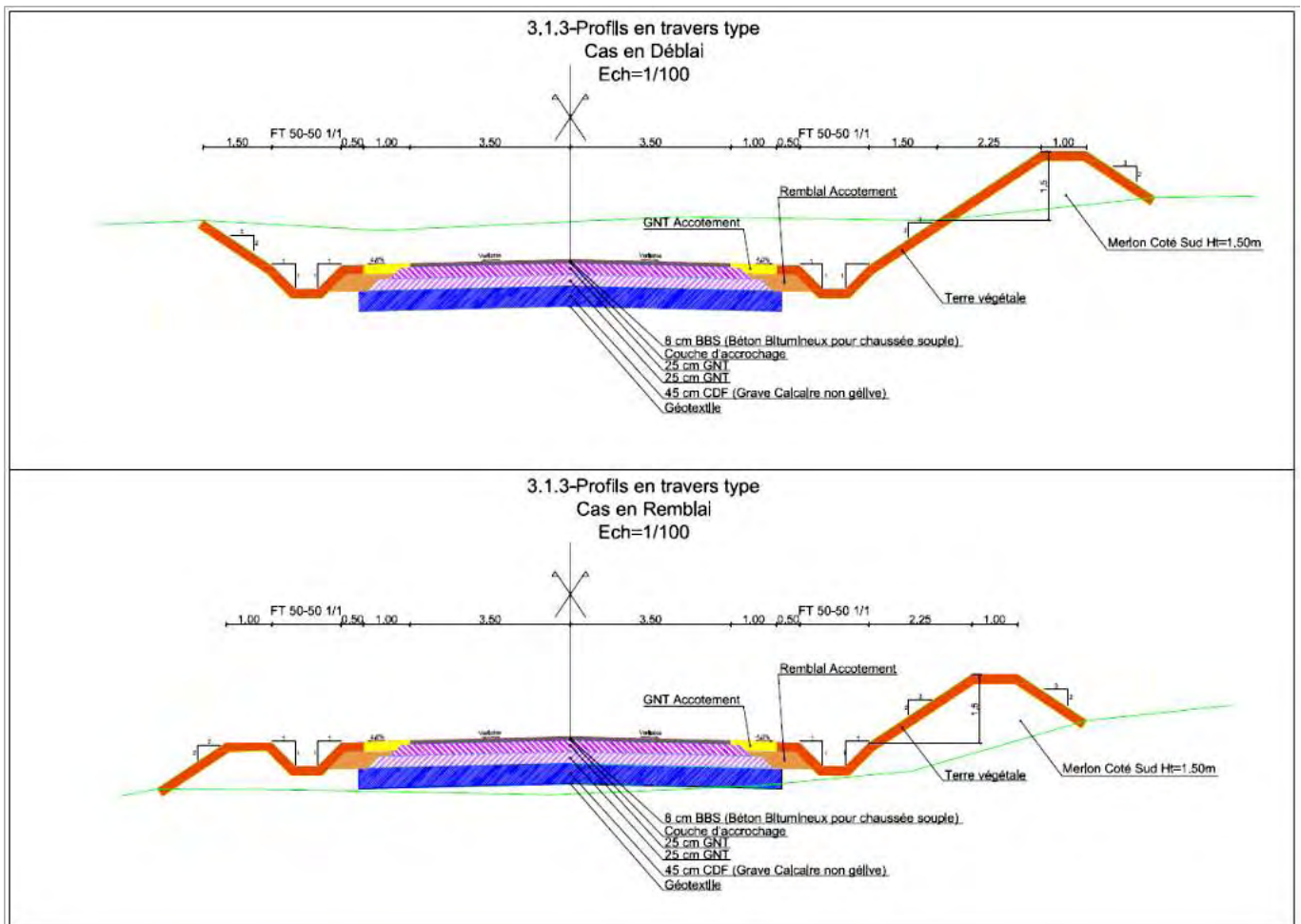


Figure 3 : Profils en travers type

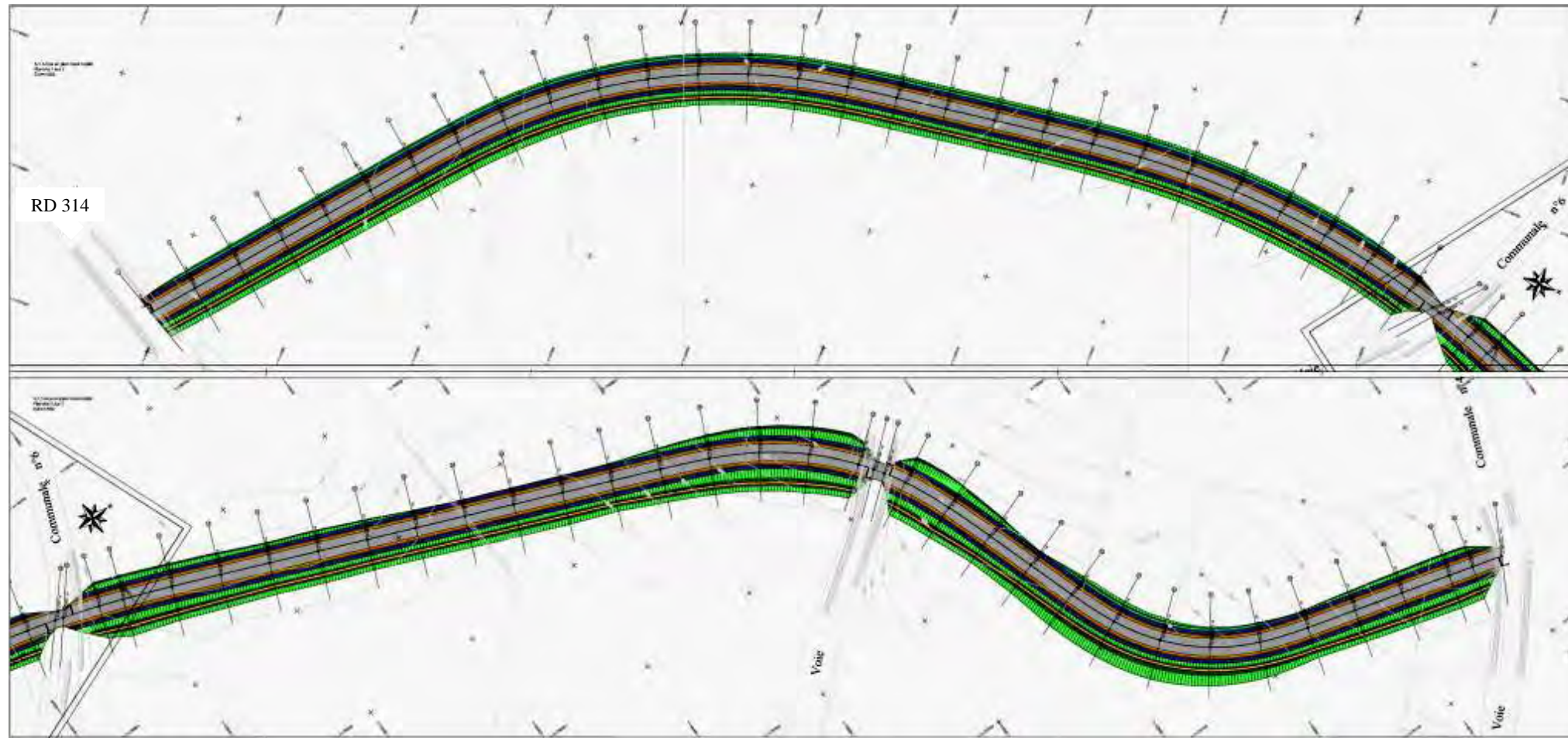


Figure 4 : Vue en plan du projet

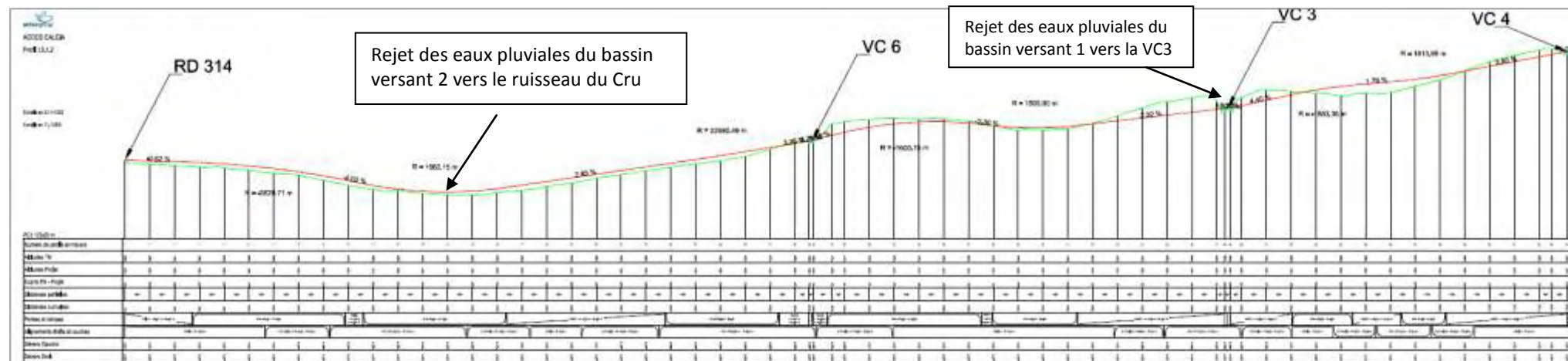


Figure 5 : Profil en long

3.2. Tracé routier

Depuis la RD314, la chaussée engage un virage à droite (rayon maxi 220 m environ) sur un linéaire de 555 m environ avant de recouper la VC n°6. Puis, le tracé est quasiment linéaire sur 330 m environ, jusqu'à la VC n°3. De là, la chaussée engage un virage vers la gauche (rayon maxi 80 m environ) afin de contourner l'étang avant de se raccorder à la VC n°4 (275 m environ).

La nouvelle chaussée sera raccordée aux voies communales VC n°3, 4 et 6 et à la RD314 par l'intermédiaire de carrefour plan en X.

3.3. Gestion des eaux pluviales

Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales de l'ensemble du projet routier jusqu'à un évènement pluvial d'occurrence décennal pour les zones rurales, conformément à la norme NF-EN-752-2 relative aux réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Pour cela, il est prévu de gérer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées correspondant aux voiries par des fossés à redents.

3.3.1. Gestion des eaux pluviales du projet routier

Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées correspondant aux voiries seront gérées en deux secteurs distincts et collectées en deux points bas :

1. Au droit de la voie communale n°3 (reliant Vernancourt et Bettancourt-la-Longue) réceptionnant les eaux de ruissellement du bassin versant Nord, noté bassin versant 1,
2. Au droit du fossé de drainage agricole rejoignant le ruisseau du Cru et réceptionnant les eaux de ruissellement du bassin versant Sud, noté bassin versant 2.

Du point de vue hydraulique le projet se situe dans l'emprise du bassin versant intercepté 1 de 2,2 hectares, ainsi que du bassin versant intercepté 2 de 13,3 hectares (cf. **Figure 6**). Ce bassin versant naturel est occupé par des parcelles agricoles (prairies et terre cultivées).

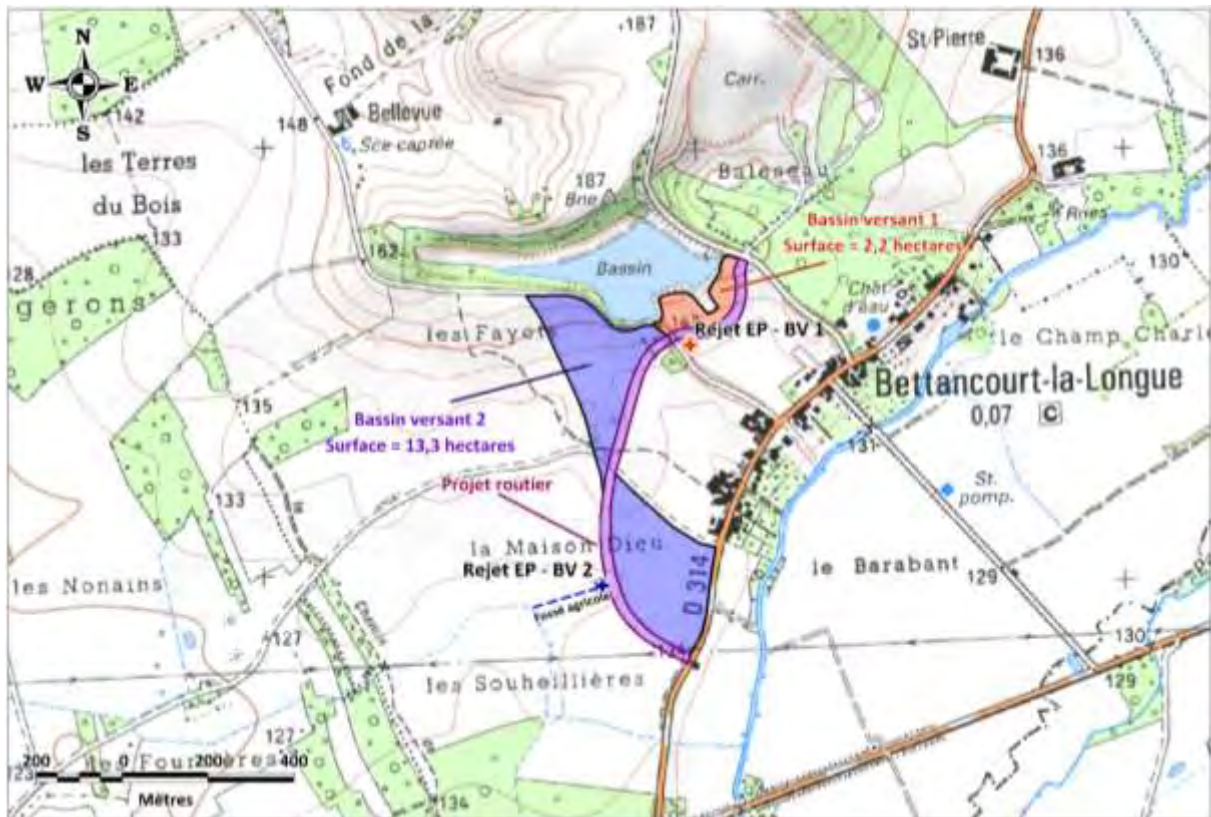


Figure 6 : Localisation du projet sur les bassins versants interceptés

L'assainissement routier de la voirie sera réalisé par des fossés en terre trapézoïdaux situés le long de la chaussée. La voirie étant réalisée selon un profil en travers « en toit », des fossés seront positionnés de part et d'autre de la chaussée.

En fonction du profil en long de la chaussée, la voirie peut être positionnée en déblai, en remblai, ou sur le terrain naturel.

En fonction du positionnement de la chaussée, il est alors possible soit :

- de réaliser un seul fossé longeant la route et qui récupère les eaux de voirie d'une part et les eaux du bassin versant naturel interceptées par le tracé routier d'autre part,
- de réaliser deux réseaux de fossés en parallèle : un fossé qui récupère les eaux de chaussée et un fossé qui intercepte les eaux du bassin versant naturel d'autre part.

Au vu de la topographie générale du secteur, le futur tracé routier n'intercepte que de faibles surfaces du bassin versant naturel. Un seul fossé interceptant les eaux de la route ainsi que celles du bassin versant extérieur est donc proposé par la suite.

A titre indicatif, le positionnement des fossés suivants, que la route soit en déblai ou remblai, est indiqué sur la figure ci-dessous :



Figure 7 : Positionnement des fossés

3.3.2. Dimensionnement

La méthode de calcul des débits et de dimensionnement des fossés est la méthode rationnelle couplée à la notion de *temps d'équilibre*, telle qu'elle est préconisée dans la *Recommandation pour l'Assainissement Routier* (RAR) éditée par le Ministère des Transports (1982).

On calcule le *débit de pointe* théorique attendu à l'aval du fossé (point le plus contraignant). Ce débit dépend (méthode rationnelle) du temps de concentration du bassin versant (BV) situé à l'amont de ce point.

Le temps de concentration dépendant lui-même de la géométrie du fossé, un calcul itératif permet de déterminer simultanément le débit et le temps d'équilibre pour une géométrie donnée du fossé.

La formule rationnelle qui s'applique aux bassins versants d'une superficie inférieure à 1 km², est la suivante :

$$Q = C I A$$

Avec :

Q : débit maximal en sortie du bassin versant,

C : coefficient de ruissellement,

I : intensité moyenne de la pluie,

A : superficie du bassin versant.

Le dimensionnement de l'assainissement routier a été réalisé pour le **débit de pointe décennal**.

3.3.2.1. Hypothèses

Coefficient C

Le coefficient de ruissellement C combine les effets de la *nature du sol*, de son *état de saturation*, de son *aménagement* et de sa *pente*.

Dans le cadre du dimensionnement, il a été retenu :

- un coefficient C de 1 pour la chaussée,
- un coefficient C de 0,2 pour le bassin versant naturel.

Intensité de la pluie I

L'intensité moyenne de la pluie peut être estimée d'après la formule de MONTANA :

$$i = h/t$$

$$h = a.t^{1-b}$$

Avec :

i : intensité de la pluie en mm/min,

t : durée de la pluie en minutes,

h : hauteur de la précipitation pendant la durée t en mm.

Les coefficients a et b de MONTANA pour une pluie décennale sont ceux fournis par METEO-FRANCE à la station de REIMS (51) sur la période 1960-2008, soit 59 années d'observation.

Pluie décennale de période de retour 10 ans et de durée de 6 min à 3 heures	
a	4.807
b	0.61

Tableau 1 : Les coefficients Montana

La durée de la pluie retenue est le *temps de concentration du bassin versant*.

Caractéristiques des fossés

Leur capacité est approchée par la formule de MANNING STRICKLER. Les coefficients de rugosité utilisés sont les suivants :

- fossé avec terre végétale : K = 30.

3.3.2.2. Résultats

Les résultats du dimensionnement aboutissent à la mise en place de fossés de part et d'autre de la chaussée dont les principales caractéristiques sont synthétisées dans le tableau suivant :

Caractéristiques géométriques du fossé			
Tronçon	VC4-VC3	VC3	VC6 –RD314
Largeur en tête	1,5 m		
Largeur au radier	0,5 m		
Pente des berges (H/V)	1H/1V		
Hauteur	0,5 m		
Pente fossé retenue pour le calcul % ¹	1,4	1,4	2

Tableau 2 : Les résultats de dimensionnement

La section de ces fossés intègre une revanche d'au moins 10 cm par rapport à la hauteur d'eau théorique calculée pour une pluie décennale.

Ce dimensionnement de fossé est valable quelque soit la variante de tracé routier présentée dans ce rapport.

3.3.1. Gestion des croisements et exutoires

Le dimensionnement de l'assainissement routier présenté ci-avant considère :

- que le tronçon de route VC4-VC3 se rejette directement dans les fossés existants de la VC3. La capacité des fossés de la VC3 à intercepter ces eaux supplémentaires sera vérifiée dans les phases ultérieures de conception (reprofilage éventuel à prévoir),
- que le tronçon de route VC6-RD314 se rejette au niveau d'un point bas dont les eaux seront dirigées directement vers le milieu naturel (thalweg existant). Un tamponnement et traitement en ligne des eaux seront assurés par les fossés à redents.

Par ailleurs à chaque croisement des voiries actuelles, un busage des fossés existants sera à réaliser pour le franchissement du croisement.

¹ La pente minimale du tronçon a systématiquement été retenue pour le dimensionnement (hypothèse sécuritaire)

3.4. Contexte réglementaire

3.4.1. Code de l'environnement

La surface totale du projet est de 13,3 ha en comptabilisant la totalité des surfaces hydrauliques collectées par le projet.

Ce dossier entre dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre des articles L.214.1 à L.214.6 du Code de l'Environnement, aux rubriques :

<i>Rubrique</i>		<i>Caractéristiques du projet</i>	<i>Projet soumis à</i>
<i>n°</i>	<i>Intitulé</i>		
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant <ul style="list-style-type: none"> • supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration), • supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation). 	<i>Superficie totale du projet de 13,3 ha</i>	Déclaration

Tableau 3 : Rubriques du décret d'application de la loi sur l'eau concernant le projet

Au regard de cette rubrique, le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre des articles L214.1 et suivants du Code de l'Environnement.

3.4.2. Directive Cadre Européenne

La directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000 définit deux principes :

1. lutter contre le déversement de substances dangereuses ou polluantes dont le cadmium, le mercure et les composés du tributylétain,
2. définir des normes de qualité sur des zones spécifiques ou pour des usages particuliers.

L'objectif de cette directive est de parvenir à un "bon état des eaux", en engageant des actions spécifiques :

- restaurer, améliorer et protéger les eaux de surface et souterraines en arrêtant un cadre destiné à prévenir de toute nouvelle détérioration et en vue de parvenir à un bon état des eaux pour 2015,
- protéger les écosystèmes,
- promouvoir un usage durable de l'eau,
- contribuer à une lutte contre les inondations et la sécheresse,
- mettre fin à l'utilisation de substances dangereuses dans le milieu naturel.

La Directive Cadre Européenne conduit à déterminer et à anticiper la détérioration des usages de l'eau.

3.4.3. Documents de planification

3.4.3.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le nouveau SDAGE Seine-Normandie se place dans la continuité du SDAGE adopté en 1996, issu de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il doit assurer la filiation dans la prise en compte de la gestion équilibrée de la ressource et dans les grandes thématiques abordées, et marque le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats inspirée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

La mise en œuvre de la DCE prévoit, pour chaque district hydrographique, la réalisation d'un plan de gestion qui précise les objectifs environnementaux visés pour l'ensemble des masses d'eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux côtières et eaux de transition) et les conditions de leur atteinte.

Les orientations du SDAGE Seine-Normandie sont organisées selon les points suivants :

- 8 défis à relever :
 - défi 1 : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
 - défi 2 : diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
 - défi 3 : réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
 - défi 4 : réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
 - défi 5 : protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
 - défi 6 : protéger et restaurer les milieux aquatiques humides,
 - défi 7 : gérer la rareté de la ressource en eau,
 - défi 8 : limiter et prévenir le risque d'inondation.
- acquérir et partager les connaissances pour relever les défis,
- développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis.

3.4.4. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE prévoit la mise en œuvre par sous bassin versant de Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) dont l'état d'avancement est présenté sur la figure ci-après.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sont des outils de planification réglementaires. Ils définissent des objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

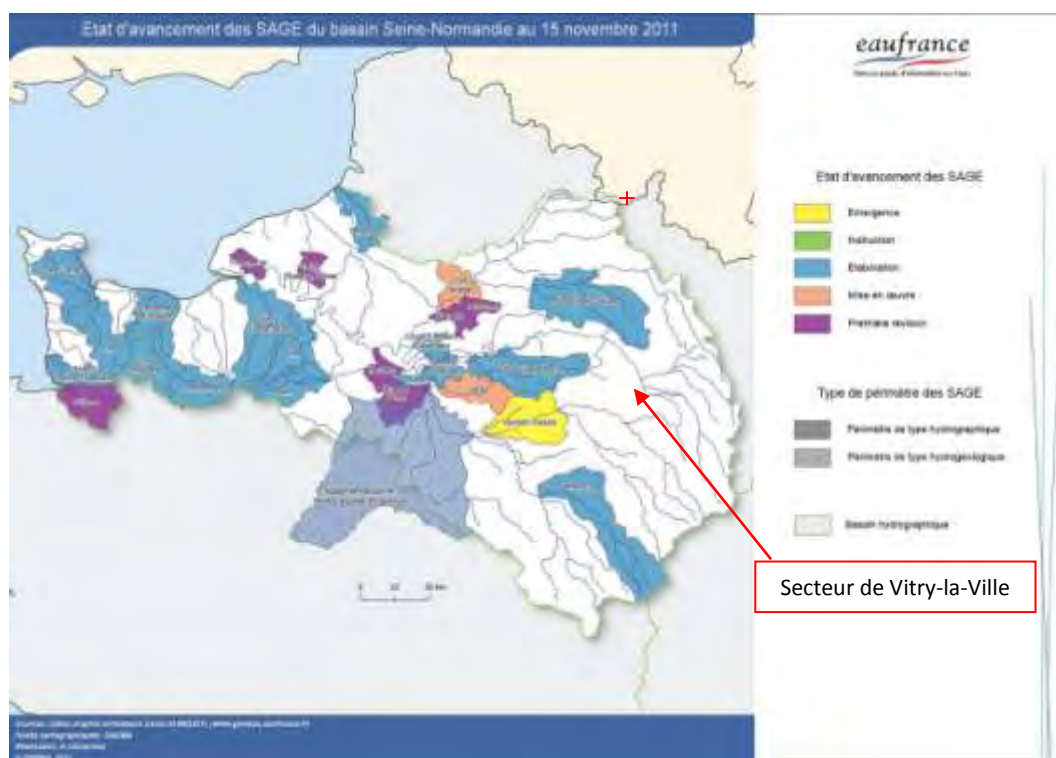


Figure 8 : Etat d'avancement des SAGE du bassin Seine Normandie au 15/11/2011

La commune de Bettancourt-la-Longue ne fait partie d'aucun périmètre de SAGE, au 10 décembre 2011 aucun projet de SAGE n'est en cours pour le secteur d'étude (donnée agence de l'eau Seine-Normandie).

3.4.5. Plan de Prévention des Inondations

Un plan de prévention des inondations a été prescrit le 14/01/2003 sur la commune de Vitry-le-François et concerne également la commune de Bettancourt-la-Longue, mais n'a pas été approuvé à l'heure actuelle.

4. Notice d'incidences du projet

4.1. Etat initial

4.1.1. Contexte géologique

4.1.1.1. Contexte général

La zone d'étude se situe sur les auréoles crétacées de l'Est du bassin parisien, à la limite entre la Champagne et la Barrois.

Bettancourt-la-Longue s'inscrit sur la bande de transition latérale entre les marnes de Brienne au Sud et la Gaize au Nord-Nord-Est. Classiquement, cela se traduit par une alternance de gaize et d'argilites silto-calcaires s'approchant des marnes de Brienne. Ce faciès affleure dans la partie Nord-Ouest de la zone d'étude.

Le reste du tracé repose essentiellement sur les argilites silteuses grises. Le projet recoupe en théorie une bande de colluvions de fonds de vallons.

D'après la carte géologique de la France, feuille n° 190 – Révigny-sur-Ornain (cf. **Figure 9**), le substratum du projet comporte, de haut en bas :

- Les Alternances de faciès gaize et de marnes (n6cGM) de l'Albien supérieur élevé, Vraconien. Cette unité cartographique correspond au passage latéral de faciès entre les « Marnes de Briennes » au Sud et la « Gaize » au NNE,
- Les argilites silteuses calcaires du Gault (Albien moyen à supérieur), constituent un ensemble macroscopiquement homogène d'argilites calcaires grises à noirâtres souvent très fossilifères.

Des fouilles à la pelle ont été réalisées au droit du tracé.

Sous la terre végétale, les faciès rencontrés sont les suivants :

- Des limons bruns, à tendance fortement argileuse,
- Une argile grise, assez raide,
- Une marne grise / bleue, indurée.

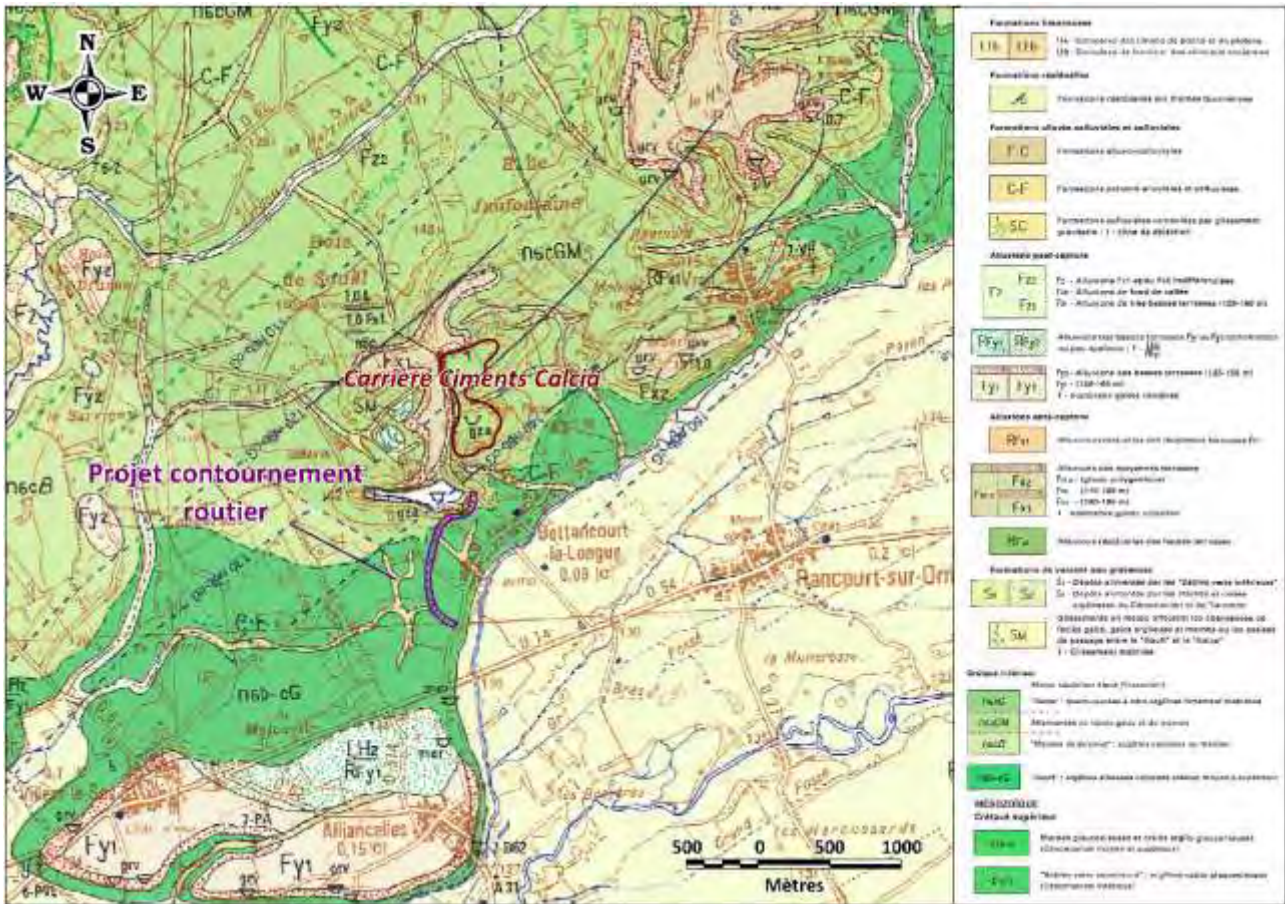


Figure 9 : Extrait de la carte géologique de Révigny-sur-Ornain, Feuille n°190 au 1/50 000 (échelle non conservée)

4.1.2. Contexte climatique

La région de BETTANCOURT-LA-LONGUE est soumise à un climat océanique humide. C'est un climat océanique dégradé qui se traduit par un temps doux et humide mais où les hivers peuvent se révéler rudes et les étés forts chauds. La station météorologique la plus proche de Vitry-la-ville se trouve à Saint-Dizier. Cette station a enregistré une température minimale de -22,5°C en 1956 et un record de chaleur de 40,4°C durant l'été 2003.

Les hivers restent néanmoins relativement doux, les étés relativement frais et les pluies bien réparties sur toute l'année. Les précipitations sont significatives en toute saison, bien que plus prononcées (en quantité et durée) en été et en hiver. Sur la période 1971-2000 les précipitations annuelles sont de 857 mm avec décembre comme mois le plus arrosé (87,6 mm). Les températures moyennes annuelles (données sur la période 1971-2000) sont comprises entre 0,2°C pour les minimales (Janvier) et 13,5°C pour les maximales (juillet).

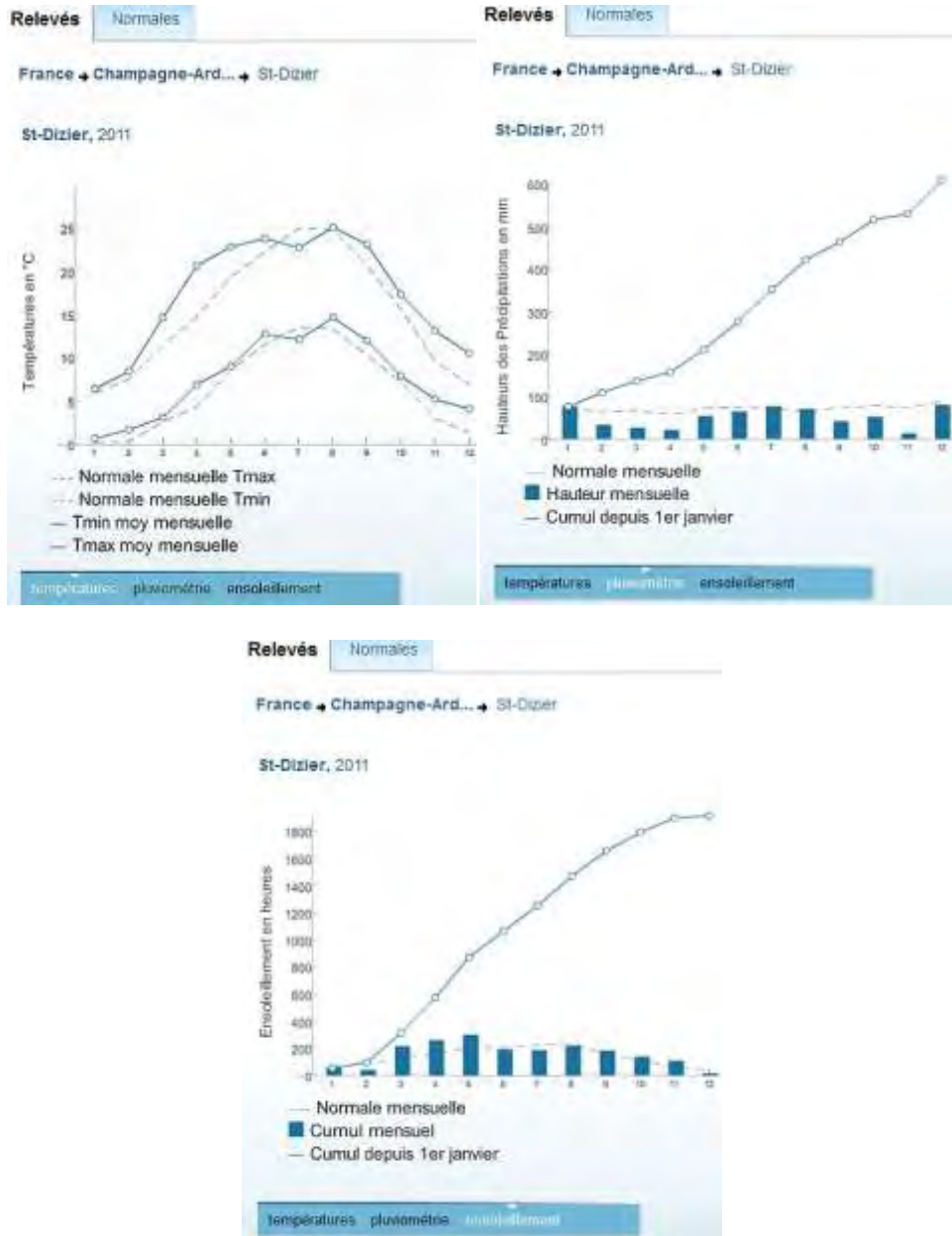


Figure 10 : Climat de la Station de Saint-Dizier (Source : Météo France)

4.1.3. Contexte hydrogéologique

4.1.3.1. Nappes et venues d'eau

Dans le secteur, la principale ressource en eau est contenue dans les formations calcaires du Jurassique. Le Jurassique est sub-affleurant au Sud-Est de Révigny-sur-Ornain où il est présent directement sous les alluvions de l'Ornain. Il plonge ensuite sous les formations très peu perméables du Crétacé inférieur où il atteint la profondeur de 190 m à Saint-Jean-Devant-Possesse.

Cette ressource captive, non vulnérable aux pollutions ni aux sécheresses, est exploitée notamment pour l'alimentation des communes de Révigny-sur-Ornain, Laheycourt, Auzécourt, Noyers-le-Val et Laimont.

La forte profondeur et la faible productivité de cet aquifère font que ce dernier n'est pas exploité aux alentours de Bettancourt-la-Longue. La commune est alimentée par la nappe des alluvions récentes (graviers, sable et argile) de la Chée. Elles recouvrent la formation des "argiles du Gault" de l'Albien moyen, très peu perméables.

Les alluvions sont hétérogènes dans leur nature et épaisseur. Lorsqu'ils sont plus grossiers (graviers), ils peuvent présenter une transmissivité de $1.10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ à $1.10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$. Le gradient est de l'ordre 1 à 2 ‰, le sens d'écoulement étant dirigé vers l'Ouest-Sud-Ouest. Le projet est situé hors zone d'alimentation de la nappe des alluvions.

Lors de la réalisation des fouilles à la pelle en octobre 2012, aucune arrivée d'eau n'a été constatée dans les sondages (rapport Antea Group A69033-A de novembre 2012).

Cependant, la présence de nappes superficielles de faible épaisseur n'est pas à exclure, notamment au niveau du fond de vallon.

4.1.3.2. Exploitation des eaux souterraines

La nappe est exploitée à environ 700 m en amont hydraulique du projet de contournement à l'est, par deux forages utilisés pour l'adduction en eau potable (AEP) de la commune de Bettancourt-la-Longue et localisés en **Figure 11**. Il s'agit du puits d'indice 0190-7X-0013 et du forage d'indice 0190-7X-0062.



Figure 11 : Localisation des forages AEP

Les volumes autorisés en 2012 dans le cadre de leur arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ne pourront excéder 3 m³/heure, soit 40 m³/jour et soit 15 000 m³/an.

Le périmètre de protection éloigné de ces forages est délimité au Nord-ouest par la Chée, soit à plus de 400 m du projet. Le projet est situé hors zone d'alimentation de la nappe des alluvions et donc hors zone d'influence des captages d'eau potable.



Figure 12 : Périmètres de protection des captages AEP de Bettancourt-la-Longue

4.1.4. Risque naturels

4.1.4.1. Cavités souterraines

La commune n'est pas concernée par des risques de cavités souterraines.

4.1.4.2. Mouvements de terrain

La commune n'est pas concernée par des risques de mouvements de terrain.

4.1.4.3. Retrait-gonflement des argiles

Selon la BSS (base de données du sous-sol, éditée par le BRGM), le site étudié se situe en zone d'aléa fort vis-à-vis du retrait/gonflement des sols. Ce point devra être pris en compte dans la conception du projet.

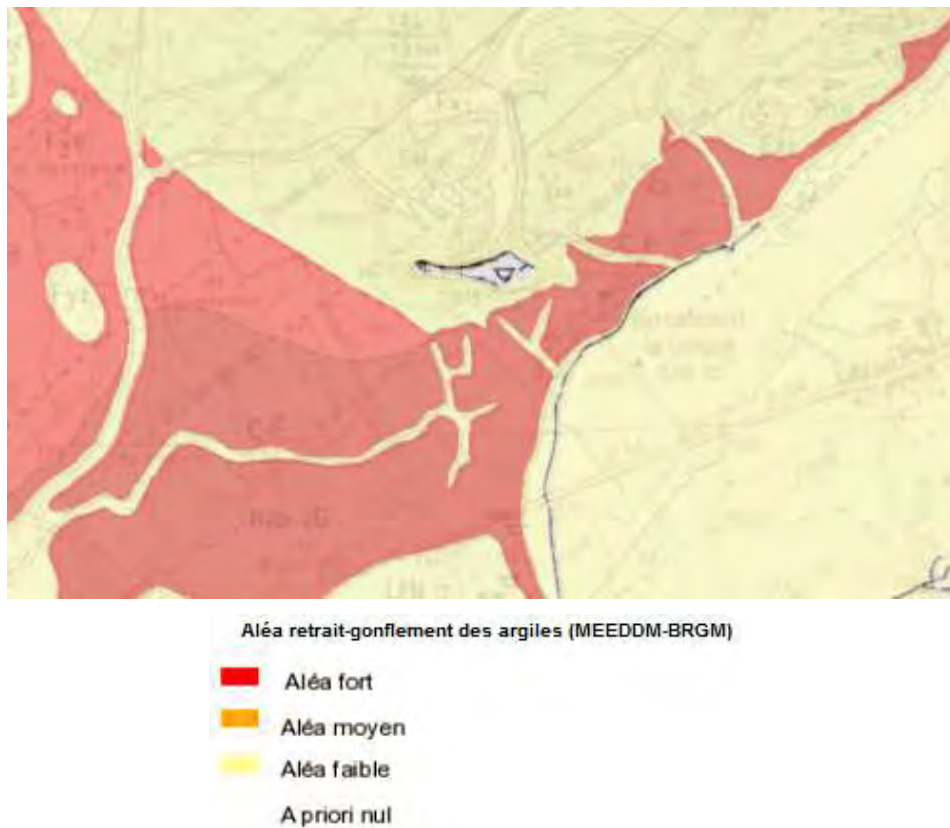


Figure 13 : Carte aléa retrait/gonflements des argiles (source Infoterre)

4.1.4.4. Inondations et coulées de boue

D'après le site internet <http://macommune.prim.net>, la commune de Bettancourt-la-Longue a connu des inondations et des coulées de boue pour lesquelles sont parus des arrêtés de catastrophe naturelle. La dernière date de décembre 1999.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondations et coulées de boue	01/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Figure 14 : Arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune de Bettancourt-la-Longue (prim.net)

4.1.5. Contexte hydrologique et hydraulique

4.1.5.1. Description

De par la nature peu perméable des matériaux de surface, la problématique de gestion des eaux sera à considérer au droit du projet. La route s'inscrit d'ailleurs en très léger décalage par rapport à une ligne de sources, orientée Sud-Sud-Ouest/Nord-Nord-Est, et dont l'axe passe au niveau du bassin au Nord-Ouest de la zone d'étude. Par ailleurs, un cours d'eau, la Chée, est présent à l'Est de la RD314, mais celui-ci n'entre pas en interaction avec le projet.

Un ruisseau, dont l'écoulement n'est pas permanent, est également présent à l'Ouest du tracé. Celui-ci sera utilisé pour le rejet dans le milieu naturel, des eaux issues de la route, après traitement adéquat.

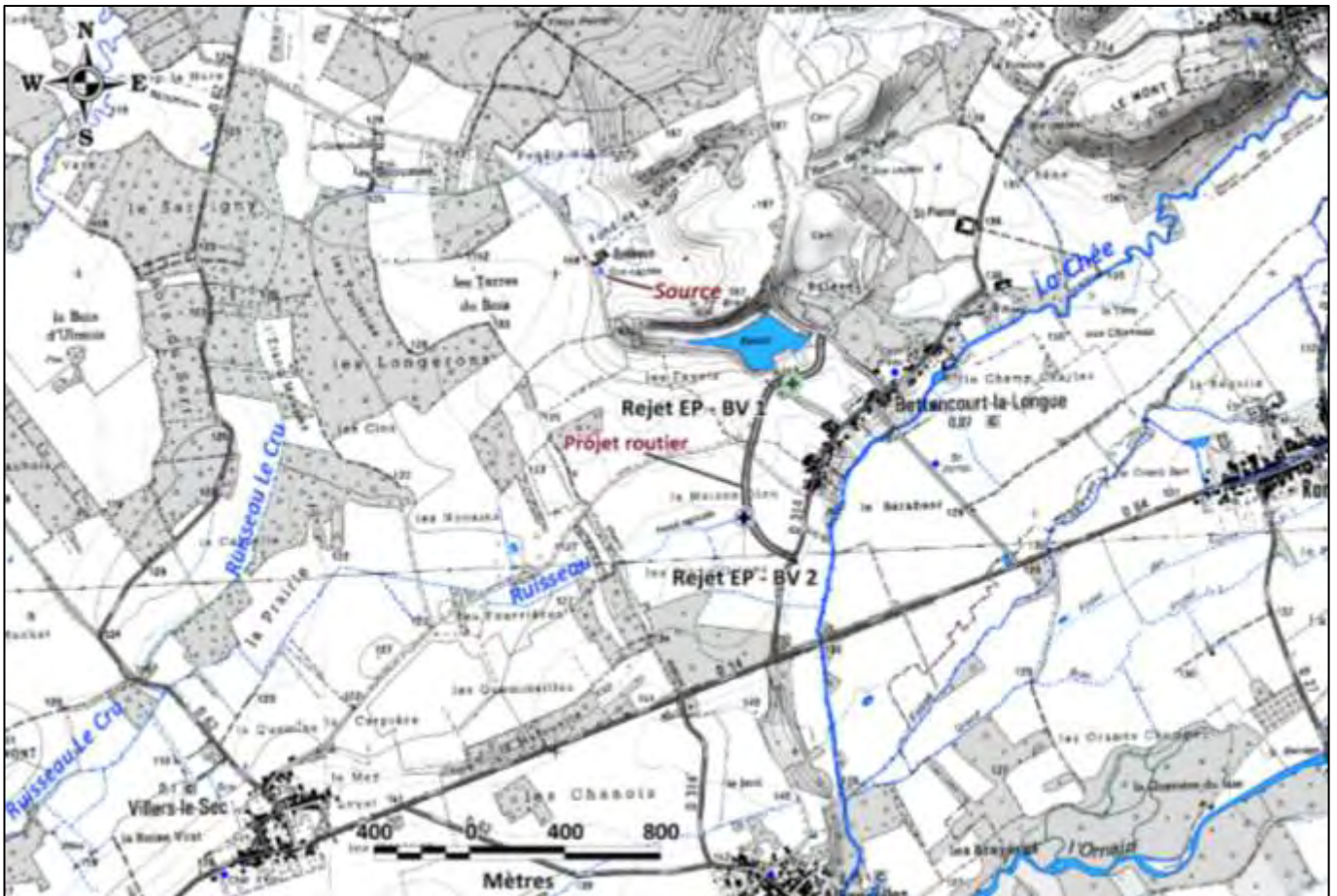


Figure 15 : Localisation des cours d'eau existants à proximité du projet (extrait carte IGN – sans échelle)

D'une longueur de 68,6 km, la Chée prend sa source dans la commune meusienne des Hauts-de-Chée (regroupement de communes, la source principale se trouve à Marat-la-Grande), c'est-à-dire dans la région boisée et pluvieuse du Barrois. Elle se jette dans la Saulx en amont de Vitry-en-Perthois, dans le département de la Marne. La Chée appartient donc au bassin versant de la Seine par la Saulx puis la Marne.

Les eaux pluviales interceptées par le projet seront rejetées vers le fossé drainant agricole rejoignant le ruisseau du Cru, intermittent dans le secteur. Il entre en confluence avec le ruisseau de Flançon entre les communes de Doucey et Jussecourt-Minecourt, à plus de 8 km au Sud-Ouest du point de rejet prévu. Ce dernier se jette dans la Vière, affluent de la Chée, au droit de la commune de Vavray-le-Grand.

4.1.6. Qualité des eaux superficielles

La Vière fait partie dans ce secteur de la masse d'eau FRHR126, classée en catégorie de petit cours d'eau des tables calcaire (P9). L'objectif de qualité est son bon état global (écologique et chimique) en 2015.

La Chée fait partie dans ce secteur de la masse d'eau FRHR125, classée en catégorie de petit cours d'eau des tables calcaire (P9). L'objectif de qualité est son bon état global (écologique et chimique) en 2015.

La station de suivi de la qualité des eaux superficielles la plus proche se situe à Bettancourt-La-Longue, (station n° 03096690), elle concerne la Chée dont la Vière est un affluent. Les dernières données datant de 2010 révélaient un bon état écologique global (de même qu'en 2008 et 2009).

Route de contournement de Bettancourt-la-longue
Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 du Code de l'Environnement - Régime de déclaration

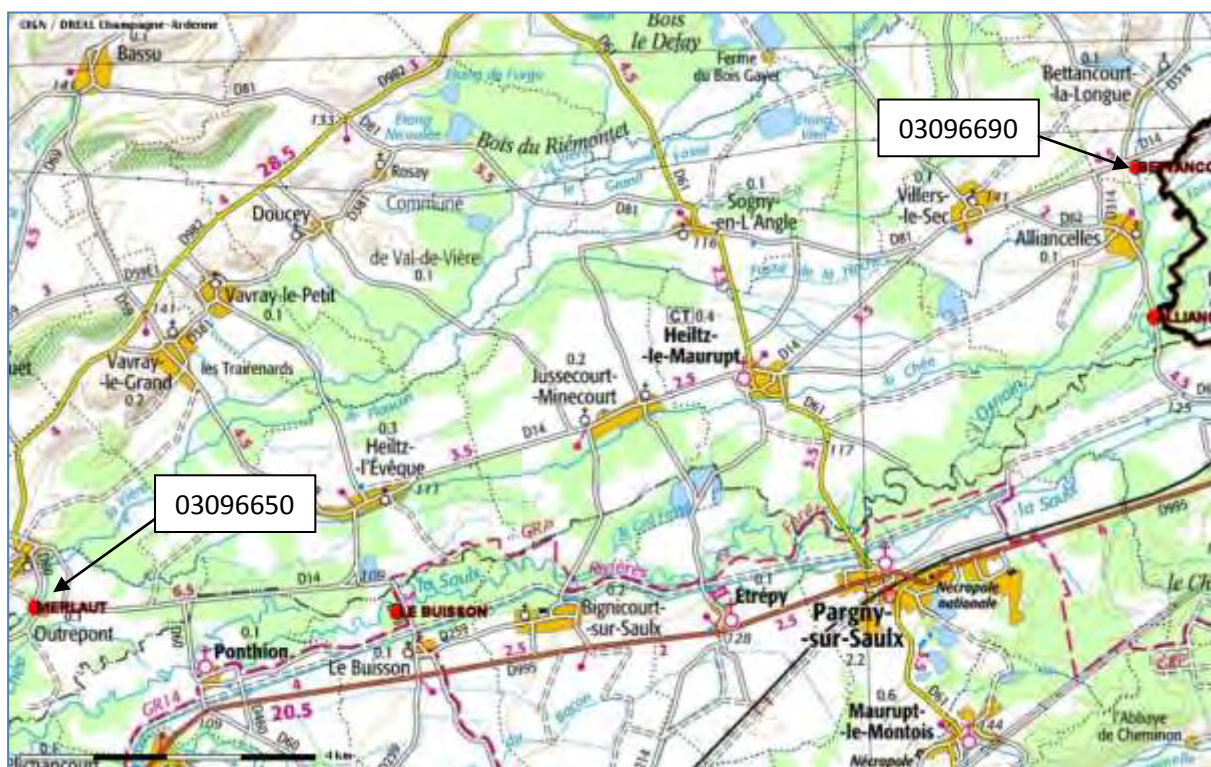


Figure 16 : Localisation des stations de mesure de la qualité de la Vère (MERLAUT : 03096650) et de la Chée (BETTANCOURT : 03096690)

La station de suivi de la qualité des eaux superficielles de Merlaut (station n° 03096650) concerne la Vère. Les dernières données datant de 2010 révélaiient un bon état écologique global (alors qu'il était bon en 2008 et moyen en 2009).

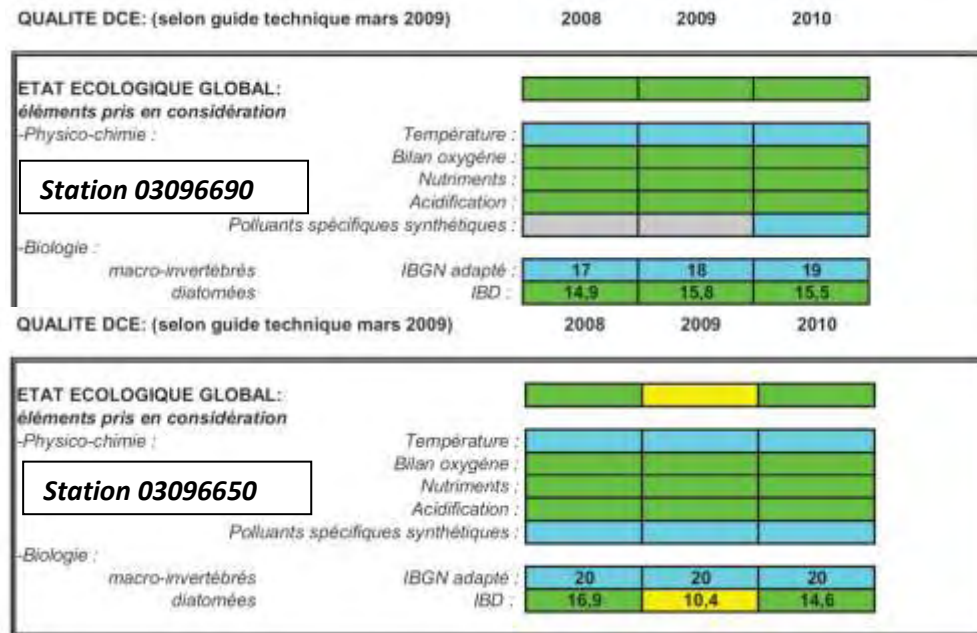


Figure 17 : Qualité mesurée en 2010 aux stations 03096690 et 03096650

4.1.7. Milieu naturel

D'après les éléments disponibles sur le site de la DREAL Champagne Ardenne, le projet est localisé au droit des zones protégées suivantes :

- Une ZNIEFF de type 2 n° 210009879 « BOIS, ETANGS ET PRAIRIES DU NORD PERTHOIS » ;
- Une zone humide d'intérêt mondial en France, site RAMSAR FR7200004 « Les étangs de la Champagne Humide »
- Une ZICO n°CA04 « Etangs d'Argonne » ;
- Un site Natura 2000 FR2112009 « ZPS – Etangs de l'Argonne » situé à 250 m à l'Ouest du projet ;
- Un site Natura 2000 FR4112009 « ZPS – Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » situé à 1,2 km au Sud-Est du projet.

Les fiches descriptives de ces sites naturelles sont consignées en **Annexe 1**.

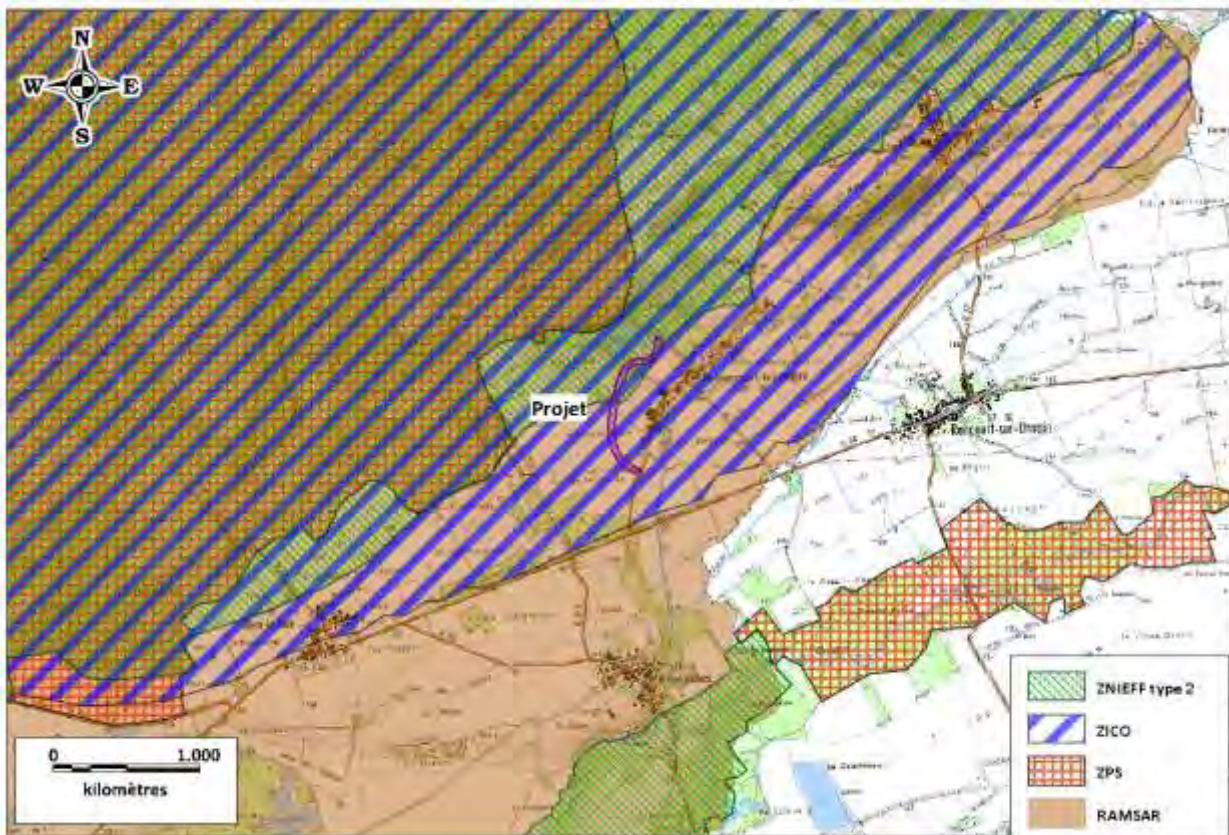


Figure 18 : Localisation des milieux naturels protégés ou remarquables

4.1.7.1. La ZNIEFF de type 2

La ZNIEFF de type 2 bois, étangs et prairies du Nord Perthois, s'étend sur 10 190 hectares. Elle est composée de bois typique de la Champagne humide, de prairies de fauche ou pâturées, de cultures et de quelques étangs et leur végétation riveraine.

- Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire,
- Aulnaies-frênaies médio-européennes,
- Roselières,
- Végétation aquatique flottante ou submergée,
- Prairies mésophiles.

4.1.7.2. Le site RAMSAR

Les étangs de la Champagne humide représente un vaste ensemble, d'une superficie de 255 800 hectares, fluviatile, lacustre, et forestier composé d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs de forêts humides et de prairies gorgées d'eau toute une partie de l'année.

Le site présente une très grande diversité écologique et accueille une vie sauvage abondante. C'est une étape incontournable pour la migration de plus de 200 000 oiseaux d'eau, notamment pour les stationnements postnuptiaux de la cigogne noire et l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du héron pourpré et du butor étoilé. C'est l'une des rares zones d'hivernage de l'oie des moussons et l'unique lieu où hiverne le grand aigle de mer nordique (pygargue à queue blanche), mondialement menacé. Sept espèces de rapaces s'y reproduisent et bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux, étangs et forêts.

La flore du site y est remarquable avec la présence de plusieurs espèces très rares, pulicaires vulgaires, renoncules grandes douves, utriculaires...

4.1.7.3. Le site ZICO

La ZICO référencée CA04 s'étend sur une superficie de 44 100 hectares et recense 44 espèces d'oiseaux détaillées dans la fiche descriptive en **Annexe 1**.

4.1.7.4. Zones Natura 2000

Le réseau écologique européen Natura 2000 vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable.

Ce réseau est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseau » de 1979.

Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe, en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

La liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC, première étape des ZSC) au sein de chacune des régions biogéographiques est établie par la commission européenne en accord avec les Etats membres afin de constituer un réseau cohérent.

Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont localisés en **Figures 18 et 19**.

Le projet n'est pas localisé en zone Natura 2000.

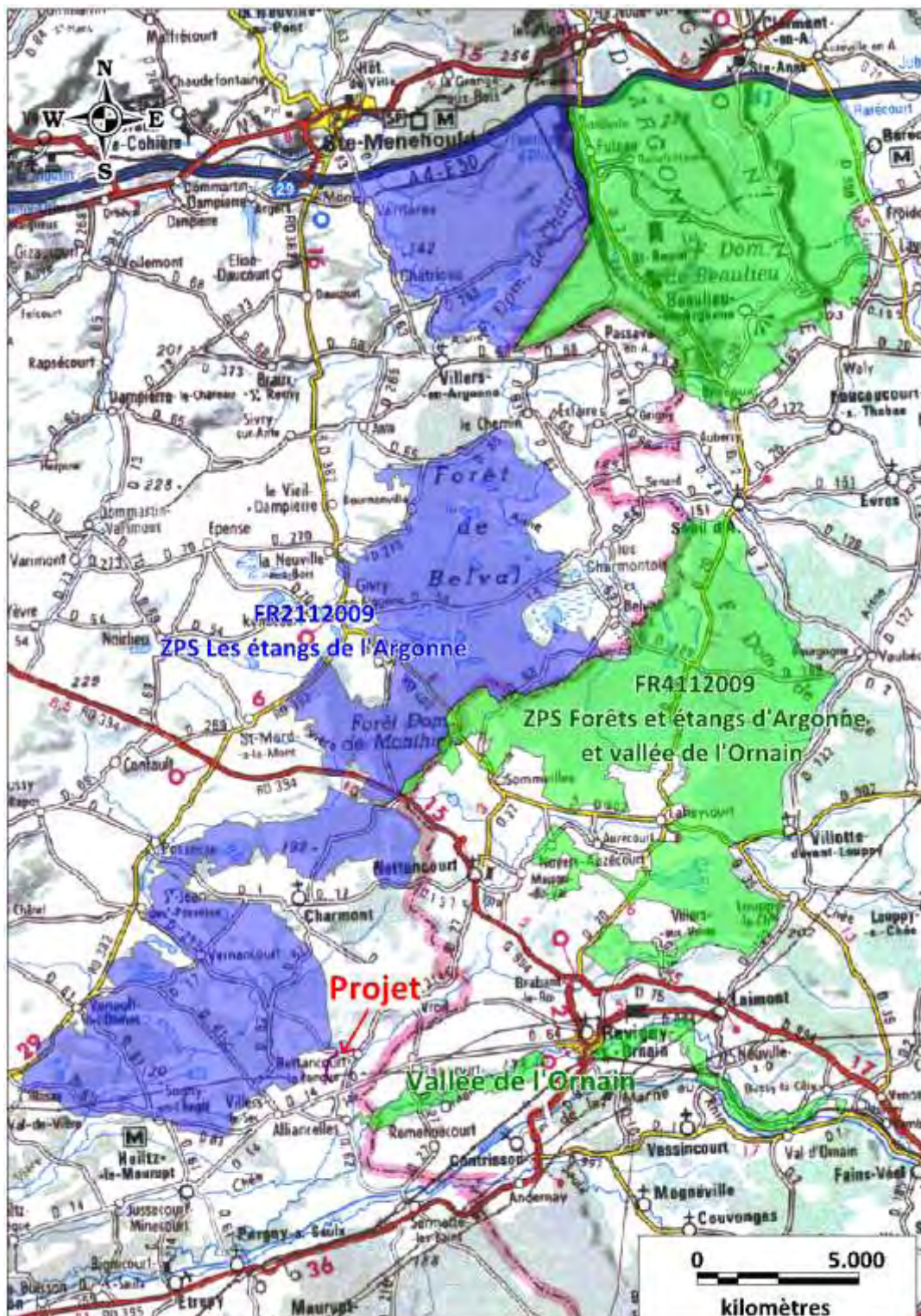


Figure 19 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité du projet

■ **Site FR2112009 « ZPS – Etangs de l'Argonne » situé à 250 m à l'Ouest du projet**

La ZPS des Etangs d'Argonne s'étend sur 14 250 ha. Elle se compose d'une multitude d'étangs et de zones humides favorables au stationnement et à la reproduction d'oiseaux d'eau et d'espèces paludicoles. D'autres espaces naturels tels que les forêts mélangées et les paysages bocagers, zones protectrices et véritables corridors écologiques, abritent également une avifaune riche et diversifiée. L'objectif recherché est le maintien de l'occupation actuelle du territoire et sa diversité. Les orientations de conservation concernent les bois (en diversifiant la structure des peuplements et le mélange d'essences et en laissant des îlots de vieillissement), les étangs (conservation des roselières, éviter l'atterrissement, etc) et les milieux agricoles (maintien des surfaces en herbe, haies et bosquets).

Le tableau suivant récapitule les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées pour la ZPS.

Espèces d'Oiseaux	Statut
<u>Aigrette garzette (Egretta garzetta)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Alouette lulu (Lullula arborea)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Autour des palombes (Accipiter gentilis)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Balbusard pêcheur (Pandion haliaetus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Barge à queue noire (Limosa limosa)</u>	Etape migratoire.
<u>Bécasse des bois (Scolopax rusticola)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Bécasseau cocorli (Calidris ferruginea)</u>	Etape migratoire.
<u>Bécasseau minute (Calidris minuta)</u>	Etape migratoire.
<u>Bécasseau variable (Calidris alpina)</u>	Etape migratoire.
<u>Bécassine des marais (Gallinago gallinago)</u>	Etape migratoire.
<u>Bécassine sourde (Lymnocyptes minimus)</u>	Etape migratoire.
<u>Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Blongios nain (Ixobrychus minutus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Bondrée apivore (Pernis apivorus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Busard cendré (Circus pygargus)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Busard des roseaux (Circus aeruginosus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Buse variable (Buteo buteo)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Butor étoilé (Botaurus stellaris)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Caille des blés (Coturnix coturnix)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Canard chipeau (Anas strepera)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard colvert (Anas platyrhynchos)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Canard pilet (Anas acuta)</u>	Etape migratoire.
<u>Canard siffleur (Anas penelope)</u>	Hivernage. Etape migratoire.

Espèces d'Oiseaux	Statut
<u>Canard souchet (Anas clypeata)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier aboyeur (Tringa nebularia)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier arlequin (Tringa erythropus)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier culblanc (Tringa ochropus)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier gambette (Tringa totanus)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier guigette (Actitis hypoleucos)</u>	Etape migratoire.
<u>Chevalier sylvain (Tringa glareola)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Cigogne blanche (Ciconia ciconia)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Cigogne noire (Ciconia nigra)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Combattant varié (Philomachus pugnax)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Courlis cendré (Numenius arquata)</u>	Etape migratoire.
<u>Cygne chanteur (Cygnus cygnus)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Cygne de Bewick (Cygnus columbianus bewickii)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Cygne tuberculé (Cygnus olor)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Epervier d'Europe (Accipiter nisus)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Faucon émerillon (Falco columbarius)⁽¹⁾</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Faucon hobereau (Falco subbuteo)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Faucon pèlerin (Falco peregrinus)⁽¹⁾</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Foulque macroule (Fulica atra)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Fuligule milouin (Aythya ferina)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Fuligule morillon (Aythya fuligula)</u>	Etape migratoire.
<u>Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Garrot à îil d'or (Bucephala clangula)</u>	Etape migratoire.
<u>Gobemouche à collier (Ficedula albicollis)⁽¹⁾</u>	Reproduction.
<u>Goéland brun (Larus fuscus)</u>	Etape migratoire.
<u>Goéland cendré (Larus canus)</u>	Etape migratoire.
<u>Goéland leucophée (Larus cachinnans)</u>	Etape migratoire.
<u>Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo)</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grande Aigrette (Egretta alba)⁽¹⁾</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grèbe huppé (Podiceps cristatus)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grèbe jougris (Podiceps grisegena)</u>	Etape migratoire.
<u>Grive litorne (Turdus pilaris)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Grue cendrée (Grus grus)⁽¹⁾</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Guifette noire (Chlidonias niger)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Harle bièvre (Mergus merganser)</u>	Etape migratoire.
<u>Harle piette (Mergus albellus)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.

Espèces d'Oiseaux	Statut
<u>Héron cendré (Ardea cinerea)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Héron pourpré (Ardea purpurea)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Hibou des marais (Asio flammeus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Hirondelle de rivage (Riparia riparia)</u>	Etape migratoire.
<u>Locustelle lusciniöide (Locustella luscinioides)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Marouette ponctuée (Porzana porzana)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
<u>Merle à plastron (Turdus torquatus)</u>	Etape migratoire.
<u>Milan noir (Milvus migrans)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Milan royal (Milvus milvus)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Mouette pygmée (Larus minutus)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Mouette rieuse (Larus ridibundus)</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Nette rousse (Netta rufina)</u>	Etape migratoire.
<u>Petit Gravelot (Charadrius dubius)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Pic cendré (Picus canus)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage.
<u>Pic mar (Dendrocopos medius)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage.
<u>Pic noir (Dryocopus martius)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Hivernage.
<u>Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)⁽¹⁾</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Pluvier doré (Pluvialis apricaria)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Pygargue à queue blanche (Haliaeetus albicilla)⁽¹⁾</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Râle d'eau (Rallus aquaticus)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Sarcelle d'été (Anas querquedula)</u>	Etape migratoire.
<u>Sarcelle d'hiver (Anas crecca)</u>	Hivernage. Etape migratoire.
<u>Spatule blanche (Platalea leucorodia)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Sterne pierregarin (Sterna hirundo)⁽¹⁾</u>	Etape migratoire.
<u>Torcol fourmilier (Jynx torquilla)</u>	Reproduction. Etape migratoire.
<u>Vanneau huppé (Vanellus vanellus)</u>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.

⁽¹⁾Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

■ **Site FR4112009 « ZPS – Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain » situé à 1,2 km au Sud-Est du projet**

La ZPS des Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain s'étend sur 15 308 ha. Elle se compose de trois entités : l'Argonne au Nord et la Champagne Humide au centre, constituées essentiellement de forêts et de prairies avec un nombre important d'étangs naturels eutrophes, et la vallée de l'Ornain au sud. Ce contact de régions très différentes augmente la diversité en habitats et donc la potentialité faunistique. Les trois secteurs se distinguent bien concernant l'avifaune nicheuse :

- l'Argonne et ses forêts où l'avifaune forestière présente le plus d'intérêt ;
- la Champagne Humide, avec ses grands étangs et ses boisements de Chênes, ainsi que ses secteurs prairiaux et de vergers. Pour ce qui est de l'avifaune hivernante, en Champagne Humide, les plans d'eau jouent un rôle quantitatif important ;
- la **vallée de l'Ornain** avec ici aussi une avifaune typique des milieux humides. L'intérêt biologique de la vallée de l'Ornain apparaît remarquablement élevé, du fait notamment de la surface importante d'habitats alluviaux, prioritaires au titre de la directive "Habitats", soumis à une dynamique naturelle, avec érosion active des berges et inondations régulières. Les mégaphorbiaies de la vallée de l'Ornain jouent par ailleurs un rôle certain pour l'alimentation de certains hivernants. On peut noter la présence de la grande Aigrette, du Chevalier culblanc, du Chevalier guignette, du Cincle, de l'Hirondelle de rivage, du Petit Gravelot et de la Rousserolle verderolle.

La ZPS constitue une halte migratoire importante pour de nombreuxigrateurs. Les menaces pèsent principalement sur le maintien de la quiétude des massifs forestiers, la préservation des étangs et d'une pisciculture extensive, le maintien des surfaces en herbe et des éléments fixes du paysage (haies, arbustes...) et le maintien de la dynamique du cours d'eau de l'Ornain et de ses habitats rivulaires (boisements, prairies, ripisylves...).

Le tableau suivant récapitule les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire recensées pour la ZPS.

Espèces d'Oiseaux	Statut
Aigle botté (<i>Hieraetus pennatus</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Reproduction. Hivernage.
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Reproduction. Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.

Espèces d'Oiseaux	Statut
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Hivernage.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Résidente.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Hivernage.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Résidente.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Reproduction. Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Hivernage.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Hivernage.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) ⁽¹⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne de Bewick (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ⁽¹⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	Etape migratoire.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Reproduction. Hivernage.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Résidente.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ⁽¹⁾	Hivernage.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽¹⁾	Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Résidente. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Résidente. Hivernage.
Garrot à ïl d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Hivernage.
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>) ⁽¹⁾	Résidente.
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucopnée (<i>Larus cachinnans</i>)	Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Reproduction. Hivernage.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage.

Espèces d'Oiseaux	Statut
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Résidente. Reproduction. Hivernage.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Résidente.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽¹⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Harelde boréale (<i>Clangula hyemalis</i>)	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Hivernage.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	Hivernage.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>) ⁽¹⁾	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Résidente. Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽¹⁾	Résidente.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽¹⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Hivernage.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Reproduction.
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Reproduction.
Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ⁽¹⁾	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ⁽¹⁾	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽¹⁾	Résidente.
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽¹⁾	Reproduction.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) ⁽¹⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction.
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Reproduction.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Hivernage.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽¹⁾	Etape migratoire.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Etape migratoire.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Reproduction. Hivernage.

⁽¹⁾Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

4.2. Incidences

4.2.1. Incidences sur les eaux superficielles

4.2.1.1. En phase travaux

Les principales incidences de la phase travaux sur la qualité des eaux superficielles concernent le risque de **rejet de matières en suspension** issues notamment des travaux de terrassement de la parcelle, de la circulation des engins sur le site et du ruissellement sur les surfaces terrassées et non végétalisées lors d'évènements pluvieux.

La réalisation des travaux constitue également une **source de pollution accidentelle** potentielle : déversement accidentel d'hydrocarbures, fuite d'huile de carters moteurs et ou de circuits de commande hydraulique.

L'incidence du projet en phase chantier n'est pas négligeable ; il sera important de maîtriser les rejets par des mesures appropriées dès le début des travaux.

4.2.1.2. En phase opérationnelle : aspect quantitatif

L'incidence du projet sur les ruissellements sera essentiellement liée à la **création de surfaces imperméabilisées** : l'infiltration dans le sol sera empêchée sur toute la surface imperméabilisée. Sans mesure appropriée, les débits ruisselés vers l'aval du projet seront augmentés, entraînant une aggravation du risque inondation et le cas échéant, d'éventuelles dégradations.

Des mesures adéquates visant à limiter les rejets d'eaux pluviales sont prévues par le projet.

4.2.1.3. En phase opérationnelle : aspect qualitatif

La création d'une voirie de circulation est susceptible d'avoir un impact sur la quantité de **charge polluante émise en direction du milieu récepteur**.

Pollution chronique

Il s'agit de l'ensemble des pollutions liées au ruissellement des eaux pluviales sur la voirie : usure de la chaussée, corrosion des éléments métalliques, usure des pneumatiques, éléments flottants, hydrocarbures et émissions dues aux gaz d'échappement.

Toutefois, cette charge polluante sera faible car la voirie interne a une surface active réduite (11 620 m²) et ne sera empruntée que par les véhicules de la carrière Ciments Calcia.

Des mesures compensatoires sont prévues afin de limiter l'incidence de la pollution chronique sur le milieu naturel.

Pollution accidentelle

La pollution accidentelle est aléatoire. Elle survient à la suite d'un déversement accidentel de matière polluante lors d'un accident de la circulation. La gravité de ses conséquences est très variable en fonction de la nature et de la quantité de produit déversé, mais aussi du lieu de déversement (délai et facilité d'intervention) et de la ressource susceptible d'être contaminée.

Ce risque est limité compte tenu de la faible vitesse des véhicules sur la voirie interne au contournement. Les accidents qui pourraient survenir auraient donc a priori une gravité limitée et il y a très peu de risques qu'ils engendrent un déversement de matière polluante.

Le risque de pollution accidentelle par déversement (notamment d'hydrocarbures) pouvant être lessivé par les eaux de ruissellement reste très faible mais il peut avoir des conséquences importantes sur l'environnement.

4.2.2. Incidences sur les eaux souterraines

4.2.2.1. En phase travaux

Les principales incidences de la phase travaux sur la qualité des eaux souterraines concernent le **risque de rejet de produits polluants dans le sol ou le sous-sol**, notamment lors du lavage des véhicules de chantier, du remplissage de réservoirs à carburant, etc.

Du fait de son caractère captif et de sa faible productivité, l'incidence du projet sur l'aquifère des calcaires jurassiques sera faible voire nul.

Le projet est situé en dehors de la zone d'alimentation de la nappe des alluvions de la vallée de l'Ornain. En effet il concerne le bassin versant du ruisseau du cru au nord de la vallée de l'Ornain et de la Chée.

Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les eaux souterraines tant en phase travaux qu'en phase opérationnelle.

4.2.2.2. En phase d'exploitation

Les eaux de ruissellement des voiries seront récupérées par le biais de fossés à redents et rejetées pour une partie :

- Au réseau existant de récupération des eaux pluviales de la commune de Bettancourt-la-Longue ;
- Au milieu naturel (ruisseau du Cru) après avoir transité au sein des fossés à redents (permettant décantation et régulation des flux).

De plus, du fait de la faible perméabilité des sols, du caractère captif de l'aquifère et de sa faible productivité, l'incidence du projet sur l'aquifère des calcaires jurassiques sera faible voire nulle.

Enfin, le projet est situé en dehors de la zone d'alimentation de la nappe des alluvions de la vallée de l'Ornain puisqu'il concerne le bassin versant du ruisseau du cru au nord de la vallée de l'Ornain et de la Chée.

Ainsi, en phase d'exploitation, le projet de création de route n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines.

4.2.3. Incidences sur les espaces naturels protégés ou remarquables

Les menaces pesant sur les ZNIEFF, ZICO et site RAMSAR, désignés pour leur caractère humide, sont notamment les pollutions agricoles et urbaines de la rivière, la dynamique naturelle (abandon du pâturage et embroussaillage), le grignotage des marais par la culture (maraîchage en particulier) et la plantation de peupliers, la création d'étangs, les dépôts de gravats divers, l'assèchement progressif de la nappe de la vallée. Le projet routier ne présente aucune de ces menaces.

Les espèces remarquables, qu'elles soient floristiques ou faunistiques, sont en grande partie inféodées aux zones humides.

Le ruisseau du Cru, où seront rejetées les eaux de ruissellement de la voirie, s'écoule en direction opposée à la ZNIEFF et à la ZICO. Le risque de pollution de ces zones naturelles à caractère humide lors de la phase chantier par des matières en suspension, des hydrocarbures ou des huiles de moteur dans cet espace naturel remarquable est donc négligeable.

4.2.4. Incidences sur les zones Natura 2000

Les menaces pesant sur les sites Natura 2000, désignés pour leur caractère boisé et humide, sont notamment les pollutions agricoles et urbaines de la rivière, la dynamique naturelle (abandon du pâturage et embroussaillage), le grignotage des marais par la culture (maraîchage en particulier) et la plantation de peupliers, la création d'étangs, les dépôts de gravats divers, l'assèchement progressif de la nappe de la vallée. Le projet de voirie au sein de parcelles agricoles essentiellement ne présente aucune de ces menaces.

Les espèces remarquables, qu'elles soient floristiques ou faunistiques, sont en grande partie inféodées aux zones boisées et zones humides.

Le ruisseau du Cru, où seront rejetées les eaux de ruissellement de la voirie, s'écoule en bordure Sud de la Zone Natura 2000 FR2112009 des *Etangs de l'Argonne*, pour ensuite s'éloigner de cette Natura 2000 en rejoignant la Chée au Sud. Le projet est situé sur un bassin versant hydrographique différent de celui de la Zone Natura 2000 FR4112009 de *la Vallée de l'Ornain*. Le risque de pollution de ces zones naturelles à caractère humide lors de la phase chantier par des matières en suspension, des hydrocarbures ou des huiles de moteur dans cet espace naturel remarquable est donc négligeable.

5. Mesures correctives ou compensatoires envisagées pour réduire les effets

5.1. Mesures pour limiter l'incidence en phase travaux

Les impacts potentiels des travaux portent pour l'essentiel sur la qualité des eaux. Dans cette optique, il sera demandé à l'entrepreneur de réaliser un Plan d'Assurance Environnement dans lequel il explicitera les moyens de protection de l'environnement qu'il mettra en place lors du chantier. Il reprendra notamment les points présentés ci-après.

Le dossier Loi sur l'Eau lui sera fourni afin que les mesures proposées dans le présent dossier soient prises en compte.

5.1.1. Limitation de la pollution du milieu

Des mesures **préventives** seront prises afin d'éviter la production importante de matières en suspension et leur transfert vers l'aval ainsi que le déversement sur le sol et le sous-sol de produits polluants (huiles, graisses, hydrocarbures...) :

- mise en place d'un équipement minimum de l'aire de chantier (avec des bacs de rétention pour produits inflammables, bidons destinés à recueillir les huiles usagées, fosses septiques destinées à recueillir les eaux usées, fossés ceinturant les aires de stationnement des engins). Ces mesures permettront de confiner les produits potentiellement polluants,
- limitation des défrichements et des décapages aux surfaces strictement nécessaires aux emprises du projet et végétalisation rapide des surfaces terrassées,
- réalisation des travaux si possible en dehors des périodes pluvieuses,
- arrosage des pistes pour limiter l'envol de poussières,
- maintenance préventive du matériel et des engins,
- étanchéification des aires de ravitaillement, de lavage et d'entretien des engins et interdiction de tout entretien en dehors,
- stockage de carburant et de matériel sur des aires aménagées à cet effet,
- récupération et évacuation des huiles usées de vidange dans des réservoirs étanches,
- collecte et évacuation des déchets du chantier selon les filières agréées ;
- information et formation des personnels de chantier sur les mesures à mettre en œuvre.

Ces ouvrages feront l'objet d'un entretien régulier pendant toute la phase travaux et d'un contrôle complet à la fin des travaux. Les décantats générés durant les travaux seront évacués vers une filière conforme à la réglementation en vigueur.

Si une fuite accidentelle a lieu, le maître d'œuvre devra avoir les moyens de circonscrire rapidement la pollution générée par des **mesures curatives**. Selon la nature de la pollution, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- épandage de produits absorbants (sable),
- raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés,
- Utilisation de kits anti-pollution équipant tous les engins.

5.1.2. Limitation du dérangement d'espèces

Comme vu précédemment, les impacts sur la faune ont lieu essentiellement durant la phase travaux et concernent plus particulièrement le dérangement d'espèces. Pour cela, les mesures suivantes seront mises en place :

- délimitation des emprises du chantier afin de ne pas engendrer des impacts indirects forts (ne pas déborder sur la zone boisée par exemple),
- Période de démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et nidification des animaux. Il faudra notamment veiller aux périodes de reproduction des oiseaux inféodées aux zones humides, susceptibles de migrer depuis la ZNIEFF et de venir au niveau du boisement et de la zone boisée située à 300 mètres du site du projet. Le tableau ci-dessous récapitule les périodes d'utilisation des zones humides par les oiseaux. Il vaudra mieux faire débiter les travaux entre octobre et février, période pendant laquelle la mobilité des oiseaux est la plus forte, ce qui leur permet de partir un peu plus loin s'ils sont dérangés,





	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F		
																		
			migration pré-nuptiale				reproduction accouplement incubation éclosion élevage des poussins envoi des jeunes			migration post-nuptiale				hivernage				
utilisation des zones humides			halte migratoire			zone de nidification et d'alimentation				halte migratoire				quartiers d'hiver				
mobilité			forte			faible				forte				modérée				
période de nidification dans la région			nicheur précoce															
						nicheur tardif												

Figure 20 : Période d'utilisation des zones humides par les oiseaux

- limitation de l'éclairage, en restreignant la période de travail à la période diurne,
- pour limiter le bruit :
 - limiter la vitesse des engins de chantier,
 - limiter la zone d'évolution des engins,
 - respecter les normes en vigueur concernant les émissions sonores des engins lourds.

5.2. Mesures pour limiter l'incidence en phase d'exploitation

5.2.1. Mesures pour limiter l'incidence quantitative

Les fossés prévus par le projet permettent de gérer les eaux du projet, et les eaux des bassins versants interceptés.

L'enherbement des fossés, et la mise en place de redents permet de créer des micro-stockages sur tout le linéaire des fossés, et de freiner les écoulements.

Le volume de rétention présenté par les fossés peut offrir un volume de rétention équivalent à de grands bassins et une capacité bien supérieure à celle des canalisations de grande section. Le fossé, qui permet de canaliser l'eau vers un exutoire, permet également d'éliminer par évaporation, infiltration et évapotranspiration une bonne partie voire la totalité des écoulements.

Le fossé à redents constitue le système de plus performant de stockage et de ralentissement des écoulements. Les redents permettent de cloisonner le fossé tout en permettant un débit de fuite d'un compartiment au suivant. Il permet également la décantation des matières en suspension au niveau de chaque cloisonnement et favorise l'infiltration.

Afin de compenser l'augmentation des volumes et débits de pluie ruisselée, les eaux de voirie et les eaux des bassins versant ruraux interceptés seront donc gérées « en ligne » par des fossés à redents enherbés.



Figure 21 : Exemples de fossé à redents enherbé

Afin de compenser l'augmentation des volumes et débits de pluie ruisselée, les eaux de voirie et les eaux des bassins versant ruraux interceptés seront donc gérées « en ligne » par des fossés à redents enherbés.

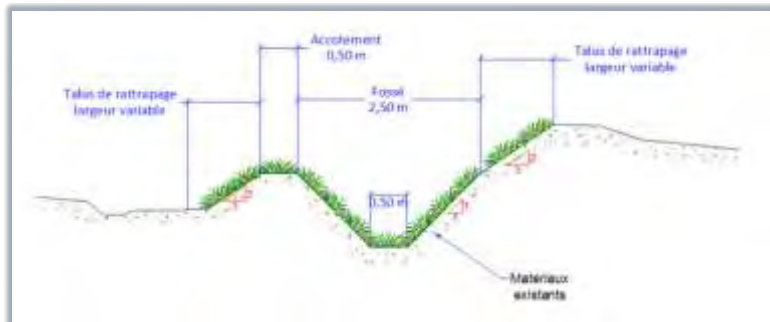
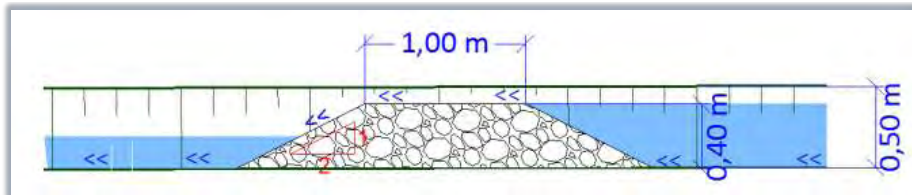
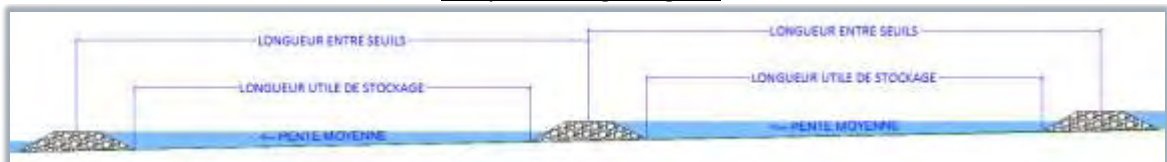
Section avec redentsSection couranteCoupe en long approchéeCoupe en long éloignée

Figure 22 : Coupes des fossés de gestion des eaux pluviales

Compensation des volumes ruisselés au temps de concentration			
Tronçon	VC4-VC3	VC3	VC6 –RD314
Longueur (m)	275	330	550
Surface (ha)	0,21	0,21	0,36
Volume ruisselé (m ³)	30	30	60
Volume stocké fossés (m ³)	80	73	135

Tableau 4 : Compensation des volumes ruisselés par les zones imperméabilisées

La mise en place de mesures de gestion des eaux pluviales permet de compenser les volumes ruisselés par les espaces nouvellement imperméabilisés, tout en freinant les écoulements des eaux des bassins versants interceptés.

5.2.2. Mesures pour limiter l'incidence qualitative

La pollution chronique générée par le projet de voirie sera principalement véhiculée par les Matières En Suspension (MES).

Le traitement « en ligne » au niveau des fossés à redents assurera l'abattement de la pollution chronique. Ces dispositifs permettent de diminuer les vitesses d'écoulement, d'infiltrer une partie des polluants, et de favoriser la décantation des particules en suspension.

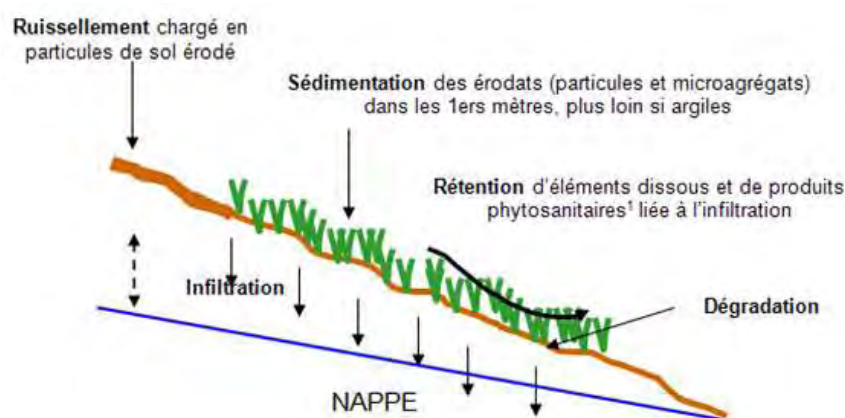


Figure 23 : Traitement de la pollution au niveau d'une surface enherbée

Dans des ouvrages de gestion des eaux pluviales analogues à ceux proposés, la décantation observée se traduit par un abattement de l'ordre de :

- 90 % des MES,
- 85 % des métaux lourds,
- 80 % des hydrocarbures,
- 75 % de la DBO5,
- 75 % de la DCO.

Le dispositif mis en place permettra donc de limiter la pollution chronique induite par le projet à un niveau très faible.

6. Compatibilité du projet avec les documents de référence

6.1. Compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie

L'article L 212-1 du Code de l'Environnement indique que le S.D.A.G.E (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin et définit les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Le projet concerne les orientations citées ci-après du SDAGE du bassin Seine-Normandie.

6.1.1. *Orientation A1 : intégrer pleinement l'eau dans la conception des équipements structurants*

La gestion des eaux pluviales inhérente à l'aménagement de ce projet de route a été prise en compte dès la phase de conception du projet par le pétitionnaire et son maître d'œuvre. La collecte, la maîtrise des volumes des débits et de la qualité des rejets est une préoccupation du pétitionnaire depuis le lancement de ce projet.

6.1.2. *Orientation A2 : assurer la cohérence hydraulique de l'occupation des sols, limiter le ruissellement et l'érosion*

Les débits et volumes ruisselés par le projet de voirie sont intégralement compensés pour la pluie de projet décennale. Les débits de fuite rejetés sont compris entre 0,41 et 0,46 m³/s et correspondent aux débits de ruissellement rural interceptés par le projet. Le système de gestion est donc compatible avec l'orientation A2. Le rejet rejoindra les réseaux publics de la Voie Communale VC3 et le ruisseau du Cru.

6.1.3. *Orientation A4 : maîtriser les rejets polluants sur l'ensemble du bassin versant*

Les pollutions potentielles en provenance de ce projet résident dans les flux polluants d'origine routière. Afin de maîtriser les rejets d'origine routière potentiellement polluants, le projet prévoit une décantation des eaux pluviales et une séparation des hydrocarbures avant rejet.

7. Moyens de surveillance et de prévention en cas d'accident

Pendant les travaux, l'aménageur mettra en œuvre les moyens de surveillance nécessaires vis-à-vis des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

7.1. Moyens de surveillance et d'entretien

Il sera nécessaire de réaliser une inspection régulière des ouvrages de gestion des eaux pluviales pour contrôler leur fonctionnement et leur remplissage par les boues de décantation.

La fréquence de curage des ouvrages hydrauliques de collecte et de stockage sera définie de sorte que la hauteur décantée ne dépasse pas 20 % de la hauteur utile. Suite aux opérations de curage, les décantés et les flottants seront récupérés et exportés vers une filière de traitement conforme aux normes en vigueur.

7.2. Moyens d'intervention en cas de pollution accidentelle

Au regard du faible trafic attendu et des faibles vitesses sur la voirie, une pollution accidentelle d'origine routière reste peu probable. En cas de pollution accidentelle, il faudra prévoir une intervention rapide, afin de confiner la pollution dans le réseau par une opération manuelle.

7.3. Moyens de surveillance pendant les travaux

Le règlement établi en phase travaux rappellera l'interdiction de déverser des eaux autres que des eaux pluviales dans les ouvrages de collecte et de stockage (en particulier aucune laitance de ciment ne devra être déversée).

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Annexe 1 :
Fiches descriptives des zones naturelles
(RAMSAR, ZICO, ZNIEFF)
(18 pages)

*Les étangs, la richesse de la Champagne humide***Désignation** : 5 avril 1991.**Superficie** : 255 800 ha.**Localisation** : à 170 km à l'est de Paris, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne.**Accueil**

- Parc naturel régional de la forêt d'Orient

Maison du parc

10220 Pinay

tél. 03 25 43 81 90

www.pnrfo.org

- Syndicat mixte du lac du Der

Port Giffaumont

51290 Giffaumont-

Champaubert

tél. 03 26 72 62 87

- Office du tourisme du

lac du Der

Port Giffaumont

51290 Giffaumont-

Champaubert

tél. 03 26 72 62 80

- Maison de l'Oiseau et du Poisson

Route départementale 13

51290 Outines

tél. 03 26 74 00 00

Les étangs de la Champagne humide sont un vaste ensemble fluviatile, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs de forêts humides, de marais et de prairies gorgées d'eau toute une partie de l'année. Il y a un contraste entre les étangs, généralement peu profonds avec une vase meuble, fine et riche en matières organiques et les réservoirs artificiels que sont le lac du Der-Chantecoq, réservoir de la Marne et les lacs d'Orient, d'Amance et du Temple, réservoirs de la Seine et de l'Aube, créés dans les années 1960 et 1990 pour réguler le débit des fleuves et des rivières.

Le site présente une très grande diversité écologique et accueille une vie sauvage abondante. C'est une étape incontournable pour la migration et l'hivernage de plus de 200 000 oiseaux d'eau, notamment pour les stationnements postnuptiaux de la cigogne noire et l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du héron pourpré et du butor étoilé... C'est l'une des rares zones d'hivernage de l'oie des moissons et l'unique lieu où hiverne le grand aigle de mer nordique (pygargue à queue blanche), mondialement menacé. Sept espèces de rapaces s'y reproduisent et bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux, étangs et forêts.

La flore du site y est remarquable avec la présence de plusieurs espèces très rares, pulicaires vulgaires, renoncules grandes douves, utriculaires... Les principales activités humaines sont consacrées à l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Le tourisme s'y développe : randonnées, sports nautiques, baignades...

Le site présente une grande richesse ethnobotanique avec l'importance du rôle des plantes que ce soit dans l'alimentation, l'artisanat, la médecine ou encore les légendes locales.

Cette zone a subi d'importantes perturbations par la mise en culture des prairies, les drainages et les plantations de peupleraies, l'aménagement des rivières et le développement de projets touristiques. La création des barrages-réservoir a cependant créé des milieux favorables aux oiseaux, complémentaires aux espaces agricoles ou forestiers avoisinants. Ils accueillent de très nombreux oiseaux migrateurs ou nicheurs.

Le parc naturel régional de la forêt d'Orient a mis en place une cellule « étangs » sur l'ensemble de la zone Ramsar afin de sensibiliser les acteurs du territoire et définir des modes de gestion durable de ces zones humides.

mpagne humide



1



2



1. Etang de la Champagne humide.

© Pascale Larmande - PNRFO

2. Pêche traditionnelle au filet.

© Pascale Larmande - PNRFO

3. Crapaud sonneur à ventre jaune, espèce protégée au niveau national et européen.

© Pascale Larmande - PNRFO

4. Une vue aérienne de la Champagne humide.

© P. Bourguignon



3



4

ETANGS D'ARGONNE

numéro de la zone: CA04

code SFF: 0200700

code ICBP: 007

département(s): Marne, Meuse

coordonnées: 48°49'-49°06'N
14°45'-05°07'E

superficie: 44 100 ha

altitude: 110 à 250 m.

nom du rédacteur: Centre Ornithologique Champagne-Ardenne/C. RIOLS

date de rédaction de la fiche: Décembre 1991

commune(s) concernée(s):

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - Belval en Argonne (51047) | - Possesse (51442) |
| - Vernancourt (51608) | - Vanault les Dames (51590) |
| - St Jean devant Possesse (51489) | - Sogny en l'Angle (51539) |
| - Villers le Sec (51635) | - Braux Ste Cohière (51082) |
| - Les Charmontois (51132) | - La Neuville aux Bois (51397) |
| - Remicourt (51456) | - Epense (51229) |
| - Noirlieu (51404) | - Dommartin-Dampierre (51211) |
| - Argers (51015) | - Elise-Daucourt (51228) |
| - Voilemont (51650) | - Ste-Ménéhould (51507) |
| - Verrières (51610) | - Châttrices (51138) |
| - Braux-St-Rémy (51083) | - Villers-en-Argonne (51632) |
| - Passavaut-en-Argonne (51424) | - Sivry-Ante (51537) |
| - Le Chemin (51143) | - Eclaires (51222) |
| - Le Vieil-Dampierre (51619) | - Somme-Yèvre (51549) |
| - Givry-Argonne (51272) | - Le Châtelier (51133) |
| - St-Mard-sur-le-Mont (51500) | - Charmont (51130) |
| - Vroïl (51658) | - Bettancourt-la-Longue (51057) |
| - Val-de-Vière (51218) | - Futeau (55202) |
| - Beaulieu-en-Argonne (55038) | - Brizeaux (55081) |
| - Seuil-d'Argonne (55517) | - Vaubecourt (55532) |
| - Lisle-en-Barrois (55295) | - Villotte-devant-Louppy (55569) |
| - Laheycourt (55271) | - Sommeilles (55493) |
| - Nettancourt (55378) | |

STATUT DE PROPRIETE:

- 02 privé
- 04 collectivité(s) locale(s)
- 05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

22	Lac, réservoir, étang, mares (eau douce) :	3 %
24	Cours d'eau :	1 %
37	Prairie humide :	3 %
41	Forêt de feuillus (à plus de 75 %) :	38 %
42	Forêt de résineux (à plus de 75 %) :	3 %
43	Forêt mixte :	5 %
53	Marais, roselière, végétation ripicole :	1 %
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées :	8 %
82	Cultures sans arbres :	31 %
83	Vergers, bosquets, plantations de peupliers :	2 %
84	Haie et bocage :	3 %

STATUT DE PROTECTION:

02.2.00 Aucune protection

ACTIVITES HUMAINES:

01	Agriculture :	31 %
02	Sylviculture :	48 %
03	Elevage :	11 %
04	Pêche :	4 %
05	Chasse :	95 %
09	Habitat: agglomération :	2 %

critères d'inclusion: E2, E4, E5, E6, E7, E8, E12, R2A, R3C

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX:

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1991

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A006 Podiceps griseigena	1		
A007 Podiceps auritus			0-1
A017 Phalacrocorax carbo sinensis		0-30	30-120
A021* <u>Botaurus stellaris</u>	8-12	0-5	X
A022* <u>Ixobrychus minutus</u>	6-15		10-20
A023* Nycticorax nycticorax			0-5
A026* Egretta garzetta			0-2
A027* Egretta alba		0-1	0-2

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A029* <i>Ardea purpurea</i>	0-1		2-10
A030* <i>Ciconia nigra</i>			5-50
A031* <u><i>Ciconia ciconia</i></u>	0-2		2-10
A037* <i>Cygnus (columbianus) bewickii</i>			2-8
A038* <i>Cygnus cygnus</i>			0-4
A050* <i>Aythya nyroca</i>			0-2
A051 <u><i>Anas strepera</i></u>			100-250
A072* <u><i>Pernis apivorus</i></u>	20-30		50-150
A073* <i>Milvus migrans</i>	12-15		30-50
A074* <i>Milvus milvus</i>	6-10	0-10	30-80
A075* <i>Haliaeetus albicilla</i>		0-1	0-1
A081* <u><i>Circus aeruginosus</i></u>	<u>12-15</u>		30-40
A082* <u><i>Circus cyaneus</i></u>	<u>6-10</u>	10-20	25-30
A084* <i>Circus pygargus</i>	2-3		5-10
A092* <u><i>Hieraaetus pennatus</i></u>	<u>1-3</u>		2-5
A094* <i>Pandion haliaetus</i>			2-10
A098* <i>Falco columbarius</i>		0-5	15-80
A099 <i>Falco subbuteo</i>	5-8		10-15
A104* <i>Bonasia bonasia</i>	X		
A119* <u><i>Porzana porzana</i></u>	<u>2-5</u>		
A118 <i>Rallus aquaticus</i>	15-20	X	10-50
A122* <i>Crex crex</i>	0-3		
A127* <i>Grus grus</i>			50-250
A133* <i>Burhinus oedicephalus</i>	1-2		5-10
A196* <i>Chlidonias hybrida</i>			5-25
A197* <i>Chlidonias niger</i>			30-100
A222* <u><i>Asio flammeus</i></u>	<u>0-2</u>		5-10

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A229* Alcedo atthis	8-15	10-20	30-50
A234* Picus canus	4-15	X	
A236* Dryocopus martius	10-15	X	
A238* Picoïdes medius	15-30	X	
A272* Luscinia svecica	0-2		10-20
A321 Ficedula albicollis	10-20		20-50
A338* Lanius collurio	10-30		150-300
A340 Lanius excubitor	3-5	10-20	
A341 Lanius senator	3-6		5-10

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS, ETANGS ET PRAIRIES DU NORD PERTHOIS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 03830000

N° SPN : 210009879

Type de zone : 2

Année de description : 1988

Superficie : 10 190,00(ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1999

Altitude : 107 - 160 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

51057	BETTANCOURT-LA-LONGUE
51122	CHANGY
51130	CHARMONT
51218	VAL-DE-VIERE
51289	HEILTZ-LE-MAURUPT
51290	HEILTZ-L'EVEQUE
51311	JUSSECOURT-MINECOURT
51442	POSSESSE
51489	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE
51539	SOGNY-EN-L'ANGLE
51590	VANAULT-LES-DAMES
51601	VAVRAY-LE-GRAND
51602	VAVRAY-LE-PETIT
51608	VERNANCOURT
51635	VILLERS-LE-SEC
51658	VROIL

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

4124	35	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes
531	2	Roselières
224	1	Végétation aquatique flottante ou submergée
38	25	Prairies mésophiles

b) Autres milieux :

41H	2	Autres bois decidus
3187	0	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières
532	1	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
223	0	Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares
2212	2	Eaux dormantes mésotrophes
37	5	Prairies humides
441	0	Formations riveraines de saules
24	0	Eaux courantes
842	2	Haies
83321	5	Peupleraies plantées
82	15	Cultures

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
41	Forêts caducifoliées
862	Villages

Commentaires : Autres bois décidus = chênaie pédonculée-frênaie-ormie mésohygrophile

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

- 56 Colline
- 52 Plaine, bassin
- 54 Vallée
- 21 Ruisseau, torrent
- 31 Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 01 Agriculture
- 02 Sylviculture
- 03 Elevage
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 08 Habitat dispersé
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 05 Propriété d'une association, groupement ou société
- 60 Domaine de l'état
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 21 Forêt domaniale
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 915 Fermeture du milieu
- 620 Chasse
- 630 Pêche
- 450 Pâturage

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames

- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 25 Reptiles
- 27 Mammifères
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 42 Ralentissement du ruissellement
- 44 Auto-épuration des eaux

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	2	3	0	1	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	9	9	1	3	0	5	0	14	1	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	8	7	1	3				5					
Nb. sp. rares ou menacées	9	9	1	4		5		9	1				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique								1					

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaires : La ZNIEFF regroupe les milieux les plus riches de cette grande zone du Nord Perthois.

Commentaire général :

La ZNIEFF dite des bois, étangs et prairies du Nord Perthois occupe une vaste dépression située au pied de la Côte crayeuse champenoise, entre Changy, Possesse, Heiltz-l'Evêque et Nettancourt. Cette grande ZNIEFF de près de 10 200 hectares renferme des bois typiques de la Champagne humide, des prairies de fauche ou pâturées, des cultures, quelques étangs et leur végétation riveraine. Elle comprend 4 ZNIEFF de type I qui regroupent les milieux les plus remarquables. Il n'a été noté ici que les espèces protégées et/ou rares (inscrites sur les listes rouges), les listes d'espèces plus détaillées se trouvant dans les ZNIEFF I.

Les forêts sont variées et bien caractéristiques de cette région de Champagne : le type le plus répandu est la chênaie pédonculée-charmaie neutrophile à mésotrophe (sur sol limoneux). Les arbres dominants sont les chênes pédonculés, accompagnés surtout par le tremble, l'érable champêtre, le merisier et le frêne ; le taillis renferme le charme, l'orme champêtre, le noisetier, les aubépines, la viorne obier, le cornouiller sanguin. Le lierre, l'anémone des bois et l'ornithogale des Pyrénées dominent un tapis herbacé également constitué par l'iris fétide (deux des seules stations de l'est de la Marne et en limite orientale de répartition en Champagne-Ardenne), le gouet tacheté, la mercuriale vivace, la parisetite, le sceau de Salomon multiflore, le muguet, la ficaire, etc. On y observe la vigne

sauvage (ou lambrusque), protégée en Champagne-Ardenne (où elle n'est connue aujourd'hui que de six localités marnaises dont trois sont représentées ici et dont la population de Possesse, qui a fait l'objet d'une ZNIEFF I, est de loin la plus importante).

Au niveau des vallons se différencie une chênaie pédonculée-frênaie-ormaie mésohygrophile. Les arbres dominants sont toujours le frêne et le chêne pédonculé, accompagnés par l'orme champêtre, l'orme lisse (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), l'aulne glutineux et l'érable champêtre. La strate herbacée s'enrichit de la laïche fausse-brize (à Charmont), de la laïche maigre, de la laïche des rivages, de la laïche des marais, de la laïche penchée, de la circée de Paris, de l'épiaire des bois, etc.

Dans les secteurs les plus engorgés apparaît l'aulnaie-frênaie à orme lisse et cassis (inscrit sur la liste rouge régionale).

Dans certaines lisières ou le long de certains chemins forestiers, se différencie un groupement végétal original abritant une flore particulière apparentée à la fois aux prairies humides du Molinion, aux prairies mésophiles de l'Arrhenatherion et aux lisières du Trifolion medii, auxquelles se mélangent de nombreuses espèces forestières venues du sous-bois. Plusieurs espèces rares se rencontrent dans ce groupement dont l'ophioglosse (petite fougère inscrite sur la liste rouge régionale des végétaux) et la grande aunée (rare dans le nord et l'est de la France), etc.

De nombreux étangs se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF (étangs de la Carpière, de Furgo, de Marengé, des Noues, de Censeau, de la Couverte, etc.). Certains figurent parmi les plus anciens et les plus riches (par leur faune et par leur flore) des étangs de Champagne humide et deux d'entre eux ont fait l'objet de fiches séparées (l'Étang Neuf et ses annexes à Possesse et le Vieil Étang de Sogny-en-l'Angle). Peu profonds, ils présentent une succession de milieux variés d'un grand intérêt floristique. Leurs eaux mésotrophes portent des groupements d'herbiers flottants à rubanier nain (rare et protégé en Champagne-Ardenne) et utriculaire vulgaire (inscrits tous les deux sur la liste rouge régionale), de très beaux herbiers à potamots (avec le potamot à feuilles aiguës et le potamot à tiges comprimées inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et des communautés à lentilles d'eau. On peut observer, au niveau de certaines bordures exondées, la laïche souchet inscrite sur la liste rouge régionale. Les roselières (phragmitaie avec roseau et baldingère en mélange, scirpaie, glycéracée basse à glycérie aquatique, typhaie à massettes à larges feuilles et massettes à feuilles étroites) sont sur certains étangs bien développées et jouent pleinement leur rôle d'abri pour l'avifaune. On peut y observer la renoncule grande douve, protégée en France et la germandrée des marais protégée au niveau régional. Des cariçaies se développent par endroits et sont constituées par de nombreuses laïches.

Les prairies couvrent plus du quart de la ZNIEFF : ces herbages permettent le maintien d'une flore (encore mal connue ici) en voie de régression comme l'ophioglosse par exemple.

La ZNIEFF possède également un intérêt entomologique important lié à la fois à la variété des espèces et à la présence de cinq libellules rares et menacées, inscrites sur la liste rouge régionale des Odonates (la grande aeschne, rare en plaine, l'aeschne printanière, l'aeschne isocèle, le gomphe vulgaire et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches) et d'une espèce en limite septentrionale de répartition dans la Marne (la libellule écarlate, d'origine méridionale).

Les amphibiens sont également bien représentés, avec notamment la rainette arboricole (annexe II de la directive Habitats, annexe II de la convention de Berne), le triton crêté (annexes II et IV de la directive Habitats et annexe II de la convention de Berne) et le triton alpestre (annexe III de la convention de Berne), protégés au niveau national, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (en tant qu'espèces vulnérables) et pour les deux premiers sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne, avec la salamandre tachetée. On peut également y rencontrer le crapaud commun, le triton ponctué et la grenouille agile, également protégés en France depuis 1993, ainsi que la grenouille rousse et la grenouille verte.

Le lézard des souches (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge régionale) est présent dans la ZNIEFF, avec le lézard vivipare, la couleuvre à collier et l'orvet.

La richesse avifaunistique de la ZNIEFF est remarquable, avec près de 150 espèces d'oiseaux rencontrées dont neuf nicheuses inscrites sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : fuligule milouin et canard chipeau (dont la ZNIEFF constitue un des derniers sites de reproduction régulière de ces deux espèces dans cette région de Champagne), rousserolle turdoïde (inscrite à l'annexe II de la convention de Berne et dans le livre rouge de la faune menacée en France en tant qu'espèce "vulnérable"), phragmite des joncs (nicheur peu commun en diminution) et rousserolle verderolle, busard des roseaux (nicheur rare en régression), faucon hobereau (nicheur très rare) et milan royal, pie-grièche écorcheur. La ZNIEFF est une zone de passage et constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux (grue cendrée, grèbe à cou noir, fuligule morillon, cigognes blanche et noire, divers chevaliers (guignette, aboyeur, sylvain et culblanc), aigrette garzette et grande aigrette, sarcelle d'hiver, canard pilet et canard souchet, balbuzard pêcheur, aigle botté, sterne pierregarin, guifette noire, héron pourpré et héron cendré,

garrot à oeil d'or, courlis cendré, etc.).

Le site dans son ensemble est également fréquenté par de nombreux mammifères : chauves-souris (barbastelle commune, vespertilion de Daubenton, vespertilion de Natterer, vespertilion à moustaches, oreillard roux, oreillard gris, etc.), chevreuil et sanglier, putois (sur liste rouge régionale), fouine, hermine, belette, chat sauvage, musaraigne aquatique (protégée sur tout le territoire national et sur liste rouge), etc.

La zone est dans un état général satisfaisant, mais elle est menacée par l'extension des cultures aux dépens des prairies, le drainage et l'intensification des prairies humides, l'assèchement ou le recreusement de certains étangs (pour la pêche ou la chasse), les plantations et la gestion forestière (bois à vigne sauvage).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210009880 L'ETANG NEUF ET SES ANNEXES A L'EST DE VANAULT-LES-DAMES
- 210002030 PARTIE NORD DE LA FORET DOMANIALE DE MONTHIERS A POSSESSE
- 210009366 BOIS DE LA CHENAIE A POSSESSE
- 210009870 LE VIEIL ETANG DE SOGNY-EN-L'ANGLE
- 210002026 MASSIF FORESTIER ET ETANGS DE BELVAL
- 210009869 BOIS DES USAGES A VANAULT-LES-DAMES

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1999
- DIDIER Bernard (1993 - 1999)
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1988
- HERVE Christophe - 1998
- LE ROY Emmanuel - 1999
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
- MILLARAKIS Philippe - 1992
- PETITJEAN Nicolas - 1999
- RIOLS Christian - 1993
- ROYER Jean-Marie - 1993

Sources / Bibliographies

- BOUCHET M.A. et al. - "Projet lac des Côtes de Champagne : Etude de la Faune et de la Flore. Rapport final". Tome 1 (rapport interne L.P.O.) (1994)
- DIDIER B. & ROYER J.M. - "La Forêt du Chesnay à Possesse - Marne - Expertise d'impact du plan de gestion". G.R.E.F.F.E. pour la DIREN Champagne-Ardenne, 25 pages + cartes (1993)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex bohemica</i>	2232		A					
<i>Cephalanthera longifolia</i>	3187	M	A					
<i>Eleocharis acicularis</i>	223		A					
<i>Iris foetidissima</i>	4124	LD	A					
<i>Potamogeton acutifolius</i>	224		A					
<i>Potamogeton compressus</i>	224		A					
<i>Sparganium minimum</i>	224		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones G-P								
<i>Inula helenium</i>	3187		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus lingua</i>	531		B					
<i>Ribes nigrum</i>	443		A					
<i>Teucrium scordium</i>	531		B					
<i>Ulmus laevis</i>	443		A					
<i>Utricularia vulgaris</i>	224		B					
<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i>	4124		B					
Insectes								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Anaciaeschna isosceles</i>								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Epitheca bimaculata</i>								
<i>Gomphus vulgatissimus</i>								
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	37		A					
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Hyla arborea</i>								
<i>Salamandra salamandra</i>								
<i>Triturus cristatus</i>								
Mammifères								
<i>Barbastella barbastellus</i>								
<i>Mustela putorius</i>								
<i>Myotis daubentoni</i>								
<i>Myotis mystacinus</i>								
<i>Myotis nattereri</i>								
<i>Neomys fodiens</i>								
<i>Nyctalus noctula</i>								
<i>Plecotus auritus</i>								
<i>Plecotus austriacus</i>								
Oiseaux								
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>		R						
<i>Acrocephalus palustris</i>		R						
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R						
<i>Anas strepera</i>		R						
<i>Aythya ferina</i>		R						
<i>Circus aeruginosus</i>		R						
<i>Falco subbuteo</i>		R						

<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Milvus milvus</i>								
Reptiles								
<i>Lacerta agilis</i>								



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Bois, étangs et prairies du Nord Perthois

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **bois, étangs et prairies du Nord Perthois**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

Communes de Bettancourt-la-Longue, Changy, Charmont, Val-de-Vière, Heiltz-le-Maurupt, Heiltz-L'Evêque, Possesse, Jussecourt-Minecourt, St-Jean-devant-Possesse, Sogny-en-L'Angle, Vanault-les-Dames, Vernancourt, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Villers-le-Sec et Vroil

Département de la Marne

Bois, étangs et prairies du Nord Perthois

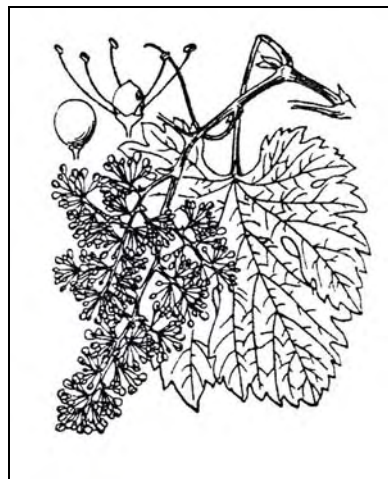
Znieff n° 210009879

Une mosaïque de forêts, de prairies et de milieux humides

La Znieff dite des bois, étangs et prairies du Nord Perthois occupe une vaste dépression située au pied de la Côte crayeuse champenoise, entre Changy, Possesse, Heiltz-l'Evêque et Nettancourt. Cette grande Znieff de type II de près de 10 200 hectares renferme des bois typiques de la Champagne humide, des prairies de fauche ou pâturées, des cultures, quelques étangs et leur végétation riveraine.

Les forêts sont variées et bien caractéristiques de cette région de Champagne : le type le plus répandu est la chênaie pédonculée-charmaie. Les arbres dominants sont les chênes pédonculés, accompagnés surtout par le tremble, l'érable champêtre, le merisier et le frêne ; le taillis renferme le charme, l'orme champêtre, le noisetier, les aubépines, la viorne obier, le cornouiller sanguin. Dans le sous-bois se remarque l'iris fétide (deux des seules stations de l'est de la Marne). On y observe aussi la vigne sauvage (ou lambrusque), protégée en Champagne-Ardenne (et dont la population de Possesse est de loin la plus importante).

La **vigne sylvestre (ou lambrusque)** est sans contestation possible l'espèce végétale la plus intéressante des bois du secteur. Cette grande liane, considérée comme l'ancêtre de la vigne cultivée, est spéciale aux forêts alluviales inondables et aux forêts hygrophiles sur terrains marneux. Elle est protégée en Champagne-Ardenne.



Au niveau des vallons se différencie une chênaie pédonculée-frênaie-ormiaie. Les arbres dominants sont toujours le frêne et le chêne pédonculé, accompagnés par l'orme champêtre, le rare orme lisse, l'aulne glutineux et l'érable champêtre. Dans les secteurs les plus engorgés apparaît l'aulnaie-frênaie à orme lisse et cassis (inscrit sur la liste rouge des végétaux rares et menacés de Champagne-Ardenne).

De nombreux étangs se rencontrent sur le territoire de la Znieff. Certains figurent parmi les plus anciens et les plus riches (par leur faune et par leur flore) des étangs de Champagne humide. Peu profonds, ils présentent une succession de milieux variés d'un grand intérêt floristique. Leurs eaux portent des groupements d'herbiers flottants à rubanier nain (rare et protégé en Champagne-Ardenne), utriculaire vulgaire, potamots et lentilles d'eau.

L'**utriculaire vulgaire** est une plante carnivore flottante aux fleurs jaune vif et aux feuilles munies de petites vésicules qui lui servent à capturer les animaux planctoniques dont elle se nourrit. On comprend alors mieux l'origine de son nom signifiant en latin « petite outre ».



Les roselières sont, vers certains étangs, bien développées et jouent pleinement leur rôle d'abri pour les oiseaux. On peut y observer la renoncule grande douve, protégée en France et la germandrée des marais protégée au niveau régional. Les prairies couvrent plus du quart de la Znieff : ces herbages permettent le maintien d'une flore (encore mal connue ici) en voie de régression comme par exemple une curieuse petite fougère, l'ophioglosse.

La **grande douve** est une renoncule aquatique de taille élevée (de 60cm à 1,2m de haut), aux fleurs jaunes et aux feuilles surprenantes, entières et allongées. Cette plante très rare dans la région se localise surtout dans les endroits inondés, en particulier les roselières des étangs. Espèce protégée sur le plan national.



Un ensemble faunistique de premier ordre

La Znieff possède également un intérêt faunistique de premier ordre. Les insectes possèdent des populations importantes et leur intérêt est lié à la fois à la variété de ces espèces et à la présence de cinq libellules rares et menacées.

L'**æschne isocèle** est une libellule aux gros yeux verts et de couleur générale brun jaune. Les larves évoluent en général dans les eaux stagnantes ensoleillées et pourvues d'une riche végétation (étangs à roselières, marais, rives marécageuses des lacs, etc.), puis se transforment, 2-3 ans plus tard, en adultes. Ceux-ci s'éloignent peu de ces milieux. Ils peuvent voler pendant des heures au-dessus de l'eau, dans les clairières, les chenaux des roselières, se posant quelques fois sur un roseau, un arbre ou un arbuste. Cette espèce fait partie de la liste des libellules menacées de Champagne-Ardenne ; elle est présente dans le Nord Perthois.



Les batraciens sont également bien représentés, avec notamment deux espèces remarquables la rainette arboricole et le triton crêté. Le lézard des souches est aussi présent dans la Znieff, avec le lézard vivipare, la couleuvre à collier et l'orvet.

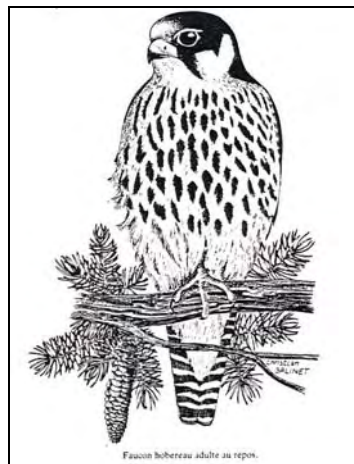
La **rainette arboricole** ou **rainette verte** est un petit batracien bien connu mais rarement observé. On la reconnaît surtout à son chant. Cette petite grenouille grimpe dans les arbustes grâce aux ventouses qui terminent ses doigts. Elle est protégée sur tout le territoire national.



La richesse en oiseaux est remarquable, avec près de 150 espèces d'oiseaux rencontrées dont neuf sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne et nichent sur place : trois rapaces, le busard des roseaux (nicheur rare en régression), le faucon hobereau (nicheur très rare) et le milan royal, dans les étangs le fuligule milouin et le canard chipeau (un de leurs derniers points de reproduction régulière subsistant dans cette région de Champagne), dans les roselières et autres végétations marécageuses à grandes herbes, la rousserolle turdoïde, le phragmite des joncs (nicheur peu commun en diminution) et la rousserolle verderolle, et enfin un hôte régulier des milieux bocagers, la pie-grièche écorcheur.

La Znieff est une zone de passage et constitue une halte migratoire pour de nombreux oiseaux (grue cendrée, grèbes, fuligules, cigognes blanche et noire, divers chevaliers, aigrettes, sarcelles et canards, balbuzard pêcheur, aigle botté, hérons pourpré et cendré, courlis cendré, etc.).

Le **faucon hobereau** est l'un des faucons les moins communs de la Champagne-Ardenne. Son vol est rapide : il capture hirondelles, alouettes, insectes divers en volant au crépuscule. Il fréquente les boisements clairs, les plaines et collines avec des boqueteaux et arbres disséminés. On le rencontre notamment dans le nord du Perthois.



Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doit être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le ou les secteurs concernés de cette vaste Znieff.

Pour maintenir les intérêts écologique et biologique du site, il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ces derniers, en l'occurrence le défrichage, l'enrésinement et la populiculture, le drainage, l'intensification et le retournement des prairies, le creusement de certains étangs (pour la pêche ou la chasse)...

Un intérêt fondamental pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique, paysager, économique et touristique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable.

Le **phragmite des joncs** est un petit passereau du groupe des fauvettes des marais, propre aux marécages recouverts d'une végétation de roseaux, de joncs et de plantes palustres où il trouve refuge et nourriture. Il construit un nid assez grossier caché dans la végétation basse et dense des marais. Il se nourrit de petits insectes et larves aquatiques, libellules, chenilles, coléoptères, araignées... Il est peu commun et en diminution en Champagne-Ardenne





Fiche signalétique

Rapport

Titre : Route de contournement de Bettancourt-la-longue - Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 du Code de l'Environnement - Régime de déclaration

Numéro et indice de version : A 69745 Version A

Date d'envoi : Mars 2013

Nombre d'annexes dans le texte : 1

Nombre de pages : 50

Nombre d'annexes en volume séparé : 0

Diffusion (nombre et destinataires) :

5 ex. papier + 1 ex. PDF au Client

1 ex. Agence

Client

Coordonnées complètes : Ciments Calcia
Usine de Couvrot
B.P. 80007
51301 VITRY LE FRANCOIS CEDEX
Téléphone : 03 26 73 63 31
Courriel : adupire@ciments-calcia.fr

Nom et fonction des interlocuteurs : Monsieur DUPIRE

Antea Group

Unité réalisatrice : Agence Nord-Est – Implantation de Lille – Service Infrastructures – Synergie Park – 5, avenue Louis Néel – 59260 LEZENNES

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Interlocuteur commercial, responsable de projet : Elodie DUCOIN

Auteurs : Joris MAVEL, Sarah DUVERNEY

Secrétariat : Valérie DELOFFRE

Qualité

Contrôlé par : Sylvain CHEVUTSCHI

Date : le 11 mars 2013 - Version A

N° du projet : CARP120117

Réf. et date de la commande : 4500923763 du 08/08/2012

Mots clés : DOSSIER-LOI-SUR-L'EAU, DOSSIER-DE-DECLARATION, AMENAGEMENT, EAU-PLUVIALE